L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1454 - VENDREDI 08 DÉCEMBRE 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



PAC
La commission européenne lance un pavé dans la mare



Au travers d'une communication sur «*L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture*», la Commission européenne a présenté ses propositions de réforme de la PAC. Cette communication, qui sera suivie de propositions législatives avant l'été, marque un changement important puisque Bruxelles veut déléguer la mise en œuvre de la PAC au États membres. Le Think tank Farm Europe ne ménage pas ses critiques face à une telle orientation, tandis que les organisations agricoles françaises montent également aux créneaux. Les uns et les autres craignent que l'on aboutisse à 27 politiques agricoles différentes et que l'on sonne le glas de la politique agricole commune.

P. 3

Côte d'Or

› Gestion de l'eau

Ça bloque avec la Région



Nièvre

› CerFrance Alliance Centre

Sous le signe de l'innovation et de l'optimisme



Yonne

› 110 Bourgogne

Un plan d'économies efficace



Photo: Réussir

Encarts: DAFT sur 89 et partiel 21. Catalogue AGRAM sur le 58.





Sommaire

Côte d'Or
04 • Dijon Céréales : Visite d'une mission parlementaire sur les produits phyto
05 • Gestion de l'eau : Ça bloque avec la Région
06 • Agriculture biologique : Diagnostiquez votre conversion
07 • Fédération charolaise : Encore loin du compte
08 • Ceta/Accord UE-Mercosur : L'élevage bovin français en danger

Nièvre
09 • CerFrance Alliance Centre : Sous le signe de l'innovation et de l'optimisme
10 • Session et motions de la Chambre d'agriculture
11 • Découverte des métiers agricoles : coup d'arrêt aux idées reçues
12 • Loi de finances : les inquiétudes de la FNSEA

Yonne
13 • 110 Bourgogne : Un plan d'économies efficace
14 • Technologie numérique : la révolution digitale en marche
15 • Concours de jugement de bétail : Participation à minima
16 • FDSEA 89 : coup d'envoi des assemblées de sections

Région
17 • Vivéa : Bien-être animal et changement climatique, deux enjeux majeurs
18 • Formation : «S'engager pour l'agriculture demain», c'est bien parti !

France - Europe
19 • Glyphosate : Les Etats membre lui donnent cinq ans, la France trois...
20 • Agriculture bio : Les 28 et les députés européens confirment leur accord bio

Infos Services
21 • Industrie : La peinture à la loupe
22-23 • Marchés
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Numérique et ruralité

L'ordinateur et le téléphone mobile ont conquis les campagnes

Le baromètre 2017 du numérique est complété par les résultats d'une enquête du Credoc sur les « Conditions de vie et les Aspirations » des Français parue en juin 2017.

Cette enquête porte sur les usages dans le secteur et l'un des segments met en valeur la taille d'agglomération considérée. Elle considère qu'une agglomération est rurale lorsqu'elle compte moins de 2 000 habitants (les autres catégories vont de 2 000 à 20 000 habitants jusqu'à plus de 100 000 habitants, la région parisienne est considérée à part). Dans les communes rurales, la proportion d'individus disposant, à domicile, d'au moins une ligne de téléphone fixe était de 92 % en 2003 et est tombée à 87 % en 2017. Les populations rurales restent plus équipées en ligne fixe que la moyenne nationale.
La proportion d'individus qui téléphonent de leur domicile grâce à leur accès internet, en utilisant un logiciel de type Skype ou MNS Messenger généralement à partir de leur ordinateur en milieu rural était de 22 % en 2012 et a grimpé à 36 % en 2017, un taux sensiblement égal à la moyenne nationale pour 2017 (37 %).
Le taux d'équipement en téléphone mobile était de 65 % en 2005 en zone rurale et atteint 94 % en 2017. Côté smartphone, le taux d'équipement en zone rurale se sirue à 69 % en 2017. Il fait jeu égal avec les taux des zones urbaines de moins de 100 000 habitants.La moyenne nationale se situe à 73 %. Les trois principaux arguments pour les habitants ruraux pour ne pas posséder un smartphone sont d'abord le fait de ne pas en avoir besoin ou de ne pas trouver cela utile, ensuite que ces appareils sont trop chers à égalité avec une méconnaissance de leur existence (ou trop compliqué). Ces arguments prévalent aussi pour les autres catégories de population segmentées par taille d'agglomération.
87 % des agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chef d'entreprise sont équipés d'un téléphone fixe et d'un téléphone mobile.
Le taux d'équipement en ordinateur à domicile est de 84 % en milieu rural en 2017 (contre 41 % en 2003), un taux supérieur à la moyenne nationale, aux grandes villes et à la région parisienne. 42 % des habitants ruraux sont équipés d'une tablette tactile (moyenne nationale 44 %).

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez-vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55

Nièvre Le Point Accueil Transmission

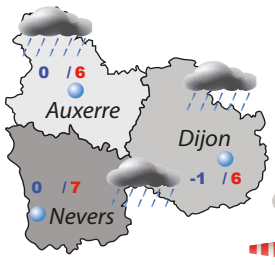
Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole SIMON ou Sylvie SIMONIN à la Chambre d'Agriculture au 03-86-93-40-99 (accueil financé par l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'Etat). Plus d'informations au 03.86.94.21.99.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 08 Décembre

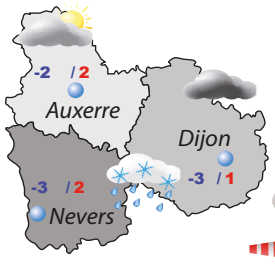


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 6 à 8 °C
Vents : Nord-Ouest 30 km/h

Ste Frida
Soleil : 08:22 - 16:56
Lune : 22:45 - 12:25

Samedi 09 Décembre



Mitigé
De timides éclaircies et quelques précipitations de pluies et neige mêlées en perspective.

T° mini : -4 à -2 °C
T° maxi : 1 à 3 °C
Vents : Nord-Ouest 30 km/h

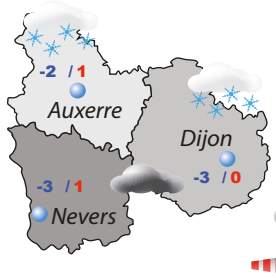
St Pierre Fourier
Soleil : 08:23 - 16:56
Lune : 23:56 - 12:59

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 10 Décembre



Neige
Le ciel sera nuageux à couvert et des chutes de neige sont attendues par endroits.

T° mini : -4 à -2 °C
T° maxi : 0 à 2 °C
Vents : Sud 20 km/h

St Romaric
Soleil : 08:23 - 16:56
Lune : N.C. - 13:28

Prévisions à 7 jours

Lundi 11 au Mercredi 13 Décembre :
Un temps nuageux à couvert avec quelques pluies.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : -2 à 7 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Jeudi 14 au Dimanche 17 Décembre :
Cette période sera partagé entre quelques précipitations et de belles éclaircies. Quelques focons sont attendus pour ce dimanche.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini. : -2 à 8 °C T° maxi. : 7 à 9 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Session de la Chambre régionale d'agriculture BFC

Pac: le jeu dangereux de la commission européenne

La Chambre régionale d'agriculture s'est réunie en session à La Barotte, dans le Nord Côte d'Or, terre châtillonnaise par excellence. Au menu de la session, un tour d'horizon budgétaire, mais surtout l'avenir de la Pac, brossé à grands traits inquiétants par Luc Vernet, de Farm Europe, ancien conseiller de Dacian Ciolos.



La Chambre régionale d'agriculture s'est réunie en session à la Barotte, donnant ainsi l'occasion aux élus de Franche-Comté de découvrir ce territoire.

Les membres élus de la Chambre régionale de Bourgogne-Franche-Comté et notamment les franc-comtois, n'ont pas hésité à faire un long chemin pour rejoindre la session qui tenait ses quartiers à La Barotte, en terre châtillonnaise. L'occasion pour eux de découvrir une portion de territoire dont l'histoire se confond avec celle de l'élevage laitier et de l'élevage ovin du département de la Côte d'Or, comme l'a rappelé Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture 21, dans son mot de bienvenue.
Au programme, la présentation du budget initial 2018 et un rappel des activités des comités d'orientation régionaux. Des COR animés par les élus des départements qui s'attachent *«à faire bouger les lignes»* et à trouver les modes d'adaptation nécessaires à l'évolution du contexte agricole, sous tous ses angles : économique, réglementaire, agronomique, climatique, environnemental.

Quelle Pac pour demain ?

Mais le point d'orgue de cette réunion ce fut sans contest, l'intervention de Luc Vernet, co-fondateur de Farm Europe, ancien conseiller de Dacian Ciolos et observateur privilégié des errements actuels de la commission européenne. Farm Europe, c'est un groupe de réflexion lancé en 2015, qui se définit comme *«un catalyseur de réflexions autour de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement, l'énergie, le commerce»*. Dans la perspective de la prochaine Pac et compte-tenu de son histoire et des difficultés actuelles, un éclairage sur l'avenir de la politique agricole commune s'impose.
Comment va évoluer la Pac ? La Pac actuelle n'est pas parfaite, mais au moins elle conserve le coeur de ce qui constitue une politique agricole commune. La dernière communication sur la Pac, présentée par la commission européenne fin novembre, inquiète Luc Vernet. Il redoute un renoncement à ses ambitions les plus nobles. Sous couvert de simplification et de subsidiarité, les nouvelles orientations prévoient une large délégation aux Etats membres, avec des pouvoirs et des responsabilités accrus. Pour cet observateur avisé et pour l'ensemble des organisations agricoles de l'UE, une telle évolution comporte plus de risques que d'avantages. Ce qui peut en résulter c'est moins d'Europe, plus de complexité pour les administrations nationales, des distorsions de concurrence accrues, moins d'efficacité en matière d'environnement et de climat... Sans parler des revenus... Bref, un recul par rapport à une Pac vraiment commune et efficace, avec tous les dangers d'une renationalisation. Au moment où les défis n'ont jamais été aussi importants pour les différentes agricultures européennes, Luc Vernet considère qu'il faut au contraire *«une ambition renouvelée pour la Pac, car pour faire face aux défis de demain, l'agriculture a besoin de plus d'Europe et non d'un abandon de toute ambition collective»*.



Luc Vernet a mis les points sur les « i » concernant les enjeux de la future Pac et éclairé la réflexion à mener.

La règle des 20/80 respectée dans l'agriculture aussi

Les effets leviers de la Pac sur les territoires sont indiscutables. Aujourd'hui, au titre du premier pilier, 70% du budget de la Pac sont consacrés à des mesures communautaires, avec des critères d'éligibilité communs à tous les agriculteurs européens (aide de base, aide verte, paiement couplés...), on peut y voir une cohérence d'ensemble. Ce premier pilier permet de soutenir le revenu et, en complément, 30% du budget de la Pac (2ème pilier) est géré de façon programmable et flexible par les Etats membres sur la base de projets.
C'est grâce à ce système que 20% du total des exploitations, produisent plus de 88% de notre nourriture. Pour l'essentiel au travers d'exploitations familiales de taille moyenne à petite. Ces 20% incluent l'ensemble des fermes européennes de plus de 19 ha. Ce sont actuellement les plus vulnérables et elles font face à une chute de leur compétitivité depuis plusieurs années. Seule une Pac commune, *«tournée vers des outils de gestion des risques performants»* pourra jouer son rôle d'amortisseur et offrir des outils permettant à ces exploitations de s'en sortir par le haut et de façon durable.

27 stratégies agricoles différentes ?

Le new deal proposé par la commission européenne aboutirait, selon Luc Vernet, à ce que 100% du budget de la Pac soient gérés au travers des cadres nationaux et seulement soumis à une *«supervision de la commission»*. La Pac deviendrait *«une politique de cohésion agricole et rurale, comptant 27 stratégies agricoles différentes, voire divergentes !»*
Dans la crainte d'un possible Brexit, qu'elle n'a pas pu éviter au final, la commission a toujours fait évoluer la Pac, mais a minima. Maintenant, à deux ans du renouvellement de ses membres, la commission recule encore, alors que l'urgence c'est justement *«de donner de nouvelles bases à la gouvernance européenne»*. *«Le marché européen dans son ensemble va être soumis à des contraintes fortes, il est temps de retrouver de l'ambition pour aller de l'avant»*.
Pour Luc Vernet, ce n'est pas un voeu pieux, la mini réforme omnibus portée par le Parlement européen a permis de voir plus loin. La Pac doit maintenant continuer de progresser sur le droit de la concurrence et sur la gestion des risques. Cette avancée pourrait constituer la base d'une construction collective, au lieu de se cantonner dans une vision *«purement budgétaire»*. Les enjeux collectifs de dimension mondiale comme le commerce, l'environnement, l'alimentation... ne peuvent pas être abordés à l'échelon national seul. Alors, *«la plus grande incertitude plane sur la prochaine Pac, quant à ses orientations et son efficacité réelle»*. Il est à craindre que la grande lessive qui devrait être faite pour une Pac vraiment renouvelée, ne soit repoussée à plus tard. La prochaine commission qui sera élue en 2020, héritera alors de la patate chaude...

AMK

Réforme de la Pac **Des annonces qui interpellent**

Certaines mesures, comme la définition de plans stratégiques par les États membres pour la répartition des aides, inquiètent le monde agricole. La FNSEA n'approuve pas ces mesures. Le syndicat estime qu'elles cachent maladroitement une renationalisation majeure de la seule politique réellement intégrée de l'Union européenne. Jeunes agriculteurs partage ce constat, car *«les risques de la nationalisation sont nombreux»*. La FNSEA se dit tout de même favorable *«à une nouvelle approche sur la durabilité des exploitations, moins administrative et plus pragmatique, qui entraîne les agriculteurs dans des démarches de progrès»*. Le syndicat craint, cependant, que la subsidiarité laisse place *«aux distorsions de concurrence entre États membres, voire entre Régions d'un même État»*.
Jeunes Agriculteurs, pour sa part, approuve ce qui permettrait un ciblage vers les *«véritables agriculteurs»*. La priorité donnée au développement et à la promotion des outils de gestion des risques qui sont, à l'heure actuelle, trop peu utilisés apparaît aussi comme une avancée, alors que la Commission met également l'accent sur un nécessaire renouvellement des générations.
La communication va être présentée au conseil des ministres de l'Agriculture au cours de ce mois de décembre. Les propositions législatives mettant en œuvre les objectifs définis dans la communication seront présentées par la Commission avant l'été 2018.

▸ Agenda

08-12 : Marché de Noël à Dijon
Un marché de Noël de produits fermiers 100% Côte-d'Or se tient dans les Jardins du Département situés au 53 bis, rue de la Préfecture. L'évènement se poursuit aujourd'hui vendredi 8 décembre de 10 h à 21 h en présence de seize producteurs : Lucien et Fanny Rocault, Les sapins du Garmois, Daniel Cachot, La Ferme des Louvières, Pascal Laprée, Les Glaces de Conquête, La P'tite Ferme, Poulet' compagnie, L'escargot Bourguignon, L'escargot d'Isa, Crémants Mutin, La ferme de Martrois, Les Truites de l'Aube, La ferme de Chenaie, La Morvandelle et La ferme Brasserie de Sully. Entrée libre et gratuite. Restauration et animations. Informations : cotedor.fr

19-12 : informations sur l'aide ovine
La FDSEA de Côte-d'Or organise une réunion d'informations sur l'aide ovine avec une intervention de la DDT et de l'ASP. Cette réunion, ouverte à tous les éleveurs, aura lieu le 19 décembre à 9h30 sur l'exploitation de l'EARL de l'Arbrepin à Francheville.

13-01 : Forum des MFR à Dijon
Les Maisons familiales rurales de Côte d'Or préparent un forum des métiers qui se tiendra samedi 13 janvier à Dijon, de 9h30 à 17 h dans la salle de la grande orangerie au Jardin des sciences de l'Arquebuse. Ce forum, ouvert aux jeunes, familles, enseignants et toutes personnes concernées par l'orientation des jeunes, vise à présenter les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4ème et 3ème, du CAP au BTS.

11-12 : Marché à la Maison de l'agriculture
Bienvenue à la Ferme organise son traditionnel marché fermier de Noël de la Maison de l'agriculture à Bretenière. Celui-ci se déroulera lundi 11 décembre de 10h à 18h. Escargots, foies gras, sapins, crémant, vins et spiritueux, pain d'épices... De nombreux produits seront proposés aux visiteurs.

Suivez J'ELEVE en Côte-d'Or sur internet
L'association de jeunes passionnés par l'élevage laitier lancée le 4 novembre possède désormais sa page Facebook. Retrouvez l'actualité de ce dynamique groupe souhaitant impulser une dynamique départementale autour de l'élevage laitier sur "J'ELEVE en Côte d'Or".

Foire aux livres d'occasion.
Le groupe d'Amnesty international de Beaune, organise comme chaque année sa foire aux livres d'occasion. Celle-ci se tiendra le premier week-end de février (2, 3 et 4 février 2018) à la Chapelle de l'Oratoire, rue de Lorraine à Beaune. Afin de renouveler son stock, l'association fait un appel à toute personne désirant se séparer de ses livres. Ils récupèrent toutes les catégories de livre (romans, policiers, biographie, voyage, enfants, etc…) et en bon état. Pour tous renseignements contacter M. Eric Manotte au 03 80 26 06 72.

Dijon céréales

Visite d'une mission parlementaire d'information sur les produits phyto

Le groupe coopératif Dijon Céréales a accueilli le 1er décembre dernier une mission parlementaire d'information commune sur les produits phyto pharmaceutiques, en visite en Côte d'Or.





À l'occasion de cette visite, Pierre Guez, Pdg de Dijon Céréales , a rappelé que *«les coopératives étaient très encadrées par des cahiers des charges rigoureux, qui impliquent tous les maillons de la chaîne autour de la notion de qualité et de sécurité sanitaire».*

La visite de la mission parlementaire d'information commune sur les produits phytopharmaceutiques qui a été accueillie à Longvic dans les locaux de Dijon Céréales, a été l'occasion pour la coopérative de présenter son action et les démarches qui jalonnent toutes les étapes de vie d'un produit phytosanitaire. Plusieurs organisations agricoles ont assisté à cette visite.

La découverte de la plateforme de stockage a illustré le suivi et la traçabilité des produits, du champ au silo (enregistrement des pratiques culturales avec des outils numériques aujourd'hui) et jusqu'à la collecte des déchets phytosanitaires et le contrôle de la qualité des grains post-récolte.

Les représentants de la coopérative ont souligné l'attention toute particulière portée par le Groupe Dijon Céréales au bon usage des produits phytosanitaires à travers des conseils techniques, et la priorité donnée à l'approche agro-écologique sur le territoire et dans le travail quotidien avec ses différents partenaires, en amont et en aval, afin de favoriser des pratiques à faible impact environnemental.

«Les coopératives ont été créées par les agriculteurs, elles sont à leur service. Dijon Céréales accompagne ces adhérents dans la valorisation de leurs débouchés, mais aussi dans toutes les transitions nécessaires pour répondre aux attentes des marchés et de la société» a souligné Marc Patriat, président de Dijon Céréales. Un engagement qui se concrétise depuis 2010 par l'activité de la plateforme interrégionale agroenvironnementale Artémis. La transition agroécologique étant par ailleurs bien avancée, via notamment le pôle européen d'innovation en agroécologie AgrOnov, que Dijon Céréales a contribué à mettre en place et au sein duquel la coopérative est pleinement impliquée au quotidien. Il a été rappelé également que près de 200 agriculteurs, adhérents de Dijon Céréales, sont aujourd'hui engagés dans des GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental, labellisés par l'État) dont la coopérative est porteuse ou partenaire, autour des thématiques comme l'agriculture de précision, l'agriculture de conservation des sols ou encore la diversification des cultures et la valorisation des productions locales.

En conclusion de cette matinée et de ces échanges, les dirigeants de Dijon Céréales et l'ensemble des acteurs présents ont évoqué la nécessité pour l'Etat, au regard notamment du contexte national et européen, d'appuyer les acteurs agricoles dans cette démarche globale. Un soutien qui doit permettre d'apporter des perspectives stables et économiquement viables, à 5 à 10 ans, aux agriculteurs. Autre impératif pour l'Etat aider l'agriculture sur le volet recherche et développement, afin de développer des alternatives crédibles au service de la pérennité des exploitations nationales et du rayonnement du modèle agricole français.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

MSA

Utilisation d'une tronçonneuse : mieux vaut se former avant l'hiver

C'est à l'initiative des délégués MSA du comité de l'échelon local de Châtillon-sur-Seine, Laignes, Montigny-sur-Aube, Recey-sur-Ource et plus particulièrement de Pascal Vion et Pascal Cornet, qu'une journée de formation à l'utilisation en sécurité de la tronçonneuse s'est déroulée le jeudi 09 novembre 2017 à Cérilly.
Les délégués, sensibles aux nombreux accidents qui arrivent durant l'hiver, période propice aux travaux de bois de chauffage ou à la fabrication de piquets, ont donc souhaité jouer la carte de la prévention.
Animée par un Technicien Forestier, du CFPPA de la Nature et de la Forêt de Velet d'Etang-sur-Arroux, la journée était organisée en deux parties : théorie le matin et pratique l'après-midi.
La 1ère partie s'est déroulée dans les locaux de la Mairie de Cérilly et a permis d'aborder les statistiques des accidents du travail en milieu forestier, les différentes techniques d'abattage, les équipements de protection individuelle et l'aspect sécurité relatif à l'environnement du chantier. L'entretien du matériel n'a pas été oublié, une tronçonneuse en bon état limitant la pénibilité et les risques d'accidents.
L'après-midi les conseils techniques et les démonstrations pratiques, avec Equipement de Protection Individuelle, ont fait place à l'utilisation pratique des machines, permettant aux six stagiaires d'être en situation réelle de travail, sur une parcelle d'affouage de Cérilly.

Le café de bienvenue, offert par Pascal Vion, Président de l'échelon local MSA, et le repas pris en commun ont, quant à eux, contribué au côté convivial de l'opération, chaque stagiaire faisant état de sa satisfaction d'avoir participé à une telle journée.
Deux autres journées de formation sont d'ailleurs prévues sur le même secteur, une sur la fin de l'année 2017 et une en janvier 2018.

Gestion de l'eau

Ça bloque avec la Région

La dernière session de la Chambre d'agriculture a permis d'aborder un dossier récurrent ces derniers mois : celui de la gestion de l'eau en Côte-d'Or, qui ne satisfait pas la profession.



Nicolas Michaud, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture, est intervenu le 27 novembre.

«Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté freine nos projets de gestion de l'eau. Sans sa considération, nous ne pouvons solliciter les principaux financeurs comme l'Europe et l'Agence de l'eau». Ces propos tenus par Nicolas Michaud la semaine dernière à Plombières-lès-Dijon étaient adressés aux élus et représentants des Pouvoirs Publics qui avaient fait le déplacement.

Le responsable professionnel de la Chambre d'agriculture a rappelé que la Région avait *«supprimé»* une ligne de son programme dès la fusion avec la Franche-Comté, bloquant ainsi toute perspective pour les irrigants.

Arriver à stocker

Nicolas Michaud déplore *«le manque d'ambitions»* du Conseil régional en matière d'agriculture de production : *«cette notion ne fait malheureusement pas partie de sa philosophie. Nous entendons davantage parler d'abeilles, de bio ou encore de Comté. La problématique de l'eau n'est pourtant pas une problématique agricole, c'est un enjeu collectif pour tous ses usagers. Nous connaissons de réels problèmes de réserve d'eau sur notre territoire. Des particuliers qui se chauffent par système de géothermie n'ont plus de chaleur depuis plusieurs semaines en Côte-d'Or, car il n'y a pas assez d'eau dans les nappes pour faire fonctionner les systèmes. Même en hiver, nous sommes impactés. Toutes les nappes du département sont aujourd'hui en déficit hydrique, hormis la Saône. Dans le même temps, d'ici deux mois, il n'est pas impossible que nous déplorions des crues sur de nombreux hectares agricoles».*

Un non sens

Nicolas Michaud demande une réelle stratégie de gestion collective de l'eau : *«nous allons à la catastrophe s'il n'y a pas de choix stratégiques. Le glyphosate sera tôt ou tard supprimé, alors les communes mettent du bitume sur les trottoirs car elle ne peuvent plus désherber. L'eau va directement dans les fossés et n'a même pas le temps de pénétrer dans les nappes, c'est un non sens».*

L'intervenant illustre ses propos en reprenant des données envoyées cet été aux ministères de l'Agriculture et de l'Écologie: *«un document de l'APCA, de la FNSEA, des JA et du Syndicat des irrigants de France illustre l'énorme retard qu'accuse notre pays. Pour ne citer qu'un exemple, l'Espagne, pays largement déficitaire en eau, arrive à stocker 48% de sa ressource alors que chez nous, nous ne sommes qu'à 4,7%. Il y a un problème quelque part».*

AURÉLIEN GENEST

Dégâts de gibier

Un hic dans la réglementation

Des pénalités et seuils *«inadaptés»* d'indemnisations sont regrettés par la profession.


Dans les grandes cultures, les dégâts de moins de 230 euros ne sont plus pris en compte.

Plusieurs réunions agricoles s'accaparent de plus en plus le sujet : le dossier des dégâts de gibier refait surface avec une réglementation qui ne satisfait pas le plus grand nombre. Pour la troisième année, les agriculteurs se voient infliger une pénalité si leurs pertes sont trop largement estimées. *«Chacun se retrouve avec une facturation de plus ou moins 100 euros déduite de leurs indemnisations, les agriculteurs ne comprennent pas. Il n'y a pas besoin de ça en ces temps de mauvaises récoltes et de trésoreries tendues»* explique Thierry Besançon, président de la commission dégâts de gibier à la FDSEA de Côte-d'Or. Un exploitant avec des dégâts inférieurs à 230 euros dans ses cultures ou des pertes s'étalant sur une surface inférieure à 3% de sa parcelle ne percevra rien. *«Pire, il devra payer les frais d'expertise»* fait remarquer Thierry Besançon. Le Côte-d'orien reconnaît toutefois une situation *«bien meilleure»* et *«aucunement comparable»* à celle de 2012, année où plus de 17 000 sangliers avaient été prélevés dans le département: *«le contexte a évolué favorablement mais il ne pouvait pas en être autrement tellement le tableau était noir. Le travail de la profession a payé ces dernières années. La vigilance doit être de rigueur aujourd'hui, car certains points noirs persistent. Encore une fois, nous souhaiterions une plus large souplesse dans les plans de chasse et dans les modalités de ré-attributions de bracelets. Plus de réactivité serait synonyme d'une meilleure efficacité pour tout le monde. Quant aux problèmes de pénalités actuellement déplorés pas les agriculteurs, nous espérons une refonte rapide du système d'indemnisation qui exaspère bon nombre d'exploitants».*

AURÉLIEN GENEST

Abordé en session

Le sujet a été abordé lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture avec Pascal Martens, le président du Groupement de défense sanitaire, pour qui le dispositif actuel n'incite pas les agriculteurs à déclarer leurs dégâts. En plus d'une perte économique engendrée (considérable si plusieurs parcelles sont touchées), l'administration n'aurait plus les remontées nécessaires pour attribuer des plans de chasse *«en lien avec le terrain»* pour l'année n+1.

Publi-Reportage

Un élevage de qualité et économiquement viable

Armelle et Gilles RIGOLLOT ont décidé d'investir dans un bâtiment de volailles de chair en contrat avec le Groupe LDC. Leur bâtiment est actuellement en cours de construction à Bissey-la-Côte (canton de Chatillon-sur-Seine en Côte-d'Or).

Pourquoi avez-vous choisi de vous diversifier dans la volaille sur votre exploitation ?
«Nous étions installés sur une exploitation céréalière de 130 ha, à Bissey-la-Côte, qui ne nous permettait pas de dégager deux revenus, les cours des céréales en berne accentuant ce problème. Souhaitant revenir à 100 % sur l'exploitation, nous avons donc décidé de nous diversifier. C'est à ce moment que notre coopérative Dijon Céréales nous a parlé du besoin en nouveaux ateliers de volailles, pour le groupe LDC situé en Saône-et-Loire. Après des visites d'élevage et la réalisation d'une étude technico-économique avec les techniciens de SOREAL et LDC, le projet nous est apparu viable, cohérent et économiquement intéressant».

Pourquoi vous êtes-vous tourné vers l'élevage de volailles standard ?
«Tout d'abord parce que la demande et la consommation de volailles sont en forte croissance. Ensuite, le système en intégration du groupe LDC nous a rassurés au niveau de la sécurité des prix. Le fait d'être toujours encadrés et conseillés montre aussi que c'est une filière bien organisée.
Les visites d'élevage nous ont montré que l'élevage de volailles de chair se faisait dans de bonnes conditions, en respectant le bien-être animal avec des bâtiments vitrés, éclairés en lumière naturelle. Nous avons été vraiment séduits. Enfin la charge de travail, qui est assez souple, est compatible avec les autres activités de l'exploitation».

Pouvez-vous nous présenter quelques aspects économiques du projet ?
«Le montant global du projet s'élève à 360 000 € tout compris, avec un bâtiment clé en main, financé sur 15 ans. Nous allons bénéficier d'aides de la part de la région, ainsi que des soutiens financiers de la part des partenaires du projet (SOREAL, Dijon Céréales, LDC). Toutes ces aides représentent environ 20% du montant total du projet.
Les premiers poussins, dont l'arrivée est prévue pour le tout début d'année 2018, sont très attendus par Armelle et Gilles. Ils seront d'ailleurs ravis de vous accueillir sur leur site d'élevage, lors d'une porte ouverte qui sera organisé prochainement, dès la fin des travaux».



DIJON CÉRÉALES SOREAL SBP

Pour tous renseignements, et réalisation d'étude technico-économique,
votre contact SOREAL
Nutrition Animale : **Jérémy LORNE**
(Technico-commercial Avicole)
06 07 03 67 44 / jeremy.lorne@groupe-soreal.fr
Ou Dijon Céréales à Darcey : 03 80 96 26 00

Groupama Grand Est

Un accompagnement pour les jeunes



Brigitte Fleury, présidente de la Fédération des caisses locales et François-Xavier Lévêque, président des Jeunes agriculteurs, lors de la signature.

Groupama Grand Est et JA21 viennent de signer la Charte Terre Entreprise, document amorçant une collaboration nouvelle en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs. À travers ce dispositif, Groupama Grand Est repositionne l'accompagnement des JA pour plus de souplesse dans l'assurance de leur installation autour de plusieurs thématiques telles que : le diagnostic assurance, le bilan prévention ou la protection de la famille. Principale nouveauté, Groupama offre désormais le choix entre deux répartitions possibles pour une réduction de 150 %, soit une année et demie de cotisation, sur 5 ans aux jeunes agriculteurs afin d'apporter une réponse optimale à leurs attentes. Acteur de premier plan du monde agricole, Groupama souligne une nouvelle fois sa volonté d'accompagner les JA pour un développement serein de leur activité.

FDSEA

Rester mobilisé pour l'agriculture de Côte d'Or



Les rendez-vous étaient donnés à Is-sur-Tille, Pouilly-en-Auxois, Arc-sur-Tille, Nuits-Saint-Georges, Châtillon-sur-Seine et Venarey-Les Laumes.

Le mois de novembre aura été le mois de la mobilisation en Côte-d'Or : avec six réunions inter-cantonales ouvertes à tous et la présence de nos élus aux assemblées de sections de Dijon Céréales, votre FDSEA a pu rappeler aux nombreux agriculteurs présents sa stratégie syndicale et les avancées des dossiers sur lesquels nous sommes mobilisés au quotidien. Travailler à défendre nos moyens de production et le revenu des agriculteurs, voilà le défi que nous allons relever dans les années qui viennent, mais cet enjeu nécessite une implication forte et une mobilisation de tous les agriculteurs de notre territoire. Le message est passé : qui que vous soyez au quotidien, quelles que soient vos affinités, vos produits ou vos moyens de production, seule la fédération autour de notre métier pourra faire avancer les choses. **FDSEA**

Agriculture biologique

Diagnostiquez votre conversion

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or développe son accompagnement dans le bio.



Pierre Robin et Clément Divo étudient l'aspect technique et économique d'une conversion.

Sept exploitations ont déjà fait appel à leurs services depuis le mois de juillet. Pierre Robin et Clément Divo, conseillers *«Agronomie et productions végétales»* à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, réalisent des diagnostics de conversion à l'agriculture biologique. Préalablement contactés par des exploitants souhaitant se lancer en AB, les deux techniciens se déplacent une journée complète dans les cours de ferme pour aborder les nombreux points techniques et économiques d'une conversion. *«Nous dressons un état des lieux des productions actuelles en considérant l'atelier animal s'il y en a un. L'assolement, les types de terres, les potentiels de rendements ou encore le matériel sont bien évidemment pris en compte»* indique Clément Divo, arrivé cet été à la Maison de l'agriculture de Bretenière. Une proposition de système en agriculture biologique est ensuite émise : *«nous nous rendons si besoin sur les parcelles pour apprécier différents paramètres comme la réserve utile»* poursuit le conseiller, *«les cultures les plus rémunératrices sont abordées. Nous calons une ou plusieurs possibilités de rotations en incluant les marges brutes. Nous dressons également un bilan des éléments minéraux. Les investissements matériels sont étudiés, comme bien d'autres questions économiques»*. La dernière opération de la journée - et sans doute la plus appréciée - concerne le calendrier de conversion. *«Faire la liaison rotation/assolement est souvent complexe, passer d'une rotation colza-blé-orge à une rotation atteignant parfois huit ans n'est pas toujours simple»* fait remarquer Clément Divo. Un document récapitulatif est transmis sous dix jours à l'agriculteur. Celui-ci peut ensuite recontacter le conseiller pour toute autre demande ou modification. Le tarif du diagnostic de conversion à l'AB est de 500 euros hors taxes pour tout adhérent d'un groupe de développement de la Chambre d'agriculture et 700 euros hors taxes pour un non-adhérent. Contact et renseignements : Clément Divo au 03 80 91 06 76, 06 07 84 91 57 ou clement.divo@cote-dor.chambagri.fr

Aurélien Genest

Témoignage

François Guillaume a reçu les deux conseillers de la Chambre d'agriculture le 26 octobre chez lui à Marandeuil : *«Tout était bien calé, ce rendez-vous s'est très bien passé. Les échanges avec Clément Divo et Pierre Robin nous ont soulagés dans notre projet de conversion. Ce qui a été dit a été parfaitement retranscrit dans un document qui nous a été envoyé quelques jours après le rendez-vous. Les discussions autour de l'assolement ont été très instructives. La mise en place de rotations de sept à huit ans nous a été expliquée. Comme nous le savions, il va falloir mettre une croix sur le colza, pourtant largement présent aujourd'hui. Tous les conseils ont été très précieux».*



▸ Formations

13-14/12/17 et 25-26/01/18 (Est dijonnais)
Kinésiologie animale
Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

21-22/12/17 (Plombières les Dijon) Homéopathie initiation
Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

18/01/18 (Châtillon)
Penser et construire des solutions face aux crises agricoles
Mathilde MATRAT, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

23/01/18 (Châtillon) ou 25/01/118 (Bretenière)
Désherbage mixte : guide pour bien démarrer
Mathilde MATRAT, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

31/01 et 7/02/2018
(Autun) Abattage et transformation à la ferme
Francine SCHWICK, CA21 - 03 80 68 66 49 - francine.schwick@cote-dor.chambagri.fr



Fédération Charolaise

Encore loin du compte

L'assemblée générale de la Fédération Charolaise a retracé l'actualité du monde de l'élevage.


La réunion s'est tenue la semaine dernière au pôle agricole de Créancey.

Du mieux, enfin si on veut. La conjoncture de 2017 tendait pourtant à s'améliorer avec, notamment, un marché plutôt porteur pour les broutards. Mais deux mauvaises nouvelles ont assombri le quotidien des éleveurs en cette fin d'année avec la mise sous surveillance de la Côte-d'Or dans le dossier de la FCO, sans oublier la suppression *«extrêmement regrettable»* de l'aide génétique. Deux *«coups durs»* relayés le 27 novembre à Créancey par Thierry Lechenault, le président de la Fédération Charolaise : *«La FCO est un dossier commercial, elle n'a jamais empoisonné personne et touche davantage les ovins. Et comment ce sérotype 4 a t-il bien pu arriver en Haute-Savoie alors qu'il ne se trouvait nulle part en France à l'exception de la Corse? Cet événement est une aubaine pour les engraisseurs italiens afin de faire baisser les cours… Cette nouvelle histoire a bloqué bon nombre de nos broutards qui étaient à vendre, impactant tout le commerce dans le bassin allaitant»*.

Frein à la génétique

Le président de la Fédération a également abordé l'arrêt de l'aide génétique, sujet largement débattu lors de cette réunion : *«Marc Frot était venu à notre assemblée de 2016 et nous avait alerté que rien ne serait assuré à partir de cet automne… Cela tend à malheureusement à se concrétiser, avec un arrêt à la date du 1er octobre dernier, c'est vraiment dommage. L'accord-cadre entre la Chambre et le Conseil départemental avait pourtant été signé pour une durée de cinq ans: je suis surpris que l'aide génétique ne puisse pas aller à la fin du terme malgré la loi NOTRe. J'ose encore espérer que cette aide puisse perdurer, la balle est dans le camp du Conseil départemental»*.

Thierry Lechenault rappelle qu'un grand nombre d'éleveurs côte-d'oriens étaient revenus acheter des reproducteurs dans leur propre département grâce à cette aide de 400 euros : *«ce soutien tirait le commerce vers le haut, aussi bien en terme de quantité qu'en qualité. Avec la fin de l'aide génétique, plusieurs éleveurs pourraient être tentés de repartir s'approvisionner dans d'autres départements: nous les invitons à continuer d'acheter en Côte-d'Or, avec ou sans aide génétique. Les résultats en concours confirment ce que nous disons tous les ans à notre assemblée : la Côte-d'Or est un département phare en sélection génétique et qui n'a pas peur d'aller se mesurer à d'autres départements du berceau de la race. La meilleure des preuves est le prix de championnat jeune adulte remporté au dernier National, ce n'est pas rien. Il y a des tas d'exemples à citer, comme le prix d'honneur veaux mâles remporté à Autun»*.

La Fédération a rendu hommage à son ancien président Maurice Rerolle ainsi qu'à Pascale Froidurot et Philippe Cadoux lors de cette réunion.

AURÉLIEN GENEST

Rendez-vous

Réunion d'information sur l'aide ovine le 19 décembre

La FDSEA organise, le 19 décembre prochain, une réunion d'information sur l'aide ovine, avec une intervention de la DDT et de l'ASP. Cette réunion est ouverte à tous les éleveurs, elle se déroulera, sur l'exploitation de l'EARL de l'Abrepin à Francheville et commencera à 9h30. Alors que la demande d'aides ovines devra être déposée via Télépac dès janvier, le besoin d'information des éleveurs est important. Les modalités d'attribution peuvent parfois être complexes et conduire à des erreurs de déclaration et les modalités de contrôle peuvent aussi paraître floues. La commission ovine de la FDSEA de Côte d'Or a donc sollicité les services de la DDT et de l'ASP pour participer à une réunion d'information afin de faire le point sur ce sujet.

Rendez-vous donc à 9h30, le 19 décembre prochain, 1, rue du Bas de Sullier, à EARL de l'Abrepin à Francheville.

Thèmes abordés : modalités de dépôt et règles d'éligibilité (élevage et animaux), modalités de contrôle de l'aide et mise en application concrète sur l'exploitation visitée, avec un contrôle pédagogique.

Afin d'organiser au mieux cette matinée, nous vous remercions de vous inscrire auprès de Leslie au 03 80 68 67 67 ou par mail : accueil@fdsea21.fr.



Ceta / Accord UE-Mercosur

L'élevage bovin français en danger

La FDSEA de Côte-d'Or a répondu à l'appel à mobilisation lancé par la FNB.

Près de 200 000 tonnes de viandes bovines canadiennes et sud-américaines bientôt importées en Europe ? Non, merci. La FDSEA s'est rendue le 29 novembre en préfecture alerter les Pouvoirs Publics de la menace *«sans précédent»* que font peser le CETA et les accords entre l'Union Européenne et le Mercosur. Entre 20 000 et 30 000 emplois d'éleveurs pourraient disparaitre en France, sous le seul poids de ces viandes importées, issues de systèmes peu ou pas réglementés. *«L'élevage bovins viande de Côte-d'Or serait forcément impacté lui aussi»* souligne la FDSEA. En parallèle, la phase 2 des États généraux de l'Alimentation bat son plein avec de nombreuses réflexions et propositions pour *«une montée en gamme»* de l'agriculture et de l'alimentation française. *«Face à l'attitude aussi désinvolte et irresponsable que dangereuse de la Commission, les éleveurs souhaitent voir le Gouvernement et les Parlementaires – nationaux, européens - s'engager à leurs côtés pour protéger leur secteur et la santé des consommateurs ! Les enjeux stratégiques de l'agriculture et de la sécurité alimentaire sont trop importants pour ne pas réagir»* rappellent les membres de la FDSEA.



La délégation qui s'est entretenue avec la directrice de cabinet avec, de gauche à droite : Jérôme Cap, Jean-Luc Gerbron, Gérard Berthaut, Jean-Pierre Fleury, Martial Gros et Fabrice Faivre.

Agir vite

La FDSEA demande au Gouvernement de *«remettre à plat le mandat de négociation à la Commission Européenne»*. Les États membres doivent se *«repositionner sur le sujet»* et désigner en urgence une commission d'experts chargée d'évaluer les conséquences de l'accord UE-Mercosur pour l'élevage, la santé et l'environnement. Il est *«impératif de refuser, dans l'attente des conclusions de cette commission d'experts, tout accord incluant une offre de viandes bovines et s'engager à refuser l'accord en cas de dangers avérés»*. Aux Parlementaires nationaux et européens, la FDSEA demande le refus de ratifier le CETA pour exiger une réouverture des négociations, visant l'exclusion de la viande bovine de l'accord. Le syndicat demande d'impulser la création d'une commission d'enquête prioritaire du Parlement européen sur les conditions de certification sanitaire des viandes bovines brésiliennes, en lien avec la récente affaire *«carne fraca»*.

Ça ne peut pas passer

Le prix d'un kilogramme de viande bovine canadienne/sud-américaine tel que commercialisé en Europe, dans le cadre de contingents Ceta/Mercosur, pourrait s'élever à environ 8,60 euros / kg de carcasse. À titre de comparaison, le même kilogramme produit en Europe est commercialisé 13,70 euros / kg. Au vu de ce différentiel de prix et des volumes concédés, une baisse de 9,60 % du prix du jeune bovin payé au producteur français pourrait être constatée, soit une diminution de 30 à 60% du résultat courant des exploitations spécialisées bovins viande. Au vu du niveau de revenus actuels de ces exploitations (environ 700 euros par mois, tous systèmes confondus en 2016), ce sont ainsi 25 000 à 30 000 emplois directs à temps-plein d'éleveurs de bovins de races à viande (sur 104 000 emplois à temps plein, en France), qui seraient mis en danger.

Réaction

Accords de libre-service, un gâchis innommable

Nous, éleveurs français, respectons l'ensemble des normes européennes parce que c'est obligatoire mais aussi car nos concitoyens nous demandent de produire de façon sûre et saine. Nous produisons de la viande sans hormones avec une traçabilité sans faille, en respectant le bien-être de nos animaux, dans des bâtiments aux normes qui respectent l'environnement. Cela coûte de plus en plus cher mais nous ne pouvons pas revenir en arrière. C'est pour cela que nous nous battons, via éleveur & engagé entre autres, pour inverser les modalités de fixation des prix et être payé à un prix juste.
Pourtant, l'Europe n'a que faire de nos efforts et des attentes des consommateurs, soi-disant écoutées dans les États généraux de l'Alimentation qui se déroulent aujourd'hui en France. Par une simple signature, l'Europe envisage l'importation de près de 200 000 tonnes de de viande aux hormones, sans garantie sanitaire, ni respect du bien-être animal. Cette simple signature est un non-sens. Elle déséquilibrera le marché et anéantira tous nos efforts pour obtenir un prix rémunérateur. Elle détruira nos modes de production, nos élevages, notre métier, mais aussi, nos paysages et nos savoir-faire. C'est un pur gâchis. Nous avons, comme de nombreuses FDSEA, alerté nos élus et notre préfète. Nous espérons qu'ils auront pris la mesure de la gravité de la situation et agi en conséquence.

Martial Gros
Président de la commission Bovins viandes de la FDSEA.



Saulieu

Retour sur la Fête du Charolais

La salle du Temps Libre de Liernais a reçu l'assemblée générale du comice agricole de Saulieu le 18 novembre. Cette délocalisation était souhaitée par le conseil d'administration en signe de remerciements aux éleveurs du canton de Liernais principaux apporteurs d'animaux et d'exposants à la fête du Charolais. Dans son rapport moral, le président Jean-Michel Cap a souligné l'engagement important d'une centaine de bénévoles pour la réussite de cette grande manifestation. Cette année, les différents concours ont été jugés très satisfaisants malgré une conjoncture toujours aussi désastreuse pour l'élevage. Lors de cette réunion, le conseil d'administration s'est penché sur l'organisation de la prochaine édition et souhaite d'ores et déjà reconduire -et étoffer- la ferme pédagogique instaurée pour la toute première fois cet été. Jean-Marc Bidoire, responsable du secteur ovin, a proposé d'accueillir le concours national de reproducteurs Texel en 2018. D'un point de vue financier, la lecture des comptes a révélé une amélioration de la situation *«malgré des inquiétudes sur le soutien de la Région BFC»*. En dépit de ce point négatif, le président a fait part de sa satisfaction de voir Saulieu et son élevage régional rayonner au plan national. Dans la partie statutaire, Cédric André, Jésus Fransisco et Cyril Mignot ont été élus administrateurs. La réunion s'est terminée avec un repas préparé par Charles Traiteur et offert aux bénévoles.



Le rendez-vous du mois d'août a été relayé lors de l'assemblée.

10ème anniversaire Cerfrance Alliance Centre

Une soirée sous le signe de l'innovation et de l'optimisme

C'est au Casino-Planétarium que Cerfrance Alliance Centre a convié ses invités à une soirée intitulée *«Avec innovation et audace - Dynamisons ensemble nos territoires»*. L'occasion pour les dix ans du réseau de conseil et d'expertise comptable de continuer à aller de l'avant.



Cerfrance : Plus de 200 personnes pour célébrer ce 10ème annniverssaire.



Boris Chabanel – géographe expert économies locales durables chez Utopies.

Un choix assumé par les organisateurs qui voulaient clairement voir le verre à moitié plein dans un département où le moral des acteurs du territoire est parfois plus gris que rose en matière d'entreprenariat. Voulant mettre en avant son ancrage local et sa proximité avec ceux qui font éclore des projets, Cerfrance Alliance Centre a articulé cette soirée en trois grandes parties. La première étant de mettre en lumière le travail de l'agence Utopies qui a réalisé une étude mettant en avant les porteurs de créations d'emplois et de valeur dans la Nièvre. Puis le réseau a donné la parole à Jocelyne Guérin afin qu'elle témoigne des actions menées, en cours et à venir. Enfin, trois faiseurs de projets innovants sont venus témoigner concrètement de leurs initiatives. Près de deux cents personnes avaient répondu à l'invitation. Et c'est tout d'abord Olivier Parou, président de Cerfrance AC, Eric Achour son directeur général puis Arnaud Bertrand son vice-président qui ont pris la parole. Tous soulignant la capacité d'innovation du réseau afin de piloter au mieux les activités de leurs 2 000 adhérents dans une relation de proximité. Boris Chabanel - géographe expert économies locales durables chez Utopies - a démarré son exposé, expliquant que l'entreprenariat de territoire *«résonne beaucoup. Il y a des opportunités, des enjeux. Une nouvelle génération a, pour marché, le local et dans l'ADN l'innovation»*. Afin de prouver que cette économie est bel et bien là, l'étude d'Utopies a décortiqué trente filières couvrant 380 secteurs d'activité. Soit 15 000 marchés étudiés. En 2016, on comptait ainsi 8,3 milliards de demande en locale. Or 62% de cette demande nivernaise s'évade du territoire car elle ne trouve pas de solution, générant des importations. Pour Boris Chabanel, il est donc impératif de capter cette demande locale. Car ces importations sont un gisement d'activités et d'emplois considérable. Ainsi, si la Nièvre ré-enracinait 1% de ses importations, cela pourrait créer 52 millions d'activité soit 360 emplois. Il faut donc exploiter certaines niches locales mais à condition d'innover avec un modèle économique plus petit, plus circulaire, plus collaboratif et plus inclusif.

Des expériences pour une approche différente

Utopies a créé un *«book de l'entreprenariat»* avec vingt fiches sectorielles pour justement révéler ses opportunités locales et stimuler cet entreprenariat dormant. Prenant l'exemple de l'agro-alimentaire, l'expert a souligné que les *«filières viandes pèsent lourds. Mais on importe beaucoup de transformé»*. Il y aurait donc là une carte à jouer avec, par exemple, des start-up alimentaire type *«foodlab»*, des micro-abattoirs ou des micro-usines. D'autres pistes étant à creuser afin de valoriser les invendus en les transformant ou encore en poussant les agriculteurs à une diversification pointue (céréales locales, micro-brasserie...). Prenant la suite de cette prise de parole, c'est ensuite Jocelyne Guérin, présidente de Conseil départemental et maire de Luzy qui est intervenue, ventant elle aussi cette approche différente et originale des territoires. Le public a écouté la table-ronde qui avait pour invités trois entrepreneurs locaux qui ont témoigné de leurs choix et leurs expériences de développement dans des domaines différents. Valérie Clément - présidente de l'association des commerçants *«Les Ardillers»* à Nevers - à la tête de deux magasins dans la cité ducale et qui veut faire de ses salariés de véritables acteurs de l'économie. Les employés d'aujourd'hui devant devenir les chefs d'entreprise de demain. Stéphane Humbert est lui venu parler du Gercela, association visant à promouvoir la race charolaise et regroupant de nombreux éleveurs de la région. Cyrille Forest, éleveur polyculteur a lui expliqué sa démarche avec l'hôtel deux étoiles repris en 2015 dont il a boosté la fréquentation en l'inscrivant sur des sites en ligne. Les réservations étaient au nombre de 1 200 il y a deux ans. Elles étaient de 2 200 en 2016. Suite à ces témoignages, focus a été fait sur un autre type d'innovation des territoires avec Alain Bourcier, vice-président en charge du numérique à l'Agglomération de Nevers, venu parler de l'Inkub : un pôle numérique ouvert en 2016 à Nevers et dédié aux entreprises, start-ups, ou free lances et incubateur d'innovation.

On le voit, ces dix ans de Cerfrance Alliance Centre se voulaient résolument tournés vers l'avenir sous toutes ses formes. La soirée s'est clôturée par un repas où il est certain que les conversations ont rimé avec innovations.

FABIENNE DESSEUX

Réunions Petites Régions

Cerfrance se décline en trois rendez-vous

Habituellement, une partie du panorama des résultats 2017 était présentée lors des soirées annuelles du réseau. Cette année, ils vont se dévoiler lors de réunions thématiques sur le département.

Ces réunions *«Petites régions»* existent par exemple en Eure-et-Loir. Ainsi, Cerfrance Alliance Centre a décidé de séparer les deux exercices et de calquer la formule dans la Nièvre avec trois dates et autour de trois thèmes : élevage, polyculture-élevage et cultures. Des réunions qui débuteront dans quelques jours et jusqu'à début janvier. Toutes suivront le même déroulé mais s'adresseront de manière spécifique au public concerné. C'est Nicolas Roche - spécialiste études et références - qui brossera le portait de la ferme Nièvre comme il le faisait précédemment lors des soirées à Pougues-les-Eaux. Premiers résultats des récoltes 2017 et présentation des coûts de production qui feront écho aux Etats Généraux de l'Alimentation. Des présentations qui reviendront sur les cinq ou sept dernières années afin de mettre un coup de projecteur sur la méthode de calcul pas toujours acquise. Il abordera la thématique des écarts de performances entre les exploitations afin de comprendre les raisons qui font qu'avec des systèmes comparables les résultats différents.

Des réunions de proximité

Mais les chiffres ne suffisent pas. L'analyse et la discussion se feront ensuite avec des tables-rondes en présence de spécialistes de Cerfrance. Un conseiller d'entreprise, un expert-comptable et un technicien environnement. Avec pour ambition de cerner au plus près la notion de risque. Que ce soit dans le cadre fiscal, environnemental, aides, DPU ou commercialisation. Des tables-rondes qui seront bien évidemment ouvertes avec le public et seront animées par Philippe Aimon, responsable de l'équipe conseillers de la Nièvre. Enfin chaque rendez-vous se terminera avec l'intervention d'Éric Carteron - directeur de Territoire Nièvre - qui ciblera les résultats de l'étude de l'agence Utopies par secteur afin de donner des pistes pour améliorer la situation à la fois économique mais aussi en termes d'emplois. Remettre en avant le circuit court et relocaliser une partie des importations avec des idées innovantes.
Ces réunions *«Petites Régions»* se veulent résolument de proximité et en adéquation avec la vision présentée la semaine dernière lors des dix ans du réseau. Les dates de ces rendez-vous sont à retrouver dans l'agenda.

FABIENNE DESSEUX

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▶ Agenda

09/12 Jugement de bétail
Concours de jugement de bétail organisé par les JA de Châtillon-en-Bazois. EARL Cousin Le Bailly Montigny-sur-Canne . A partir de 14h, entrée gratuite. En soirée, choucroute à la cantine de Châtillon rue Adrien Laurent (15 euros) . Réservation conseillée au 06 24 86 10 62.

10/12 Jugement de bétail
Concours de jugement de bétail organisé par les JA de Varzy. Chez Nicolas Aucoin lieu-dit « Trinay » à Marcy .

11/12 - 2ème réunion SAS Photovoltaïque
Ce deuxième rendez-vous de réflexion sur le projet aura lieu à 18H30 mairie de Saint-Saulge en présence du constructeur Gibard, EDF ENR et Etienne Bourgy chargé de projet énergie à la Chambre d'agriculture

11 et 19/12 – 11/01/2018
Cerfrance Réunions Petites Régions
Réunions Petites Régions 2017 2018 avec pour thème : Notre territoire évolue : Quelle place pour moi ? Au programme : panorama des résultats 2017 des exploitations agricoles ; Tables rondes (face aux mutations actuelles, quelle posture adopter ?; Créer de la valeur sur les territoires (présentation d'une étude prospective. Cerfrance veut décortiquer les résultats des principaux systèmes de production, élévages, polyculture-élevage et cultures en trois dates : Élevage : Salle de réunion du Marché au Cadran (Sicafome) - 29 Route de Châtillon Moulin-Engilbert ; lundi 11 décembre 2017 - 14h30. Polyculture-élevage : Salle Polyvalente - 14 Grande Rue Poiseux mardi 19 décembre 2017 - 14h30 Cultures : Salle des Fêtes - Place Gambetta – Donzy jeudi 11 janvier 2018 – 14H30
Inscriptions : Secrétariat du site de Nevers Cerfrance 03 86 71 92 50

14/12 Rallye Portes ouvertes Chambre d'agriculture
Organisé par la Chambre d'agriculture ces portes ouvertes ont pour thème «*Repousse de broutards privilégiants la réduction de concentré et l'adaptation des performances*» Au programme : présentation de l'exploitation par les éleveurs ; quelles sont les espèces de légumineuses utilisées dans les rations pour la repousse des broutards ; présentation des différentes rations (complémentaires azoté bloqué et sans complémentaire protéique) ainsi que le mode de distribution ; quelles sont les performances obtenues sur la durée de repousse ; échanges. 14h au Gaec du Passou à Chougny (lieu-dit Louvrault) Renseignements : Christophe Dagouneau conseiller élevage 06 33 63 91 32

Session de la Chambre d'agriculture

À (enfin) voté !

Jeudi 23 novembre, la Chambre était en session. Mais faute de quorum complet, Éric Bertrand a organisé dans l'urgence une nouvelle session pour voter les différentes délibérations.



Session : Le service commun « valorisation du bois et territoire » largement abordé

En effet, dans ce cas, et comme le stipule l'article R.511-55 du code rural, la session est renvoyée de plein droit sous huitaine. En préambule, Éric Bertrand a rappelé «*qu'on n'a pas possibilité avec les Chambres consulaires de fonctionner avec des pouvoirs*». Il a surtout souligné que c'est la deuxième année consécutive que ce type de problème survenait. Et d'ajouter que même *«si je sais que les emplois du temps font qu'il y a des obligations, c'est un peu toujours les mêmes qui sont absents*». C'est donc à nouveau au Marault que s'est tenue cette session, où l'on est revenu sur les points largement abordés une semaine plus tôt. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2017 puis présentation du budget initial 2018. Un temps plus long a été consacré au service commun *«valorisation du bois et territoire»* créé au sein du pôle de services communs de la Chambre régionale. Une délibération a suivi pour valider l'adhésion de la Chambre de la Nièvre. Ce service devant élaborer un programme pluriannuel et permettre une pleine utilisation du produit de la part forestière de la taxe sur le foncier non-bâti au bénéfice du secteur forêt-bois. Après les présentations chiffrées de Pierre Balique, les délibérations se sont enchainées en commençant par l'approbation de la présentation du budget initial et de ses éléments comptables (une abstention). Concernant le vote des cotisations obligatoires, la salle fait remarquer «*qu'on vote pour se donner bonne conscience*», en effet comme l'admet Éric Bertrand : *«on n'a pas la main sur ces cotisations»* qui concernent l'APCA, la FNP, le CNPF, la CRABFC et les communes forestières. Pour les subventions accordées, validation encore avec deux abstentions. Même chose pour la tarification des produits et prestations de la Chambre qui augmentent de 1%. Une délibération qui a compté un vote contre et une abstention.

Des questionnements sur l'avenir

Les votes se sont poursuivis avec la délibération relative à la demande de subventions publiques, la délégation de pouvoir au président et la délégation de pouvoir au bureau. S'arrêtant sur le sujet des remises gracieuses en non-valeurs, Éric Bertrand a voulu rappelé qu'en cas de souci il n'avait jamais refusé un échéancier, mais qu'après l'envoi du deuxième rappel et sans réponse, l'huissier prenait la suite sans que la Chambre puisse intervenir. Les questions diverses et les débats ont aussi mis en avant les inquiétudes plus générales quant au poids et au rôle des Chambres dans l'avenir. Avec l'idée qu'il y aura moins d'élus. Autre questionnement soulevé, les annonces du gouvernement et son «*projet de loi pour un État au service d'une société de confiance*». Le texte stipule en effet que «*des missions nouvelles (seraient) confiées aux Chambres d'agriculture : information des exploitants sur la réglementation européenne applicable aux aides financières, appui aux dépôts de demandes et accompagnement dans les contrôles*.» Mais pour l'instant, il est trop tôt pour y voir clair. Plus avant dans les débats, certains se sont demandés si globalement la fusion des régions avait alourdi le travail des structures. En l'occurrence, Éric Bertrand estime que «*c'est abominablement lourd mais je ne suis pas sûr qu'on soit parmi les plus mal lotis. On arrive quand même à avancer*». À noter qu'en début de séance, les dates des prochaines sessions ont été données pour février, septembre et novembre 2018. De quoi pouvoir s'organiser afin que les participants répondent présent à l'appel.

FABIENNE DESSEUX

Deux motions

Loup et retraites : deux sujets d'importance

Deux motions ont été votées jeudi en fin de séance. L'une signée par tous les syndicats quelques jours avant la réunion nationale «*loup*». L'autre par la section départementale des anciens exploitants.

L'unité syndicale n'est pas toujours de mise, mais cette fois, le loup a mis tout le monde d'accord contre lui. Confédération Paysanne, FDSEA, JA et Coordination Rurale de la Nièvre, tous se sont entendus afin d'alerter sur «*la menace réelle qu'un plan loup inefficace fait peser sur le devenir de l'élevage herbager du départemen*t». Une alerte alors qu'une réunion préparatoire nationale aura lieu mardi. Une date importante puisqu'elle élabore l'avis que devra rendre le Comité National de Protection de la Nature sur le plan loup 2018-2022 qui sera publié premier trimestre de l'année prochaine. Cette réunion devant aussi proposer un arrêté´ ministériel fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup ; un arrêté ministériel fixant le nombre maximum de loups dont la destruction pourra être autorisée pour l'année civile 2018 ; une circulaire relative à l'indemnisation des dommages causés par le loup, l'ours et le lynx aux troupeaux et animaux domestiques. Un sujet sensible qui fait beaucoup réagir. Ainsi Bertrand Ribaucourt considère que «*si on respecte plus les loups que les paysans, on part en dérive complète»* Lydie Deneuville, élue représentant la Coordination rurale se posant la question de savoir *«qu'est-ce qu'apporte le loup ? En quoi est-ce vital ?»* Pour Éric Bertrand : *«il ne faut pas se laisser bouffer»* par la mise en place d'une conditionnalité entre moyens de protection et indemnisation. Une indemnisation qui *«ne doit pas être financée par le ministère de l'Agriculture»* mais par le ministère de la Transition écologique et solidaire, comme le stipule là encore la motion.

Retraite et précarité

La seconde motion votée à l'unanimité lors de cette session est celle présentée par la section départementale des anciens exploitants par la voix d'André Bordet. La section veut «*attirer l'attention des élus de la République et de l'État sur la situation toujours aussi préoccupante et dégradée que génère le faible niveau des pensions agricoles pour les retraités*». Les membres de la Chambre d'agriculture de la Nièvre réclament ainsi *«un calcul des retraites sur les 25 dernières années, comme les autres régimes ; d'obtenir des retraites agricoles, liquidées et futures, atteignant 85% du SMIC net et indexées pour une carrière complète ; de l'équité dans l'attribution des points de retraite proportionnelle»*. Ils exigent «*que le financement des futures revalorisations repose sur la solidarité nationale et non sur la profession agricole par le RCO ; le relèvement du RFR (10.996 pour une part en métropole) de 2.000 euros par an permettant ainsi l'exonération fiscale des bas revenus (CSG, CDRS e à la CASA) et le rétablissement immédiat de la demi-part supplémentaires pour les veuves, veufs et invalides»*. Ils déplorent *«la baisse du pouvoir d'achat, la fiscalité en hausse (…) plongeant beaucoup de retraités dans la précarité et surtout les conjointes»* et s'insurgent «*contre la fiscalisation de la majoration de 10% des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants et exigent sa forfaitisation*». Suite à la lecture de cette motion, Denis Sanchez a évoqué la modification de la surface des parcelles de subsistance qui est passée de 7 à 2,5 hectares dans la Nièvre. Pas forcément un recul pour plusieurs membres de l'assistance, cette surface pouvant être parfois jugée trop grande pour un usage uniquement personnel.

FABIENNE DESSEUX

Journée découverte des métiers agricoles

Donner un coup d'arrêt aux idées reçues

Organisée à l'initiative du service emploi de la FDSEA, cette journée s'est déroulée en deux temps suite au constat d'un besoin d'information des acteurs de l'orientation et de l'emploi sur les métiers agricoles.

Intitulée *«L'emploi en agriculture : Halte aux idées reçues»*, cette journée a accueilli des participants qui sont en première ligne en matière d'emploi. Conseillers de Missions Locales ou de Pôle Emploi, équipe du CFPPA de Château-Chinon mais aussi membre de la DIRECCTE ou exploitant agricole, tous se sont d'abord retrouvés en matinée à la Chambre d'agriculture pour une présentation de l'emploi nivernais. Que cela soit en matière de débouchés, de formations, de secteurs géographiques ou de compétences demandées. Les animatrices ont tout d'abord donné quelques chiffres éloquents.



Journée découverte : Les chiffres pour démonter les idées reçues.

En effet, la France est aujourd'hui le 1er producteur européen. Et puisque le chômage est le sujet sensible ces dernières années, elles ont rappelé que dans la filière agricole, 93% des jeunes trouvent un emploi en moins de six mois. Et lorsque que l'on regarde au niveau départemental, elles soulignent qu'à l'heure actuelle, l'emploi agricole représente 6% des emplois nivernais, soit 4 600 contrats dont 2 000 en CDI. Pourtant, et alors que la Nièvre affichait un taux de chômage de 8,6% au 1er trimestre dernier - un taux supérieur à celui de la Bourgogne-Franche-Comté - les employeurs agricoles ont bien du mal à trouver des salariés. Les filières qui recrutent étant la viticulture (ouvrier viticole, chef culture), la polyculture-élevage (ouvrier agricole polyvalent, agent d'élevage bovins) et l'agroéquipement (mécanicien agricole, commercial agricole et inspecteur technique SAV). Mais des besoins en main-d'œuvre existent aussi pour d'autres domaines comme durant la période des sapins de Noël. Les employeurs ont parfois du mal à trouver des employés souvent à cause de problèmes de mobilité ou de logement.

Les réalités des métiers

Mais ce qui fait jour au fur et à mesure des échanges de cette matinée, c'est aussi le problème du lien entre acteurs de l'emploi et employeurs. Car la formation, elle, est bien présente dans la Nièvre avec une offre diversifiée allant jusqu'à la licence.

Des filières qui ouvrent à des carrières mais qui demandent de la motivation même si, en 50 ans, ces métiers sont devenus moins physiques. Puis comme l'explique Vincent Pommery - exploitant élevage bovins à Parigny-les-Vaux chez qui la journée s'est poursuivi - *«les compétences il en faut mais quand il y a de la bonne volonté elles peuvent s'acquérir sur le terrain»*.

Et pour lui, l'employé n'est pas le seul à devoir avoir des acquis, *«l'employeur doit apprendre à être employeur. Il faut gérer à l'avance comme avec le problème des sapins de Noël»* qui revient chaque année et qui pourrait être anticipé. Sur ses terres, les participants ont pu découvrir les réalités des métiers d'agent d'élevage bovin et de chef d'exploitation. Vincent Pommery a aussi longuement détaillé le fonctionnement de son groupement d'employeurs soulignant l'importance de la discussion et des échanges afin d'améliorer - à la fois pour les employés mais aussi pour leurs employeurs - les conditions de travail.


Les métiers sur le terrain : Vincent Pommery a ouvert les portes de son exploitation.

À noter que durant cette journée, un atelier sur la communication a été animé par Hervé Morthon, metteur en scène. Des mises en situation où il jouait le rôle d'un homme véhiculant ces fameuses idées reçues en matière d'emploi agricole, les participants devant trouver la bonne manière de démonter ses arguments. Une autre manière d'apprendre à dissiper les malentendus.

FABIENNE DESSEUX

Super finale de Moulins

Super prix d'honneur pour la Nièvre


HBC

Le Gaec Deboux sur la plus haute marche

La 122ème Super finale s'est déroulée le 30 novembre dernier réunissant 64 animaux en concours. Cette finale - qui clôture la saison des vingt-huit concours reconnus de l'année - voit le Gaec Deboux remporter le super prix d'honneur veaux mâles grâce à Newman. Un titre prestigieux pour cet animal âgé de 10 mois qui a été primé pour l'ensemble de ses qualité qui en font, pour le jury, un charolais complet et super-équilibré. A noter que le Gaec Deboux a aussi remporté le prix d'honneur veaux femelles et le premier prix d'ensemble veaux femelles.

FABIENNE DESSEUX



Projet de loi de finances

Cotisations sociales et épargne de précaution inquiètent la FDSEA

Les sénateurs ont entamé l'examen du projet de loi de finances pour 2018. Le premier du quinquennat Macron. Dans la Nièvre, la FDSEA a alerté sénateurs et députés sur deux points particuliers.



Projet de loi de finances : la FDSEA interpelle les parlementaires nivernais

Suite à la crise de 2015, la FNSEA avait obtenu une baisse de 7 points de cotisation Amexa des exploitants. Une baisse qui venait s'ajouter à la réduction de 3,1 points des cotisations de la branche «*famille*» pour les revenus inférieurs à 110% du PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale). Or, après le premier passage à l'Assemblée, le gouvernement envisage une harmonisation du régime des cotisations-maladie pour l'ensemble des travailleurs indépendants et veut donc supprimer l'article 7 du PLFSS. Souhaitant à la place un nouveau barème de cotisation progressif, avec un taux variant de 1,5 à 6,5% d'un revenu nul jusqu'à un revenu égal à 110% du PASS. Soit 43 000 euros pour 2018. Pour la Fédération, ce PLFSS revient sur les engagements précédents ainsi que sur les annonces de mesures pérennes et aura pour conséquence d'impacter les revenus professionnels dès lors qu'ils dépasseront un certain seuil. Jusqu'à 13 500 euros cet impact serait neutre voire légèrement négatif de 48 à 143 euros. Mais un agriculteur disposant d'un revenu professionnel de plus de 20 000 verrait ses cotisations augmenter de 24%. À partir de 30 000 l'augmentation estimée serait de 62%. Au-delà de 40.000, elle serait de 100% de plus. Par ailleurs, la hausse de 1,7 point de la CSG annoncée ne sera pas compensée pour tout le monde et cumulée avec la hausse de cotisation Amexa pourra générer une perte globale de cinq points pour les agriculteurs disposant de 43 000 euros de revenus. D'où l'appel aux députés Perrine Goulet et Patrice Perrot ainsi qu'aux sénateurs Nadia Sollogoub et Patrice Joly afin que le niveau des prélèvements sociaux des agriculteurs français reste aligné sur les standards européens. Une bouffée d'air en matière de compétitivité.

Mobilisation vigilante

L'autre point qui inquiète la Fédération concerne l'épargne de précaution agricole et, là aussi, elle a interpellé les parlementaires nivernais sur l'importance du sujet. Dans ses engagements de campagne, Emmanuel Macron proposait une réforme de la déduction pour aléas (DPA) en une véritable épargne de précaution. Mais en l'état actuel du PLF, le gouvernement n'inclue aucune mesure. Un amendement a donc été proposé avec pour ambition de créer un nouvel outil fiscal moins rigide que les dispositifs actuels afin de redonner une liberté d'entreprendre sur le long terme aux chefs d'exploitations. Le syndicat estimant que la DPA présente une gestion trop complexe avec des plafonds inadaptés et propose une série de mesures concrètes afin de modifier cet état de fait. Pour l'instant, le projet de loi, tel qu'adopté par le Sénat est revenu en discussion devant l'Assemblée nationale le 28 novembre, avant d'être examinée une nouvelle fois par le Sénat depuis le 1er décembre. Les parlementaires de la Nièvre ont accusé réception des points soulevés. Patrice Perrot a indiqué qu'il considérerait la question des cotisations en fonction de l'évolution du dossier. Perrine Goulet avait elle souligné que le dossier donné par la FDSEA, très complet et argumenté, pouvait permettre de «*se battre pour que les mesures de compétitivité perdurent*». Sans élément nouveau pour l'instant, ces questions des cotisations et de l'épargne de précaution demeurent des enjeux fondamentaux pour le syndicalisme majoritaire. La mobilisation reste donc de mise en attendant que la situation s'éclaircisse.

FABIENNE DESSEUX

Epargne de précaution : les propositions

Permettre à l'exploitant de pratiquer une déduction annuelle de 20 000 euros augmentée de 30% du chiffre d'affaire de l'exploitation utilisable sans limitation de durée en cas d'aléa économique, climatique ou naturels ou pour financer tout investissement nécessaire à la prévention des risques de l'exploitation
Placer sur un compte épargne ouvert auprès d'un établissement de crédit une somme au moins égale à 50% du montant déduit fiscalement.
Fixer un plafond global égal à 75% du chiffre d'affaire de l'exploitation établi selon la moyenne des cinq dernières années. S'il est supérieur à 75% du CA moyen, le plafond de 150 000 euros peut être retenu par l'exploitant.
L'exploitant pourra prélever sur ce compte bancaire dédié des liquidités qu'il a déposées, et les intérêts capitalisés, et qui sont nécessaires pour surmonter les difficultés. Il devra alors réintégrer dans sa trésorerie une somme souhaitée soit sur l'exercice où intervient l'aléa soit sur les deux suivants.
Le cas d'utilisation des sommes épargnées et de réintégration fiscales sont identiques à ceux de la DPA à deux exceptions près : La survenance d'un aléa économique est assouplie et constatée par une baisse de 5% de la valeur ajoutée de l'exercice par rapport à la moyenne des valeurs ajoutées des trois ou cinq exercices précédents ; l'épargne pourra être utilisée pour acquisition d'immobilisations destinées à la prévention des risques de l'exploitation et à sa résilience.

► Formations

08/01 et 15/01/2018
Conduite du troupeau caprin, augmenter son revenu
Mieux comprendre son coût de production permet de mieux analyser ses résultats technico-économiques et de trouver des marges de progrès. Responsable de stage : Christian Etienne 06 79 88 00 65 caprinievre@gmail.com Chambre d'Agriculture de la Nièvre

25/01/2018 Savoir utiliser les marchés à terme
Avec la volatilité des prix, il est nécessaire de sécuriser le revenu par une palette de moyens complémentaires , parmi lesquels figure l'utilisation des marchés à terme. Responsable de stage : Céline Beauvois 03 86 93 40 55 celine.beauvois@nievre.chambagri.fr Chambre d'Agriculture de la Nièvre

Etablissement Départemental de l'Elevage

«Nous ne sommes pas des contrôleurs»

L'identification est un sujet d'actualité alors que la DDT dévoile son bilan des contrôles 2016 et ses estimations 2017. L'occasion de revenir sur le rôle de l'Établissement Départemental de l'Élevage (EDE) dont la vocation est de détecter, conseiller, corriger… mais en aucun cas contrôler

«*On entend souvent : «Tiens, on a été contrôlés par l'EDE !»* mais ce n'est pas notre mission, nous ne sommes pas des contrôleurs» martèlent Thérèse Romefort, directrice du service à la Chambre, et Jean-Louis Bridier, conseiller élevage. Une confusion qui vient du fait que l'administration peut diligenter l'EDE suite à l'envoi d'un courrier notifiant à l'éleveur diverses anomalies. La visite des conseillers devant, dans ce cas, aider le professionnel à se mettre en conformité. Le service, quant à lui, venant en prévention le reste du temps. Ainsi deux équipes ont visité cette année 150 élevages pour 27 000 bêtes vérifiées (présence des animaux, boucles, notifications, passeports...) «*L'info ne remonte pas, ça reste entre eux et nous*» tient à souligner Jean-Louis Bridier qui explique que ces visites sont proposées – et non imposées – aux éleveurs par l'EBE. Une aide qui peut aussi être sollicitée par l'exploitant lui-même. La Nièvre est le premier département en taille de cheptels et il est courant de se retrouver noyé dans le suivi des animaux tant il y a de choses à enregistrer, de délais à respecter. Personne n'est à l'abri, on peut se sentir perdu ou dépassé, par exemple en cas de soucis personnels. L'EDE peut donc être d'un grand secours si on sait, si on sent qu'il n'y a plus la maitrise. D'autant que la visite sur l'exploitation n'est pas payante. Seul le temps de la correction peut l'être si celle-ci est effectuée par l'EDE. Ce qui n'est pas systématique. Si les erreurs sont simples, elles peuvent en effet être corrigées par l'éleveur lui même.



EDE : L'identification des animaux, une cause fréquente l'anomalie

Pratique : Contact et renseignements : Élodie Merliln ou Jean-Louis Bridier 03 86 93 40 40

FABIENNE DESSEUX

110 Bourgogne

Un plan d'économies efficace

L'Assemblée générale de la coopérative, qui s'est tenue le 1er décembre dernier, a consacré une large part de ses travaux à la collecte 2016. Un millésime catastrophe tempéré toutefois par la mise en place dès la moisson, d'un plan d'économies drastique, avec à la clé, une réduction de ses frais de fonctionnement de 2,5 millions €


De nombreux adhérents ont fait le déplacement à Hauterive, pour cette assemblée générale 2017

«*La plus mauvaise moisson de l'après-guerre. Du jamais vu…*», selon Gérard Delagneau, président de 110 Bourgogne. À l'heure des comptes, 173 000 tonnes ont manqué à l'appel, avec une collecte 2016 réduite de 36%, toutes filières confondues. Blé en recul de 44%, l'orge de printemps avec des volumes en retrait de 56%, voire 65% pour les variétés hivernales. Le tonnage d'orgettes augmentant de 140%, avec des calibrages à 55%, là où d'ordinaire, on atteignait 80%. Le colza restant la production la moins impactée, avec «*seulement*» 24% de baisse de volumes. La qualité aura été également fortement dégradée, avec notamment 30% des blés présentant un PS inférieur à 68 kg et l'obligation de travailler le grain trois fois plus que d'ordinaire, afin de ramener les lots aux normes de commercialisation de l'année et répondre aux attentes des clients.

Une campagne 2016 a oublier très vite dans sa dimension économique, mais à chaque chose, malheur est bon, comme l'a rappelé dans son intervention le directeur de la coopérative, Jean-Marc Krebs, revenant sur le plan d'économies mis en place par la coopérative dès le début de la moisson, afin de faire face. Un plan aux axes multiples, passant notamment par une optimisation du plan de moisson et de la logistique, ce qui a permis d'économiser 437 K€, «*en s'adaptant en permanence à ce qu'on découvrait dans les silos*», ainsi que par la mise en place d'un dispositif d'activité partielle des salariés, «*au total plus de 20 000 heures d'activité partielle réalisées, en planifiant le travail d'une façon encore jamais atteinte et en poussant au maximum la polyvalence de chacun…*». Avec à la clé une économie supplémentaire de 624 K€ et au final, une enveloppe globale de 2,5 millions € économisés sur les frais de fonctionnement de la coopérative, permettant le versement aux adhérents en juin dernier, d'une somme équivalente, sous forme de compléments de prix.


Gérard Delagneau, président de la coopérative 110 Bourgogne


Jean-Marc Krebs, Directeur général

La préférence aux clients locaux

La baisse de collecte de l'ordre de 36% aura eu également des conséquences sur l'activité transport, avec un net recul des segments train et péniche, au profit du transport routier, souligne Jean-Marc Krebs : «*dès le début de la campagne, nous avons donné la préférence aux clients locaux, avec au final 53% des transports réalisés par camions. Du fait de moins de volumes, notre flotte aura transporté 60 000 tonnes de plus et par voie de conséquence, 160 000 tonnes de moins par les transporteurs extérieurs…*» Recul également du CA de l'activité appro, passé de 44 M€ à 33,7 M€, avec notamment une baisse de 38% des fertilisants : «*principalement sur la fertilisation phosphopotassique, avec des impasses énormes et 80% des terres qui n'en ont pas vu. On constate également une baisse des achats de régulateurs et de certains fongicides…*» En ce qui concerne les semences certifiées, 38 500 quintaux ont été produits, pour un CA en diminution de 7% : «*la qualité moindre a engendré des surcoûts de triage car malgré les installations, il a fallu passer jusqu'à deux fois les lots sur les chaînes de triage pour qu'ils répondent aux caractéristiques des semences certifiées établies par le GNIS. Une production confrontée également à la bactériose…*» Il est tentant dans ces conditions de diminuer les investissements, mais la coopérative a fait le choix inverse, injectant notamment plus de 1,5 M€ dans la rénovation de cellules et la mise ne place de ventilation. Si l'activité vigne et cave est en recul de 11%, conséquence d'une diminution de 40% des volumes de la vendange 2016 et d'un achat moindre de produits secs (cartons, bouteilles, bouchons…), l'activité de 110 Vigne est en progression de 6% et le secteur protection, de 31%, les épisodes pluvieux de 2016 ayant engendré une épidémie importante de mildiou et d'oïdium. Confrontée à l'évolution de comportement des consommateurs, l'activité jardinerie poursuit sa diversification, avec l'ouverture de trois espaces bio «*La Vie Claire*», au sein des enseignes Nati vert.

L'exercice a vu également le périmètre de l'union SeineYonne augmenter, du fait de la fusion des coopératives Cerepy et Capserval au sein de la nouvelle entité Ynovae. Avec une première mise en marché le 1er juillet dernier des récoltes conjuguées de 110 Bourgogne et d'Ynovae, pour répondre à trois objectifs : «*optimiser la valorisation de la récolte de nos adhérents, être en phase avec nos clients locaux et ceux du Bassin parisien, qui concernent plus de 80% des exportations de la structure SeineYonne et enfin, développer les marchés différenciés à valeur ajoutée, pour en ramener dans les fermes…*».

DOMINIQUE BERNERD

▸ Agendas

Nouvelle formule pour la réunion technique d'hiver de la Chambre d'agriculture

Chaque année, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une réunion technique à Joigny en décembre, avec les instituts Terers Inovia et Arvalis. ce rendez-vous prend une nouvelle forme au plus près du contexte phytosanitaire et agronomique avec une journée au champ en mai 2018. Le programme de cette journée est en cours d'élaboration et vous sera communiqué en temps utile. En revanche, la réunion Maïs avec Arvalis en janvier est maintenue. la date retenue est le 12 janvier après-midi (points variétés, protection aux semis, nouveautés herbicides, nouveautés engrais…), avec Yann Flodrops (Arvalis)
Voir détail sur le site ci-après : www.evenements-arvalis.fr/view-878-category.html?menuid=&&page=2&forms-tri=&forms-ordre=&forms-nombre

07/12 Permanence APECITA

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra mardi 16 janvier à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : dijon@apecita.com

08/12 Optimiser les réglages de sa moissonneuse batteuse

Bio Bourgogne a le plaisir de vous inviter à une formation tous publics sur le thème «*Optimiser les réglages de sa moissonneuse batteuse*», de 9 h à 17 h 30, vendredi 8 décembre à Senan.
Au programme :
Caractéristiques détaillées des moissonneuses-batteuses.
Analyser rapidement et visuellement la qualité des lots bruts et les pertes : observation d'échantillons
Démonstration de réglages sur deux types de moissonneuses batteuses.
Inscriptions et renseignements complémentaires : Hélène Levieil au 06 77 30 78 82 - helene.levieil@biobourgogne.org

09 et 10/12 Marché de Noël d'Argenteuil sur Armançon

Samedi 9 et dimanche 10 décembre, de 10 h à 20 h, 20è Fête de Noël place du village, avec le Père Noël. marché avec plus de 80 exposants, jeux gratuits pour les enfants avec plus de 1 000 cadeaux, concerts et animations de rue. Le dimanche : grand spectacle pyrotechnique.


V·MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
M. STRAUB - 06 83 41 72 77
m.straub@vmat-dallage-chape.fr

▸Agenda

GDS 89: Collecte DASRI

Lundi 18 décembre :
De 8h30 à 9h30 : Parking Salle des Fêtes, à Villeneuve la Dondagre
De 10h15 à 11h15 : Plateforme tri sélectif, près du Centre de secours, à Cerisiers
De 12h00 à 13h00 : Place de l'Eglise, à Jaulges
Mercredi 20 décembre :
De 8h30 à 9h30 : 110 Bourgogne, parking du silo de Charny, 2 bis route saint Martin, à Charny
De 10h00 à 11h00 : Place de l'Eglise, à Tannerre en Puisaye
De 11h30 à 12h30 : Déchetterie Zone Industrielle, à Saint Sauveur en Puisaye
De 13h30 à 14h30 : Cabinet vétérinaire, 2 rue Montassy à Courson les carrières
Jeudi 21 décembre :
De 8h30 à 9h30 : 10 avenue du 4e RI, GDS 89, à Auxerre
De 10h45 à 11h45 : Clinique vétérinaire, 12 Chemin des Jumériaux à Tonnere
De 12h15 à 13h15 : Point propreté route d'Auxerre à Noyers sur Serein
De 14h30 à 15h30 : parking déchetterie, route de tonnerre, à Etaules.

09/12 Saint-Nicolas à Auxerre

Samedi 9 décembre, la paroisse Saint-Germain, en partenariat avec la ville et les commerçants, organise la fête de la Saint-Nicolas. De 17 h à 18 h 30, animation itinérante entre la place Saint-Nicolas, le quai de la marine et la Cathédrale Saint Etienne.
A 17 h, rdv place Saint-Nicolas, pour le départ d'une marche avec flambeaux et lumières. A 17h30, entrée de Saint-Nicolas en la cathédrale au son des grandes orgues. Illuminations, récits, distribution de friandises aux enfants, photos avec Saint-Nicolas. A 18h15, inauguration de la grande crèche.

09 et 10/12 Marché de Noël d'Argenteuil sur Armançon

Samedi 9 et dimanche 10 décembre, de 10 h à 20 h, 20e Fête de Noël place du village, avec le Père Noël. marché avec plus de 80 exposants, jeux gratuits pour les enfants avec plus de 1 000 cadeaux, concerts et animations de rue. Le dimanche : grand spectacle pyrotechnique.

09 et 10/12 Marché gourmand et artisanal à Chablis

Marché gourmand et artisanal, Caveau de la Chablisienne à Chablis, samedi 9 et dimanche 10 décembre, de 10 h à 19 h. Avec la présence de producteurs et artisans locaux. Exposition photo d'Eric Bailly.

Technologie numérique

La révolution digitale est en marche

Professeur à HEC Paris, François Cazals était l'invité de la coopérative 110 Bourgogne pour son Assemblée générale. Une intervention sur le thème de la révolution digitale et de ses enjeux pour la profession agricole



François Cazals, professeur à HEC et spécialiste de la révolution digitale , était l'invité de l'Assemblée générale de la coopérative 110 Bourgogne.

Nous vivons un moment révolutionnaire qui est celui de la révolution digitale… Une affirmation qui a servi de fil conducteur à François Cazals pour son intervention ce vendredi, devant les adhérents de la coopérative 110 Bourgogne, réunis en Assemblée générale à Hauterive. Professeur affilié à HEC Paris, habitué à intervenir depuis une vingtaine d'années dans le monde agricole, ses domaines d'expertise portent notamment sur les stratégies innovantes et digitales, à l'heure du tout numérique.

Un modèle digital largement dominé par des entreprises américaines réunies sous l'acronyme *«Gafam»* : *«A elles seules, Google, Apple, Facebook, Amazone et Microsoft pèsent pratiquement 30 à 40 % de plus que le PIB de la France, 5e puissance mondiale. Nous sommes 66 millions d'habitants, ils comptent au total 660 000 collaborateurs, une génération de valeurs à l'individu, qui est cent fois supérieure à celle d'un grand pays européen»*.

Avec des chiffres pouvant donner le vertige, à l'image de Google, organisateur de l'information dans le monde, avec 130 000 milliards de pages Web consultées et un chiffre d'affaires en dollars, de 90 Mds, pour un résultat net de 19,5 Mds : *«aujourd'hui, la visibilité d'une organisation est entièrement liée à Google. Longtemps l'agriculture a voulu vivre heureuse et cachée, il est temps désormais qu'elle parle favorablement de tous ses bénéfices apportés à la société française et cela passe par une visibilité sur Internet»*.

Depuis le lancement de son premier iPhone, il ya tout juste 10 ans, Apple est pour sa part devenu créateur d'un *«monde mobile»*, alors que l'on compte 7,5 milliards de cartes SIM sur la planète, autant que d'êtres humains… Au cœur des relations entre les humains, Facebook a pour sa part, créé en à peine une décennie, le premier média mondial : *«songez que si la plus forte audience enregistrée à la TV en 2016, le fut pour la finale de l'euro de foot entre la France et le Portugal, avec 16 millions de téléspectateurs, Facebook, en une journée sans actualité particulière, comme aujourd'hui, réunit en France 33 millions de personnes. Devenue, pour le meilleur, mais aussi pour le pire, le 1er média de la planète»*. Même visibilité pour Amazon, leader de l'E-commerce en France, avec 72 milliards € de chiffre d'affaire. Une entreprise devenue référence en matière de service au client, mais également leader mondial du *«Cloud computing»*, ou *«informatique déportée»*.

A l'image de Microsoft, en train de devenir l'acteur de tout un écosystème informatique *«dans les nuages»* : *«aujourd'hui, l'informatique dans les entreprises ne va bientôt plus exister. Elles seront amenées à la déporter chez des prestataires de services dédiés, dans les nuages et sur le Cloud»*.

170 000 milliards opérations à la seconde

Un transfert de données objet de toutes les convoitises, explique François Cazals : *«nous entrons dans un monde où la création de valeurs va être principalement issue de la capacité des organisateurs à capter, traiter, transformer ou valoriser la donnée, pour en faire de nouveaux modèles économiques»*. Au détail près qu'aucune entreprise européenne n'est présente dans ce combat de titans qui s'amorce entre les blocs américains et chinois. Demain, le traitement des données sera un sujet de compétitivité majeure, y compris pour les coopératives agricoles : *«il sera à la portée économique de moyennes et petites structures car le coût de stockage et le traitement technologique a complètement explosé vers le bas»*. En témoigne le coût d'une prestation achetée aujourd'hui chez Amazon permettant la déduplication d'un fichier de 2 millions d'adresses pour moins de 90 € ! Les géants du Net se donnant les moyens pour arriver à leur fin, à l'image de Google, n'hésitant pas à investir 150 M$, pour une stratégie nouvelle visant à *«la captation des données de toutes les industries, y compris agricoles, pour les valoriser, que ce soit par de la pub ou des services à forte valeur ajoutée»*. D'autant, rappelle le conférencier, que la croissance de données est exponentielle : *«aujourd'hui, 1er décembre 2017, les humains et les machines ont généré en une journée autant de données que toutes celles produites par les humains depuis le début de l'histoire de l'humanité jusqu'en 2008»*. Soit l'équivalent d'un CD de 700 Mo de données produit quotidiennement par chaque habitant de la planète pendant 1 an. Un chiffre appelé à doubler tous les deux ans !

L'heure est aussi à *«l'Ubérisation»*, un mot inventé en son temps par l'ancien patron français de Publicis, Maurice Lévy : *«de nouveaux modèles économiques émergent, fondés sur des technologies digitales et du traitement de la data, qui attaquent les modèles traditionnels»*. Une nouvelle ère, où les modèles digitaux attaquent les modèles physiques, à l'exemple d'Airbnb et l'hébergement hôtelier, Uber et les transports urbains, Netflix et la télévision : *«et aujourd'hui, il n'y a aucune raison pour que l'agriculture soit épargnée par ces attaques et cela a déjà commencé»*. La technologie n'est pas en reste, avec de nouveaux ordinateurs d'une puissance de 170 *«teraflops»*, prévus effectuer 170 000 milliards d'opérations à la seconde ! L'émergence d'une intelligence artificielle sans limite, selon François Cazals : *«aujourd'hui, nous arrivons dans un monde inconnu, mais la technologie n'est pas morale, c'est l'humain qui décide de l'utiliser de façon bonne ou mauvaise»*.

Pour le meilleur, à l'exemple de cette coopérative céréalière passée par les services de la société Green Data, pour optimiser ses tournées de collecte et économiser ainsi 15% de sa facture. Mais aussi le pire, si l'on considère qu'une machine est capable aujourd'hui de gagner au poker contre un humain, intégrant pour cela, non seulement le calcul de toutes les possibilités, comme aux échecs, mais également la prise en compte de la notion de bluffer ! *«On est dans un moment qui est une révolution capitale, catalysée par les technologies numériques. Elles vont changer nos vies»* Reste à savoir comment.

DOMINIQUE BERNERD



Finale départementale du concours de jugement d'animaux

Une participation a minima

Suite à la finale départementale du concours de jugement d'animaux organisé par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, Alicia Chatelain et Nathan Dondaine iront défendre les couleurs du département à Paris, lors du prochain Salon de l'agriculture.

Les finales cantonales et départementales du concours de jugement d'animaux qui se sont déroulées dans l'avallonnais le 25 novembre dernier n'ont pas réussi à rassembler un grand nombre de participants, au grand dam des organisateurs. Onze jeunes étaient en lice le matin pour l'épreuve cantonale, et un seul candidat supplémentaire l'après-midi pour l'épreuve qualificative au Concours Général Agricole à Paris en mars prochain. Une absence remarquée, celle des élèves du lycée La Brosse et de la MFR de Villevallier, régulièrement présents lors des précédentes éditions du concours. La finale de la coupe Davis aurait-elle fait de l'ombre au concours…? Cet éleveur préfère en sourire : *«la prochaine fois, ils nous appellent et on se met dans le canapé avec eux pour la regarder !»* Face à l'interdiction administrative de réunir les deux races sur un même site, c'est à Sainte-Magnance que s'est déroulée



Petit éleveur deviendra grand !

l'épreuve concernant les vaches laitières et à Villiers-Nonains, sur l'exploitation de Jean-Christophe Paupe, pour les *«blanches»* charolaises.
«Elle est ventrue, si ça se trouve, elle a une graine… Bon, ben je vais lui mettre 6 !» Depuis Corneille, on sait depuis longtemps que la valeur n'attend point le nombre des années. Du haut de ses bientôt 9 ans, Louis ne fait pas mentir la citation. C'est la deuxième fois que ce jeune fils d'éleveur participe à un concours de ce type. Un passionné explique son père : *«il l'a toujours été. Il me casse les pieds, au point que je suis même obligé de travailler le dimanche maintenant !»* (Rires). Pas toujours facile pour autant à cet âge là, de discerner tout ce qui rapproche l'animal des standards charolais et les ultimes conseils paternels avant le début de l'épreuve sont précieux : *«regarde comme elle s'écrase à l'arrière, celle là, elle va finir un jour sur des skis!»* Ce sont finalement Alicia Chatelain et Nathan Dondaine, qui ont remporté le concours départemental



Pas facile à 8 ans de repérer les bonnes caractéristiques de l'animal… Mais la passion est là !

et iront défendre les couleurs de l'Yonne lors de l'épreuve nationale de jugement d'animaux du prochain Salon de l'agriculture.
Si les candidats n'étaient pas nombreux ce samedi à participer aux épreuves de la journée, une satisfaction toutefois pour les organisateurs avec le succès de la soirée tartiflette où près de 80 personnes étaient présentes.

DOMINIQUE BERNERD



De l'avis du plus grand monde, les *«blanches»* seraient plus faciles à juger, que les *«noires»*.

Le classement

Epreuve cantonale :
1 - Jérôme Seguin
2 - Fanny Cadoux
3 - Manon Commaille
Et dans l'ordre décroissant : Louis Bonin, Alicia Châtelain, Baptiste Poumot, Fabien Bonin, Aurélien Robert, Urbain Petit, Benoît Paupe, Nathan Dondaine
Epreuve départementale :
1 - Alicia Châtelain
2 - Baptiste Poumot
3 - Jérôme Seguin
Et dans l'ordre décroissant : Louis Bonin, Nathan Dondaine, Thibault Bourgeon, Fanny Cadoux, Aurélien Robert, Urbain Petit, Manon Commaille, Fabien Bonin, Benoît Paupe
Louis Bonin recevant le lot du plus jeune candidat

Concours de fleurissement

Dites le avec des fleurs…

Le Concours départemental de fleurissement a dévoilé ses lauréats, parmi lesquels, Chantal et Alain Jacquemier, exploitants à Butteaux dans le Tonnerrois, qui en sont à leur 23ème participation



Mairie de Sainte-Colombe-sur-Loing

Le 1er prix en catégorie *«Fermes fleuries»*, attribué à Annie Meny de Sainte-Colombe-sur-Loing.

Bravant les averses de neige, près de 450 personnes ont fait le déplacement jusqu'à Migennes, jeudi dernier, pour la traditionnelle remise des prix du Concours de fleurissement organisé sous l'égide du département. Parmi elles, de nombreux enfants accompagnés de leurs enseignants, dont les fleurissements et l'implication ont été largement salués par les membres du jury, les élus et le public présent.
Déjà 4 ans que Yonne Tourisme et l'association Romarin (dont l'antenne icaunaise fêtera l'an prochain ses 20 ans), célèbrent les jardiniers en herbe à travers le prix du jardin des écoles de l'Yonne avec cette année, pas moins de 33 classes participantes. Plus d'une centaine de communes en lice pour cette édition 2017, avec au total près de 200 fleurissements présentés au jury. Le 1er prix de la catégorie *«Fermes, exploitations agricoles ou viticoles fleuries»*, a été attribué cette année à Madame Annie Meny, à Sainte-Colombe-sur-Loing. A noter : le prix *«Odette Pagani»* remporté par Chantal et Alain Jacquemier, décerné à un fleurissement ayant acquis valeur d'exemple de par son exceptionnelle qualité, constante depuis plus de dix années. Juste récompense pour ce couple d'agriculteurs de Butteaux, qui depuis plus de quarante ans, ont fait de leur exploitation un véritable temple floral et participent depuis vingt-trois ans au concours départemental.

DOMINIQUE BERNERD



▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Le semis direct sous couvert est-il fait pour moi ?
Le 13 décembre à Auxerre.
Contact :
Eric Bizot, 06 76 20 37 91

Tailler durablement ma vigne, nouvelle réflexion pour une meilleure pérennité
11 janvier au BIVB à Chablis.
Contact :
Claire Grosjean, 03 86 94 26 37

Cultiver les moutons
réintroduire de l'élevage sur une exploitation céréalière. Les 11 et 18 janvier à Auxerre.
Contact :
Cédric Bachelier, 06 83 81 90 97

Me préserver et agir en situation de stress
25 et 26 janvier à Auxerre.
Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

Facebook
je m'initie ou je me perfectionne: date callée selon inscriptions à Auxerre. Contact :
Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33

Mes Parcelles
solution internet pour piloter mes cultures. Les 16 et 23 janvier 2018 à Venoy (lycée agricole).
Contact :
Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

La conditionnalité sur mon exploitation, suis-je à jour en cas de contrôle (HVE 1) ?
Session grandes cultures. Plusieurs sessions possibles : le 9 ou le 30 janvier ou le 27 février 2018.
Contact :
Jules Martin, 03 86 94 26 38

Bâtir mon projet d'installation
Les 12 et 19 décembre à Auxerre.
Contact :
Cédric Barrallon, 03 86 94 21 92

Des haies rentables et durables
Janvier-février à Auxerre.
Contact :
Vincent Gallois, 03 86 94 26 34

FDSEA 89

Les assemblées cantonales ont commencé

Parmi les sujets évoqués lors du dernier Conseil, celui des assemblées cantonales qui viennent de débuter, mais peinent à mobiliser les adhérents.


Maxime Boucher, JA 89, Loïc Leroux, directeur de la FDSEA de l'Yonne, Damien Brayotel président et Gilles Robillard, Secrétaire général (de gauche à droite).

La première réunion cantonale de l'année, qui réunissait quatre cantons du tonnerrois n'a pas rencontré le succès escompté, hormis quelques agriculteurs retraités, toujours fidèles au rendez-vous. A l'ordre du jour pourtant, parmi les sujets abordés, celui du glyphosate, avec les multiples interrogations qui en découlent.

Une relance par SMS auprès des adhérents avait été menée, mais sans résultat. La question est posée : *«que faut-il faire pour que les gens viennent ?»* Ce président de canton se souvient d'un temps pas si lointain : *«quand j'ai commencé et que je me suis installé, on faisait une réunion à Ancy-le-Franc, un seul canton invité, la salle était pleine !»* Faut-il revoir les horaires ? L'organisation ? Le choix des thèmes retenus…? Certains sont partisans d'une régionalisation de ces assemblées : *«l'idée serait de faire trois grandes réunions, dans l'auxerrois, le sénonais et l'avallonnais, avec un thème bien précis, un invité qui intéresse et là, on aurait du monde…»* Pour d'autres, la mobilisation serait peut-être plus importante, si l'on changeait de créneau horaire, avec une réunion en fin d'après-midi, voire sur une exploitation, plutôt qu'en salle…

Pour ce président cantonal dans le sénonais, les enjeux de ce type de réunions ne sont peut-être pas les mêmes pour tous : *«on attend de la réunion cantonale que les gens nous disent ce qu'ils voudraient que l'on fasse, alors que dans le même temps, les personnes présentes viennent plutôt y rechercher des résultats. Dans l'esprit, les organisateurs et les participants n'ont pas le même but»*. Le travail mené pour redonner une emprise terrain aux présidents cantonaux sera poursuivi, mais pour cet administrateur, une chose est certaine : *«la cantonale «à papa», c'est fini !»*

Autres sujet abordé, celui du Conseil décentralisé de janvier, qui se déroulera sur deux jours au siège de la FNSEA à Paris. Suite au renouvellement de l'équipe aux dernières élections, nombreux sont ceux à n'y être encore jamais allés. Une première journée serait consacrée à la relance syndicale et la seconde serait l'occasion de recueillir les positions nationales sur un certain nombre de sujets comme : la gestion de l'eau, les phytos, la biodiversité, les énergies renouvelables, voire les subtilités de la loi NOTRe…

Pour le président de la FDSEA de l'Yonne, Damien Brayotel : *«aujourd'hui, la qualité de l'eau est devenue un sujet majeur et cela pourrait être intéressant de voir comment travailler plus sur les zones de captages, avec les Communautés de communes ou les communes elles même»*. Une rencontre est par ailleurs programmée en cours de matinée, lors de cette seconde journée, avec la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert.

DOMINIQUE BERNERD

Intervention

Une sortie de L'UE qui ne sera pas sans conséquence

L'ancien président de la FNB, Jean-Pierre Fleury, aujourd'hui président du groupe de travail viande bovine au Copa-Cogeca à Bruxelles, était l'invité du dernier Conseil de la FDSEA 89 pour une présentation du Brexit et de ses conséquences.


Jean-Pierre Fleury, lors de son intervention au Conseil de la FDSEA de l'Yonne, le 27 novembre dernier.

Où en est le calendrier des négociations avec la Grande-Bretagne pour sa sortie de l'Union Européenne ? Se dirige t-on vers un Brexit *«dur»* ou *«doux»* ? Quelles en seront les conséquences pour la filière bovine française ? Autant de sujets abordés par Jean-Pierre Fleury dans son tour d'horizon sur le divorce annoncé entre le Royaume Uni et les autres Etats membres, avec une fin de partenariat programmée pour le 29 mars 2019 : *«une date intangible pour une raison bien simple : les élections européennes prévues trois mois après»*.

Le premier défi est de régler le divorce avant cette date et de tomber d'accord sur le chèque de substitution que devra payer la Grande-Bretagne : *«on se dirige vers une grande gesticulation en décembre, pour le dernier Conseil Européen de l'année. Theresa May va sans doute faire une proposition à 40 milliards € (ndlr : les derniers échos font état d'un chèque de 50 Mds), mais la réussite du Brexit est conditionnée au fait qu'elle est pendue au bout d'un fil et n'a quasiment pas de majorité !»* Second défi : préparer les futures relations entre le Royaume Uni et l'UE à 27 : *«aujourd'hui, il existe entre 12 000 et 13 000 accords de toutes sortes, dont 8 500 relevant de l'agriculture et à part l'article 50, rien n'était prévu, tout est à inventer»*. Avec pour difficulté majeure, que nombre de programmes courent jusqu'en 2020, dans le cadre de la programmation financière européenne, voire 2025, pour certains engagements et co/financements. Au rang des sujets complexes, celui du sort des 3,2 millions de ressortissants de l'UE vivant en Grande-Bretagne et des 1,2 millions de citoyens britanniques résidant en Europe.

11 milliards € en moins dans la poche de l'Europe

Verra t-on le retour d'une frontière physique entre l'Irlande du Sud et l'Irlande du Nord, sous tutelle britannique ? La question n'est pas anodine et ne sera pas sans conséquences pour la filière bovine française, rappelle Jean-Pierre Fleury : *«aujourd'hui, 60% de la viande produite en Irlande est exportée vers le Royaume-Uni et si on ne règle pas ce problème des Irlandais, cette viande reviendra sur le continent européen et notamment sur la France»*. Parmi les autres sujets faisant débat, celui de l'évolution des standards de production : *«personne n'a la réponse aujourd'hui, mais de vrais risques existent d'une déviance du Royaume-Uni, considérant qu'il n'a plus l'obligation de respecter ces standards, de sorte de redonner de la compétitivité à ses producteurs»*. Quid des standards sanitaires définis par l'Europe à l'OIE, l'instance vétérinaire mondiale, alors que les règles des accords internationaux stipulent que les contrôles sont du ressort du pays exportateur ? *«C'est un secret de polichinelle, mais prenez l'exemple des hormones : il suffit d'arrêter les injections 60 jours avant l'abattage de l'animal et vous ne détectez plus rien !»*

Conséquences financières également, alors qu'avec la sortie du Royaume-Uni, aujourd'hui contributaire net, il manquera 11 milliards € dans les poches de l'Europe pour finir son budget et aller au delà. Se dirige t-on vers une réduction des dépenses ou une hausse de la participation de chaque Etat membre restant ? Une chose est sûre, même une fois mené à bien, le Brexit pèsera lourd sur les orientations budgétaires de demain : *«nous sommes à la fin d'un cycle et dans un vrai changement d'époque et il faut que le syndicalisme se mette à l'écoute des moments que l'on est en train de traverser. Faut-il continuer les mêmes combats pour retarder et permettre l'adaptation des choses ou faire preuve d'imagination et se mettre dans l'ère du temps ? Ce n'est pas un exercice facile, surtout lorsque l'on tient ce discours dans les cours de fermes»*.

DOMINIQUE BERNERD

Formation Vivéa

Bien-être animal et changement climatique, deux enjeux de société majeurs pour Vivéa

Vivea a organisé le 22 novembre un atelier consacré aux *«Enjeux sociétaux : la formation, un atout pour accompagner les chefs d'entreprise agricole ?»* Experts, agriculteurs et acteurs de la formation engagés dans la prise en compte du bien-être animal et la lutte contre le réchauffement climatique, se sont ainsi réunis autour de Vivea.

Marianne Dutoit, présidente de Vivéa a évoqué le fond de l'action de Vivéa : *«Ces deux enjeux sociétaux de grande actualité sont majeurs pour les agriculteurs. En effet, les aléas climatiques et la santé de nos animaux, peuvent nous rendre vulnérables en cas de tempête, de sécheresse, d'inondation ou de crise sanitaire. La formation est un levier essentiel pour accompagner les chefs d'entreprise agricole dans leur recherche de systèmes résilients et dans l'amélioration de leurs pratiques. Très conscients des attentes sociétales, ils font tout pour y répondre depuis de nombreuses années. Mais relever de tels défis ne s'improvise pas, il est indispensable de développer ses compétences en termes d'approche stratégique, de compétitivité, de modes de production innovants et d'efficacité au travail : autant d'orientations fixées dans notre Plan stratégique»*.
Christian Huygue, directeur scientifique à l'Inra, considère que pour être à la hauteur de ces enjeux : *«nous devons construire des ponts entre la société et l'agriculture et pour cela nous pouvons nous appuyer sur 3 leviers : les relations humaines, des messages porteurs d'espoir et la construction d'un nouveau contrat social autour de l'agriculture et l'alimentation»*. Les études de l'Inra soulignent que l'agroécologie est le scénario qui permet à la fois d'augmenter la résilience aux aléas climatiques et de parvenir à un équilibre alimentaire mondial. Cela passe par l'adaptation de politiques publiques et par l'appropriation de nouvelles pratiques agro-écologiques. L'adoption des innovations par les agriculteurs reste néanmoins un défi, pour le rendre possible il faut les accompagner : la formation est le levier du changement.

Deux tables rondes éclairantes

Une 1ère table ronde était consacrée aux éleveurs, premiers acteurs du bien-être animal. Enjeu sociétal très controversé, des éleveurs modifient leurs pratiques depuis longtemps dans ce domaine et des formations sont mises en place pour les accompagner.
Anne Aupiais, de l'Idele, a rappelé que face aux contestations de l'élevage depuis 2010, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux consensus sociaux avec en arrière-plan un enjeu clé: co-construire des systèmes pour demain, rentables et vivables pour les éleveurs et lisibles pour les citoyens. François-Régis Huet, éleveur de porcs a rappelé que la question du bien-être animal émergeait partout dans le monde. Il a souligné le malaise des éleveurs face au manque de reconnaissance des citoyens vis-à-vis de tous les investissements engagés. La construction d'indicateurs objectifs de bien-être animal est indispensable pour rassurer les éleveurs et leur donner des éléments de réponse face à certains détracteurs.


Vivéa
Marianne Dutoit, présidente de Vivéa, considère que Vivéa doit continuer à accompagner le déploiement des alternatives et des démarches de progèrs.

Bruno Gourdon, éleveur estime que *«pour que les animaux se sentent bien il faut que l'éleveur soit bien dans sa peau et dans son travail»*. En 2009, il décide de revoir totalement sa manière de produire. Les très nombreuses formations qu'il suit, tant sur le fonctionnement de l'animal que sur les techniques alternatives de production lui permettent de *«conscientiser son travail et ses méthodes»*. Depuis, il a mis en place avec d'autres stagiaires, "Éleveurs autrement", un réseau de 250 éleveurs qui modifient leurs pratiques selon leurs propres objectifs et à leur rythme.

La deuxième table ronde était consacrée aux acteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique et à une expérimentation menée par Vivéa et l'Ademe. Jérôme Mousset de l'Ademe a rappelé que la lutte contre le réchauffement climatique représente un défi commun à toute la société. Les objectifs fixés par les politiques publiques ne pourront néanmoins être atteints sans le secteur agricole. Les agriculteurs ont plusieurs cartes en main qui représentent aussi pour eux des opportunités : réduire les gaz à effet de serre (GES), stocker du carbone mais aussi produire des énergies renouvelables et des produits biosourcés. Déjà très fortement impactés et déstabilisés, les agriculteurs mettent en place des stratégies d'adaptation qui se traduisent notamment par l'adoption de pratiques agroécologiques.
L'expérimentation menée par Vivéa et l'Ademe pour intégrer le changement climatique dans les formations agricoles a été présentée par Sylvie Bourgeais et Morgane Stoyanov de Vivéa et Marc Bardinal de l'Ademe (résultats et ressources disponibles en ligne). Quatorze organismes de formation d'AuRA et d'Aquitaine ont répondu à l'appel à candidatures et se sont lancés dans le projet. Partir de ce que font les agriculteurs et se baser sur des références locales pour permettre aux agriculteurs de se situer sont des facteurs de réussite de ces formations.

Parmi eux Philipe Sulpice de la FevecC a mis en place une formation sur le changement climatique et l'optimisation du système d'exploitation et Nicolas Fedou, de la Chambre d'agriculture de Dordogne, a créé un module consacré au changement climatique, celui-ci va être intégré à toutes les formations sur les changements de pratiques qui traitent d'agronomie. Marianne Dutoit, présidente de Vivéa a clôturé les échanges par ces mots: *«Comme l'affirme Christiane Lambert, "l'agriculture est une solution" pour lutter contre le changement climatique, protéger nos plantes et nos animaux. Au quotidien, les chefs d'entreprise agricole progressent dans leurs pratiques et Vivéa doit continuer à accompagner le déploiement des alternatives et des démarches de progrès et participer à la vulgarisation de la recherche. Vivéa doit donner envie de changer tout en rassurant les chefs d'entreprise agricole, comme nous le faisons depuis deux ans sur la multiperformance, avec plus de 130 000 agriculteurs formés et 15 millions d'euros engagés. Pour nous, co-contruction, nouvelles méthodes pédagogiques, diagnostic objectivé au niveau local, diversité d'entrées en formation en fonction des besoins... sont autant d'éléments à approfondir en 2018, afin de soutenir au mieux tous les efforts consentis par les chefs d'entreprise agricole pour répondre aux attentes exigeantes des consommateurs et de la société»*.

COMMUNIQUÉ



Vivéa
Directeur scientifique de l'Inra, Christian Huygue identifie trois leviers: les relations humaines, des messages porteurs d'espoir et un nouveau contrat social à construire pour l'agriculture.



▸Agenda

01/2018 Forums des Métiers par les MFR BFC

La Fédération territoriale des Maisons familiales et rurales de Bourgogne-Franche-Comté organe plusieurs forums des métiers qui se dérouleront entre 9h30 à 17h dans les différents lieux suivants :
- Samedi 13 janvier 2018 dans la salle de la Ssalle de la Grande orangerie, au Jardins des sciences de l'Arquebuse à Dijon
- Mercredi 25 janvier 2018salle de la Malcombe, avenue François Mitterrand, Tram ligne 2 à Besançon
- Samedi 20 janvier 2018 Bâtiment le 89 16-18 bvd de la Marne, Bus L2 arrêt Marne à Auxerre
- Samedi 27 janvier 2018 salle d'Alto 2, Avenue Francois Mitterrand, Le Creusot

Ces forums, ouverts aux jeunes, familles, enseignants et toutes personnes concernées par l'orientation des jeunes, vise à présenter les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4ème 3ème, du CAP au BTS. Rendez-vous sur les différents pôles à la rencontre des jeunes et équipes pédagogiques pour avoir des réponses à vos questions sur l'orientation, découvrir des métiers et construire un projet professionnel autrement.

15/12 Journée génétique Elva Novia

Les inséminateurs-conseils Elva Novia de l'équipe Autun Nièvre vous invitent à une journée génétique charolaise le vendredi 15/12/2017. Rendez-vous à 10h30 salle communale de la mairie de Semelay (58).
Réponse sur votre participation souhaitée auprès de Patrick Guy au 03 86 30 20 84 ou Bruno Becamel au 03 86 84 46 99 ou sur www.elvanovia.fr rubrique «Agenda».



Formation AgroSup Dijon *«S'engager pour l'agriculture de demain»*

C'est bien parti !

Le premier module de la formation construite en partenariat entre Agrosup Dijon et la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté s'est déroulé en novembre. Retour sur une formation d'exception et premières impressions.



Dans le fond comme dans la forme, ce premier module a été plébicité par les neuf stagiaires et augure bien de la suite de la formation *«S'engager pour l'agriculture de demain en Bourgogne-Franche-Comté»*.

Neuf stagiaires, responsables professionnels élus d'organisations agricoles (coopératives, cuma, syndicats... à l'échelon local ou national) issus de la Saône et Loire, de l'Yonne, du Doubs, du Territoire de Belfort et du Jura, se sont lancés dans l'aventure de cette première session de la formation *«S'engager pour l'agriculture de demain en Bourgogne-Franche-Comté»*. Ils partagent la même attente d'une prise de recul par rapport à l'action quotidienne et d'en sortir mieux aguérris pour supporter la controverse, trouver la juste posture, bref mieux défendre l'agriculture et surtout mieux communiquer avec d'autres acteurs économiques et des représentants de la société civile.

Ces premières journées ont pris un tour un peu plus solennel, car pour le lancement de cette nouvelle formation d'exception il fallait bien marquer le coup. Ce que les stagiaires ont apprécié, ainsi que le fait de se retrouver dans les locaux d'AgroSup Dijon, dans un environnement universitaire qui donne encore plus de poids à un contenu particulièrement soigné et élaboré à façon pour ce public d'agriculteurs. Tout y était dès le début : le partage, la réflexion, les apports d'information, l'éclairage des diffirents contextes de l'action, le travail en groupe, les échanges. Toutes les bases essentielles à une réflexion approfondie autour de l'émergence d'un nouveau contrat social entre les agriculteurs et la société dans son ensemble.

Ce premier module, qui a emporté l'adhésion des participants, augure bien du reste de la formation. Stéphane Sauce, élu professionnel à la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté, s'est engagé dans cette formation avec la volonté bien affirmée de *«prendre du recul, de profiter de ce temps pour réfléchir, se poser»*. Son témoignage résume l'appréciation de l'ensemble des participants : *«j'ai été littéralement ébahi par ce début de formation, sur le fond comme sur la forme. Comme tous les autres je mesure la chance de pouvoir échanger et travailler avec des enseignants-chercheurs, qui savent nous amener à utiliser au maximum notre capacité de réflexion et la nourrir de notre expérience, en allant toujours plus loin. C'est une remue-méninges très productif, à l'issue duquel on comprend que l'on a encore beaucoup à apprendre. Ce type d'accompagnement peut profiter à tout le monde, sans distinction d'âge»*.

AMK

Transport des bovins

La règlementation évolue

Un accord interprofessionnel du 24 mars 2016, et relatif à l'achat et à l'enlèvement des bovins destinés à l'élevage, intègre les nouvelles dispositions de la règlementation CE N°1/2005, qui apporte des précisions sur les animaux inaptes au transport. Cet accord est consultable sur le site internet www.interbev.fr.



L'accord prévoit que le transport peut être effectué par l'acheteur, le vendeur ou un prestataire de transport. Dans tous les cas, un bordereau de transport doit à minima être signé par le transporteur au moment du chargement. Sur ce bordereau doivent être mentionnés : le nombre d'animaux chargés et leur catégorie (broutard, reproducteurs…)

Règlementation sur le transport :

Seuls les animaux aptes au transport peuvent être enlevés et transportés ce qui exclut les animaux blessés, présentant des faiblesses physiologiques, un état pathologique ou un état particulier. Sont donc considérés inaptes au transport les animaux entrant dans les catégories suivantes :
- Femelles en fin de gestation ou venant de mettre bas :
- Ayant mis bas dans la semaine précédant le transport
- Prêtes à mettre bas, ayant accompli plus de 90% de la gestation, soit 257 jours

- Animaux trop jeunes :
Nouveaux nés dont l'ombilic n'est pas cicatrisé
Veaux de moins de 10 jours pour transport de plus de 100km
Veaux de moins de 14 jours non accompagnés de leur mère pour transport de longue durée

- Animaux malades, blessés ou en état de faiblesse physiologique :
Incapables de bouger par eux-mêmes sans souffrir ou de se déplacer sans assistance
Présentant une blessure ouverte grave ou un prolapsus non réduit
Les animaux suivants peuvent êtres transportés sous réserve qu'ils ne subissent pas de de souffrance supplémentaire ou de mauvais traitement au cours du transport :
Les animaux sous supervision vétérinaire transportés pour recevoir un traitement vétérinaire
Les animaux accidentés depuis moins de 48h, transportés vers l'abattoir le plus proche et accompagnés d'un certificat vétérinaire (CVI).

Un transport est réputé de longue durée dans les cas suivants :
- Transport en France d'une durée supérieure à 12h
- Transport avec passage de frontière d'une durée supérieure à 8h
- Le personnel assurant le convoyage doit disposer des documents officiels suivants :
permis poids lourds pour les camions doit le Poids Total Avec Charge (PTAC) est supérieur à 3,5t, Formation Minimale Obligatoire (FIMO), Formation Continue Obligatoire (FCO), Certificat d'Aptitude Professionnel de Transport d'Animaux Vivants (CAPTAV)
Attention : pour tout trajet de plus de 65 km, un agrément de transport doit être délivré par l'Administration.

COMMUNIQUÉ INTERBEV

Glyphosate

Feu vert des États membres au renouvellement pour 5 ans

Les États membres de l'UE ont donné, à la surprise générale, leur feu vert au renouvellement pour les cinq prochaines années de l'autorisation du glyphosate dans l'UE.



Le verdict est finalement tombé. Après des mois, voire des années de discussions, les États membres de l'UE ont adopté, à la majorité qualifiée, la proposition de la Commission européenne de renouveler pour cinq ans l'autorisation de mise sur le marché communautaire du glyphosate, lors d'un vote en comité d'appel le 27 novembre. 18 États membres se sont prononcés pour, 9 contre (dont la France et l'Italie) et un seul s'est abstenu (le Portugal). L'Allemagne (de même que la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie) est passée de façon étonnante de l'abstention lors du premier vote à une position favorable, ce qui a participé à faire basculer la majorité. La décision a visiblement été prise de son propre chef par le ministre de l'Agriculture Christian Schmidt sans le feu vert de son gouvernement dont la position officielle était l'abstention. Il a profité du vide politique qui règne en Allemagne où la chancelière Angela Merkel peine à constituer un gouvernement.

Des propositions attendues sur l'évaluation des risques

«Le vote d'aujourd'hui montre que lorsque nous le voulons tous et que nous y consacrons des efforts, nous sommes capables d'accepter et de partager notre responsabilité collective dans la prise de décision», s'est en tout cas félicité le commissaire européen à la santé Vytenis Andriukaitis qui avait prévenu que si aucune majorité qualifiée ne se dégageait, l'autorisation du glyphosate ne serait pas renouvelée. «La Commission va formaliser *sa décision et communiquera le 12 décembre, quand elle répondra à l'initiative citoyenne européenne Stop glyphosate, et présentera aussi d'autres décisions associées dans ce domaine»*, a précisé une porte-parole de la Commission, qui a rappelé que Bruxelles s'était *«engagée à examiner les différentes options pour clarifier et optimiser les règles de transparence applicables aux études scientifiques qui sont à la base de notre évaluation et à tirer toutes les leçons que nous pouvons»*.

De leur côté, les députés de la commission de l'environnement du Parlement européen n'ont pas adopté (27 voix contre 29 et 1 abstention), le 28 novembre, la proposition d'objection déposée par le groupe de la Gauche unie européenne. La Commission européenne va donc maintenant adopter le nouveau règlement qui s'appliquera à partir du 16 décembre.

La France a d'ores et déjà annoncé qu'elle allait interdire totalement le glyphosate dans trois ans maximum, et l'Italie s'oriente, elle aussi, vers des mesures restrictives.

Si l'autorisation des substances actives se décide à l'échelle de l'UE, la décision de mettre sur le marché national des produits finis contenant ces substances (comme le glyphosate) est du ressort des États membres. Bruxelles ne devrait donc pas s'y opposer.

France : Trois ans pour sortir du glyphosate

Emmanuel Macron a affirmé le 27 novembre que le glyphosate serait interdit en France *«au plus tard dans trois ans»*, malgré un vote européen autorisant cet herbicide pour cinq ans de plus.

« J'ai demandé au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que l'utilisation du glyphosate soit interdite en France dès que des alternatives auront été trouvées, et au plus tard dans trois ans», a écrit le chef de l'État sur son compte Twitter le 27 novembre, jour du vote du renouvellement de l'autorisation du glyphosate à Bruxelles. Matignon rappelle dans un communiqué que les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique doivent remettre «*début décembre*» des propositions pour limiter l'usage des pesticides dans l'agriculture. *«La priorité doit être donnée à la recherche des alternatives afin de pouvoir sortir le plus vite possible du glyphosate»*, indique-t-on encore.

Et Stéphane Travert d'expliquer : «*Nous allons mobiliser la recherche, l'innovation pour que demain nous puissions modifier les pratiques agronomiques au service des agriculteurs, mais aussi de notre environnement*», a expliqué le ministre. Il s'agit aussi de mobiliser *«l'ensemble des professionnels pour trouver des alternatives durables dans le temps demandé par le président de la République : trois ans»*, a ajouté le ministre sur LCI, alors que celui-ci a été chahuté par les médias pour avoir déclaré qu'il était satisfait du vote à Bruxelles, avant que le président de la République ne vienne le contredire.

La France fait «*bande à part*», déplore la FNSEA

La FNSEA a pris acte du vote des 28, saluant le «*pragmatisme*» d'un grand nombre d'États et déplorant que la France ait choisi de «*faire bande à part*». «*Le temps politique reste en décalage avec le temps de la recherche scientifique»*, poursuit le syndicat qui dit œuvrer pour «*qu'aucun agriculteur ne se retrouve devant une impasse technique*». Et de mettre en avant son «*contrat de solutions»* pour réduire les phytos. La FNSEA a invité Stéphane Travert le 27 novembre sur la plateforme d'innovation TerraLab, ex-Ferme 112 dans la Marne, pour lui présenter «*les techniques et les pratiques qui font l'objet d'expérimentations et qui permettent d'envisager cette trajectoire de progrès*», explique-t-elle dans un communiqué.

Mais d'après son secrétaire général Jérôme Despey, la profession agricole «*n'acceptera pas une surtransposition française pendant deux ans tandis que les autres pays de l'UE produiraient avec des contraintes moindres»*.

Des ONG «*scandalisées*»

Générations Futures, Foodwatch et la Ligue contre le cancer se disent «*scandalisées*» par le renouvellement du glyphosate. *«En accordant un sursis supplémentaire à Monsanto, Bayer et compagnie, la Commission européenne balaie le principe de précaution et la santé du revers de la main, de même que la voix des millions de citoyens qui ne veulent plus de l'herbicide le plus controversé de la planète»*, dénoncent dans un communiqué commun les trois organisations. Pour elles, «*le gouvernement doit maintenant mener le pays vers une sortie du glyphosate, en accompagnant les agriculteurs, comme il s'y est engagé, et ce indépendamment du verdict*» européen.

▸ Brèves

FCO : le périmètre d'interdiction des mouvements d'animaux s'élargit

La Haute-Savoie a encore étendu son dispositif de lutte contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) après la détection de dix foyers de sérotype 4, a indiqué la préfecture le 30 novembre. Le périmètre d'interdiction de mouvements d'animaux concerne maintenant 184 communes du département. L'Ain, le Doubs, le Jura, la Savoie et la Haute-Savoie sont en «zone de protection» : la vaccination contre la FCO de type 4 y est obligatoire, le transport en dehors de la zone est interdit sauf dérogation et des cheptels témoins sont dépistés. Les Hautes-Alpes, la Côte-d'Or, l'Isère, le Rhône, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort sont en «*zone de surveillance*» : le transport en dehors de la zone y est interdit sauf dérogation et des cheptels témoins sont dépistés, mais la vaccination n'est pas obligatoire. Au 30 novembre, 23 000 animaux ont été vaccinés en Haute-Savoie, sur un total de 25 250 dans le périmètre interdit (21 000 bovins, 2 750 ovins et 1 500 caprins), et de 136 950 sur l'ensemble du département (113 200 bovins, 20 500 ovins et 8 000 caprins). Le stock disponible de vaccins était à la date du 12 octobre de 8 millions de doses, selon une instruction technique publiée au bulletin officiel de l'Agriculture du 30 novembre. On peut y lire également que «les achats ultérieurs seront à la charge des éleveurs».

Les régions de France et l'APCA s'inquiètent du budget de la prochaine Pac

«La proposition de la Commission européenne sur l'avenir de la Pac ne doit pas remettre en cause l'ambition budgétaire et la gestion partagée de cette politique au niveau communautaire» a souligné l'association des Régions de France dans un communiqué du 1er décembre. Une position partagée par l'Assemblée permanente des chambres d'agricultures (APCA) qui alerte aussi la Commission européenne sur la future «*subsidiarité*» de cette prochaine Pac. «*Subsidiarité ne doit pas être synonyme de complexité renvoyée aux États membres*» ni «*de distorsions de concurrence dans un marché européen ouvert*», fait observer l'APCA. Elle note cependant que les réflexions en cours prennent «*en compte les nouveaux enjeux qui impactent l'agriculture : réchauffement climatique, sécurité sanitaire, volatilité des prix*». De plus, «*la reconnaissance d'une approche ascendante de la politique agricole basée sur des projets de territoires va également dans le bon sens*», selon elle.

Agriculture bio

Les 28 et les députés européens confirment leur accord bio

Après des mois de négociations, États membres et eurodéputés ont adopté la réforme de la législation. Le texte doit être formellement validé avant d'entrer en vigueur le 1er janvier 2021.



C. Gloria

Sacs de semence de sarrasin, variété Harpe, issue de production biologique.

La commission de l'agriculture du Parlement européen a avalisé le 22 novembre l'adoption de la réforme de la réglementation relative à l'agriculture biologique qui avait été conclue provisoirement le 28 juin avec le Parlement européen. Les États membres en avaient fait de même quelques jours plus tôt, le 20 novembre lors d'une réunion du Comité spécial agricole.

La République tchèque, la Lituanie, la Slovaquie, Chypre, l'Autriche et la Finlande ont voté contre le règlement, tandis que la Hongrie, la Belgique et l'Allemagne se sont abstenues. Le texte doit encore être voté par le Parlement européen en session plénière, puis le Conseil de l'UE pourra l'adopter formellement sans y apporter d'amendements pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Harmonisation

Dans l'ensemble, cette nouvelle législation doit permettre une harmonisation des pratiques au sein de l'UE et avec les pays tiers, et la modernisation du système de contrôle.

L'objectif initial de la Commission était de mettre fin à toutes les dérogations mises en place par les États membres, mais au final, certaines seront maintenues comme l'autorisation des exploitations mixtes (produisant à la fois des produits biologiques et conventionnels), ou l'utilisation de semences et d'animaux conventionnels jusqu'en 2035. La nouvelle réglementation doit également mettre fin au système actuel d'équivalence avec les règles des pays tiers pour passer à un dispositif de *«conformité»*, à l'exception des pays avec lesquels des accords de reconnaissance mutuelle ont été signés.

Les contrôles vont être étendus à l'ensemble des maillons de la chaîne de production et de distribution, mais vont être simplifiés. Les contrôles sur place seront réalisés au moins une fois par an ou, pour les opérateurs dits à faible risque, c'est-à-dire ceux pour lesquels aucune fraude n'a été découverte pendant trois ans, une fois tous les deux ans. Une certification de groupe, comme cela existe déjà dans les pays tiers, permettra de faciliter les démarches pour les petits exploitants.



Des réactions mitigées

Le commissaire européen Phil Hogan s'est félicité de cette *«étape importante pour le secteur biologique qui connaît une croissance rapide et qui pourra ainsi continuer à grandir en étant assuré d'avoir des règles claires et équitables pour toutes et tous. Tout le monde était d'accord que les règles actuelles, qui dataient pour certaines d'il y a 20 ans, n'étaient plus adéquates et qu'elles allaient finir par entraver la croissance du secteur»*.

L'eurodéputé vert français José Bové s'est félicité de cette adoption qui va permettre au secteur de faire *«un grand pas dans la bonne direction»* grâce à un *«renforcement du contrôle des produits bio importés»*, et aux semences bio qui vont *«enfin pouvoir être relancées, développées, et commercialisées»*. Stéphane Travert se félicite de l'accord trouvé et rappelle que *«dans cette négociation, la France a obtenu des améliorations sur bon nombre de points essentiels»*. Quant à la Fnab, elle se dit *«très mitigée par rapport aux attentes initiales»*.
Sur le lien au sol, les résidus de pesticides et les contrôles, *«nos demandes n'ont pas été prises en compte»*, explique-t-on à l'APCA. Jacques Pior, référent bio de l'APCA, développe : *«La culture en bacs, on ne comprend pas qu'elle puisse être labellisée»*. Pour lui, il s'agit d'une *«distorsion de concurrence»*. Le compromis maintient cette possibilité en restreignant la possibilité d'obtenir la dérogation associée à certains pays du nord de l'Europe et sur une durée limitée. Sur les contrôles, la FNSEA affirme que *«le nouveau règlement européen va entraîner une baisse de confiance de la part du citoyen»*, alors que le ministère affirme que le compromis *«garantit un système de contrôle robuste»*.

AGRA

Résidus de pesticides

Les négociations sur la révision de la législation sur l'agriculture biologique ont longtemps buté sur la question des résidus de pesticides non autorisés. Bruxelles aurait souhaité le déclassement des produits présentant des traces de phytosanitaires non autorisés en bio. Mais faute de consensus, les pays ayant déjà adopté des règles nationales établissant des seuils pour les substances non autorisées pourront les maintenir. Quatre ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, la Commission européenne publiera un rapport évaluant les pratiques nationales sur le terrain et présentera si nécessaire une proposition législative visant à harmoniser les règles dans ce domaine. Jacques Pior insiste: «*L'agriculture bio est fondée sur une obligation de moyens, on ne peut pas la réduire à des résultats d'analyses en bout de chaîne*».

En bref

L'actu européenne en bref

Règlement omnibus
La commission de l'agriculture du Parlement européen a donné le 22 novembre, par 39 voix contre 5, son feu vert à l'adoption du volet agricole du règlement omnibus. Les mesures négociées avec le Conseil de l'UE (organisations de producteurs, gestion des risques...) doivent encore être votées par l'Assemblée dans son ensemble, puis adoptées par les Vingt-huit, pour mise en oeuvre début 2018. Le Conseil et l'Assemblée ont convenu de dissocier ce volet des autres chapitres du projet omnibus, toujours en cours de discussion.

Haut débit en milieu rural
La Commission européenne a annoncé le 20 novembre le lancement d'une *«boîte à outils pour les entreprises rurales»* avec notamment un réseau de bureaux visant à promouvoir l'accès à internet à haut débit dans les zones rurales. Il s'agit d'un plan d'action en cinq points : création des bureaux de compétence pour le haut débit ; déploiement de missions dans les États membres et les régions ayant un faible niveau de couverture, qui pourront fournir une assistance technique pour lever les freins ; conception d'une méthodologie commune pour la planification et le suivi des investissements dans le haut débit ; une priorité donnée au haut débit en milieu rural dans le cadre des fonds structurels et d'investissement ; et la conception d'un guide sur l'investissement dans le haut débit avec la conception en particulier d'un cadre pour les projets en milieu rural.

Filière bovine française et accord UE-Mercosur
Selon les professionnels du secteur, un accord UE-Mercosur donnerait le coup de grâce à une filière viande bovine française déjà bien fragile. *«20 000 à 30 000 emplois d'éleveurs pourraient disparaître sous le seul poids des importations cumulées des viandes canadiennes et sud-américaines»*, observait la Fédération nationale bovine dans un communiqué du 23 novembre. Pour Baptiste Buczinski, chef de projet à l'Institut de l'élevage (Idele), *«les exportations des pays du Mercosur seront les mêmes que celles du Canada, soit des morceaux destinés à des marchés haut de gamme, mais à des prix bien inférieurs»*, et avec des conditions de production différentes. De fait, ces importations feraient baisser les prix du marché. De plus, il sera difficile de rivaliser en termes de coût de production avec les élevages du Mercosur, même dans le cas de filière sans hormone de croissance.

Industrie

La peinture à la loupe

Le process de peinture est souvent ignoré du client final. Le point sur les différentes technologies.


L. Vimond

Selon la technologie employée, la peinture sera plus ou moins durable.

La peinture d'un matériel a pour première fonction d'être l'identité du constructeur. Au premier coup d'oeil, le client doit distinguer la marque. Esthétiquement, elle doit avoir un aspect brillant, être bien tendue, c'est-à-dire sans coulure. Techniquement, elle doit résister à la corrosion, aux UV et un maximum aux chocs.

Jusque dans les années 80, la peinture était liquide, avec ou sans apprêt, fortement solvantée, et chargée en plomb, avec un anticorrosif efficace. Ces peintures faciles à appliquer bénéficiaient souvent d'une préparation de surface rudimentaire, après assemblage quasi complet de la machine. Les parties non peintes étaient corrigées au pinceau au moment du chargement pour expédition.

Consommation de solvant diminuée

À partir des années 80, outre les contraintes de complexité et de dimension de machine, la consommation de solvant a été restreinte par décret, au profit des peintures à l'eau, plus difficile à maîtriser. Par ailleurs, la chasse au gaspillage a été ouverte dans toutes les industries.

Les peintures et les procédés ont donc considérablement évolué et continuent à s'améliorer, mais ils sont devenus complexes à mettre en œuvre. Les constructeurs ont donc été contraints d'investir des millions d'euros pour perfectionner les chaînes de peinture de leurs usines.

Techniquement, cela se traduit par des peintures liquides qui ont vu leur concentration en solvants diminuer ou des peintures à l'eau. La peinture poudre cuite a fait son apparition progressivement, apportant une résistance au choc et réduisant les pertes puisque les poudres sont recyclées lors de l'application. Enfin, les traitements de surface sophistiqués, à l'instar de l'automobile, ont vu le jour dans la machine agricole.

Différentes peintures selon le support utilisé

Toutes les machines et toutes les pièces ne bénéficient pas du même processus de peinture. Par exemple, pour des composants amovibles de petite taille, sur des matériels haut de gamme, tels que les semoirs monograine, devant être peints individuellement avant assemblage, certains constructeurs privilégient une installation de peinture par poudre.

Lorsque les machines sont très grandes, telles que les mélangeuses grand format, la peinture liquide est privilégiée, car elle est plus flexible et ne nécessite pas de chauffer la pièce ou la machine à une température de 160 à 180 degrés.

La peinture liquide est également requise pour des ensembles mécaniques, des carters d'engrenage, comportant des roulements ou des joints ne devant pas être confrontés à un grenaillage ou à de hautes températures.

Concernant les traitements de surface, pour des tôles fines ne pouvant être grenaillées sans risquer de les déformer, le traitement sera plutôt chimique, alors que pour des sous-ensembles mécanosoudés massifs, le grenaillage suivi d'un nettoyage donnera de meilleurs résultats.

Enfin, pour des machines dont les composants doivent être prépeints avant assemblage, c'est le procédé de peinture d'apprêt par cataphorèse ou une application de peinture d'apprêt poudre qui seront choisis.

Gaëtan Coisel

Outil

Une arracheuse Grimme SE à trois roues

La SE Evo 290 complète par le haut la gamme d'arracheuses de pommes de terre deux rangs traînées. Elle est conçue sur la base d'une SE 260 dont la deuxième chaîne de tamisage a été rallongée. Cela permet d'intégrer une seconde roue (les trois roues sont à entraînement hydraulique en option) sur le côté gauche de la machine d'une part, réduisant la compaction du sol, et d'augmenter la capacité de trémie à 9 t d'autre part, voire d'envisager ultérieurement des équipements de tri supplémentaires. Compter 180 ch de puissance de traction minimum.


L. Vimond

En option, la SE EVO 290 reçoit des pneumatiques plus larges (750/60-30.5 à gauche et 1000/50R25 à droite), le système d'information des zones à problème Visual Protect, le système SpeedTronic de gestion automatique des vitesses des organes de tri en fonction de la charge, l'entraînement continu des chaînes de tamisage VarioDrive et la trémie NonStopBunker de 5,5 t.

L.V.

Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Aménagement de bâtiment d'élevage
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
+25 ans d'expérience
BARRIÈRES, AUGES, RATELIERS, etc...
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

ttb
Un textile, une technique, une solution...
- Bâches sur mesures
- Tunnels agricoles
- Bâches de benne
- Séparation de bâtiments
- Bâches de semoir
- Bâches de silo
- Réfection de sièges
- Housses de protection
- Location et vente de stands
1, Rue Amsterdam
(Av. de Paris)
89470 MONETEAU
03 86 46 36 14
03 86 46 26 36
ttb89.commercial@orange.fr - www.technotextiles89.com

VIDEO SURVEILLANCE & PROTECTION
NOUVEAUTÉS
www.camerail.com
CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

En bref

Un épandeur Strautmann à caisse étroite


Strautmann

Le TS 1601 inaugure une offre nouvelle d'épandeurs de fumier à caisse étroite. Pouvant recevoir des pneumatiques de grande dimension (jusqu'à 710/70 R42), cet épandeur dispose de deux chaînes de 16 mm et de deux hérissons de 880 mm de diamètre, pour une largeur d'épandage de 8 m.

Sélection pneumatique du pentajet chez Tecnoma

La gamme de porte-buses pentajets Pentix s'étoffe avec les versions SP à sélection pneumatique. Le changement de buse est piloté pneumatiquement selon une rotation indexée à 10 positions, dont 5 correspondant à une fermeture étanche. Un éclairage led intégré est proposé en option.


L. Vimond

Une table pour les épandeurs Gilibert


M.Portier

La table d'épandage Maxxis est composée de deux vis horizontales de 700 mm de diamètre et de 15 mm d'épaisseur. Ces dernières sont en spire continue et divergentes dans la partie centrale. La table permet l'épandage de fumier, fumier composté, compost, boues de station... La Maxxis est disponible sur ses épandeurs à fumier à caisse étroite, Herax et caisse large, Hemax. Cette dernière génération d'épandeurs se distingue par ses 4 modèles de 2 et 3 essieux, sa connexion isobus, son tapis à chaînes (plates, Vaucanson ou marine) et son système de pesée. L'Hemax est disponible de 35 à 45 m3 pour une utilisation en transport d'ensilage.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 28/11/2017	Bourg-en-Bresse 05/12/2017	St Christophe-en B. 29/11/2017	National 29/11 au 05/12/17
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,72 €	3,80 €
	R	3,35 €	3,40 €	3,43 €	3,43€
	O	3,10 €	2,95 €	-	3,11 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,10 €	-	-	
Vaches lait (L)	O	2,85 €	-	-	2,72 €
	P	2,65 €	2,25 €	-	2,42 €
Génisses VML	U	-	4,25 €	4,36 €	4,10€
	R	3,25 €	3,70 €	3,74 €	3,53€
	O	3,15 €	2,90 €	3,11 €	-
Taureaux VML	URO	2,65 €	2,45 €	2,90 €	2,63 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **05/12/2017**

Effectif total: 554 - Nombre d'invendus: (97%)

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	3,10 €	3,32 €	3,19 €	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,62 €	2,80 €	2,74 €	-
			350-400	2,56 €	2,70 €	2,60 €	-
			400-450	2,48 €	2,76 €	2,57 €	-
			450-500	2,47 €	2,55 €	2,50 €	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,77 €	2,94 €	2,89 €	-
			300-350	2,54 €	2,66 €	2,61 €	-
			350-400	2,54 €	2,66 €	2,61 €	-
			400-450	2,42 €	2,48 €	2,47 €	-
			450-500	-	-	-	-
	F	E	300-350	-	-	-	-
		U	200-250	2,69 €	2,74 €	2,72 €	-
			250-300	2,67 €	2,80 €	2,71 €	-
			300-350	2,58 €	2,75 €	2,69 €	-
		R	250-300				
			300-350				

Offre réduite avec des apports de zone indemne uniquement 97% de vendus
BROUTARDS : Vente totale et rapide à des cours facilement reconduits grâce à une bonne demande favorisée par les multiples destinations possibles.
LAITONNES : L'offre ne couvre pas les besoins des acheteurs et les cours retrouvent leur plein tarif observé il y a quelques semaines

Effectif total: 71 - Nombre d'invendus: (100%)

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-
		U	300-350	-	-	
			350-400	-	-	-
			400 - 450	-	-	-
			450 et +	-	-	-
	F	U	300-350	-	-	-
			350-400			
		R	350-400	2,28 €	2,32 €	2,30 €
			450 +	-	-	-

Offre réduite avec des apports de zone indemne uniquement 97% de vendus
GENISSES 18 MOIS/TAURILLONS : Peu d'offre et de demande suivie

Effectif total: 284 - Nombre d'invendus: (95%)

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE			
VACHES CHAROLAISES	E	- 5 ans	2,19 €	2,44 €	2,36 €
	U	- 5 ans	1,81 €	2,20 €	1,92 €
		5 à 10 ans	1,73 €	2,13 €	1,86 €
		+ 10 ans	1,69 €	1,82 €	1,75 €
	R	- 5 ans	1,62 €	1,85 €	1,74 €
		5 à 10 ans	1,52 €	1,84 €	1,69 €
		+ 10 ans	1,48 €	1,74 €	1,64 €
	O	- 5 ans	1,36 €	1,59 €	1,50 €
		5 à 10 ans	1,44 €	1,62 €	1,51 €
		+ 10 ans	1,45 €	1,50 €	1,48 €
GÉNISSES - TAUREAUX	E	24 à 36 mois	2,30 €	2,56 €	2,42 €
	U	24 à 36 mois	1,97 €	2,37 €	2,12 €
	R	24 à 36 mois	1,65 €	2,21 €	1,92 €
	U	+ 500 kg	1,47 €	1,74 €	1,62 €
	R	+ 500 kg	1,45 €	1,56 €	1,651 €

Taureaux : Stabilisation des cours.
Vaches/Genisses 30 mois : Consécutivement aux difficultés rencontrées dans le gras, les tarifs des vaches poursuivent leur lente érosion habituelle pour un mois de novembre.

Offre réduite avec des apports de zone indemne uniquement 97% de vendus
Taureaux : bonne demande dans l'ensemble. **Vaches/genisses 30 mois :** vente un peu plus active après plusieurs semaines de morosité. léger redressement des tarifs

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 04/12/2017

Bovins (288)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
230 à 380 kg	670 - 970	2,34 - 2,96
4215 à 480 kg	1040 - 1140	2,38 - 2,51
Laitonnes		
300 à 385 kg	800 - 930	2,42 - 2,68
360 à 375 kg	-	-
Génisses		
345 à 515 kg (16-24mois)	580 - 910	1,69 - 2,09
560 à 785 kg (24-36mois)	950 - 1440	1,68 - 1,85
Taureaux		
715 à 1150 kg	1250 - 1860	1,62 - 1,75
Vaches		
Vaches légères	700 - 1010	
Vaches entre deux	1040 - 1210	
Vaches lourdes	1230 - 1520	

Apports plus importants que prévus en mâles et de qualité hétérogène. Seuls quelques lots supérieurs trouvent preneurs à des cours plus fermes. Peu de relève.
Placement plus discuté en femlles entrainant des invendus et particulièrement en femelles légères.
En vaches maigres, 35% d'animaux non annoncés ne facilite pas le commerce déjà rendu difficile par la mévente persistante des sujets gras;

Bobins gras : 4
demande calme en vaches grasses.

Prochain marché bovins et ovins le 11 décembre 2017 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 29/11/2017

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 341 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards: Marché très dynamique; légère hausse dans les sujets légers. Inversement une légère baisse est à noter dans les +400 kg. Laitonnes: tendance toujours à la baisse	M	U	250 - 300	2,75 €	3,13 €	2,85 €	+ 0,03
			300 - 350	2,66 €	2,82 €	2,72 €	=
			350 - 400	2,55 €	2,70 €	2,65 €	=
			400 - 450	2,34 €	2,54 €	2,48 €	-
		R	250 - 300	2,45 €	2,65 €	2,50 €	=
			300 - 350	2,44 €	2,64 €	2,54 €	=
			350 - 400	2,36 €	2,52 €	2,47 €	
			400 - 450	2,32 €	2,42 €	2,38 €	
	F	U	250 - 300	2,44 €	2,60 €	2,51 €	
			300 - 350	2,59 €	2,79 €	2,64 €	
		R	250 - 300	2,26 €	2,52 €	2,47 €	
			300 - 350	2,32 €	2,47 €	2,38 €	

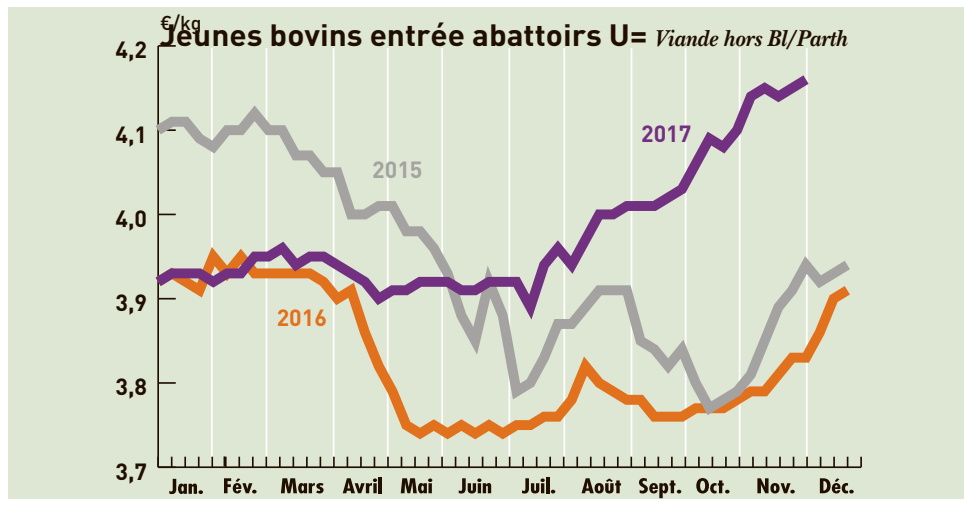
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 27/11 au 03/12/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,19 €	4,02 €	-			
Races mixte		-	3,65 €	3,65 €	3,61 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,93 €	3,81 €	3,69 €	3,36 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,92 €	3,78 €	3,68 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,18 €	3,10 €	-	
Races lait					-	2,75 €	2,70 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,47 €	4,20 €	3,95 €	3,81 €			

Tendance : Quorum non atteint. application des chiffres du réseau. L'offre forte en femelle sature le marché.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 27/11 au 03/12/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,21 €	4,20 €	-	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,71 €	4,65 €	4,07 €	3,88 €	3,74 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,84 €	3,71 €				
Races mixte					3,29 €	3,17 €		
Races lait						-	2,80 €	2,73 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,84 €	4,44 €	4,08 €	3,94 €				

Tendances SEM. 49/2017

Bovins de boucherie

L'activité observée pour cette édition 2017 des concours de Noël montre que la demande reste au rendez-vous, avec des GMS et des bouchers qui vont profiter de la mise en avant de ces championnes pour relancer les ventes de fin d'année. Le climat commercial est tout autre sur les marchés où les acheteurs présentent de moins en moins de besoins, face d'une part à des livraisons suffisantes en direct abattoir et à une consommation qui reste exsangue. Les stocks sont importants dans les frigos avec une fuite en avant sur les promotions qui s'apparentent parfois à de la braderie. La commercialisation est très calme avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans les Charolaises de qualité bouchère (U). Le commerce est morose dans les allaitantes de choix secondaire avec des tarifs peu soutenus. Le placement est difficile dans le bétail léger manquant de finition ainsi que pour les vaches de plus de 10 ans. En réformes laitières, les abattoirs ne manquent de rien et maintiennent la pression imposée par les gros opérateurs. En jeunes bovins, les semaines 49 et 50 sont celles des approvisionnements du marché italien pour les fêtes de fin d'année, sauf que l'offre de cette année est insuffisante pour satisfaire la demande.

Broutards

L'évolution de la FCO-4 inquiète de plus en plus les éleveurs du Charolais. Pour le moment, le commerce se tient avec des volumes qui se tassent légèrement. Les broutards légers de repousse restent recherchés, face à des tarifs dans la viande qui permettent une rentabilité de l'engraissement. Les besoins du marché italien sont normaux, mais les engraisseurs attendent les grosses sorties de JB pour Noël pour libérer de la place. Les mouvements vers l'Espagne restent conséquents et permettent de tenir les prix. Dans les femelles, la vente est normale avec des tarifs stables.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les veaux Montbéliards lourds (négatifs au PCR FCO-4) se vendent sans difficulté. En revanche, les acheteurs profitent largement de la situation actuelle pour les veaux Frisons, Abondances ou Montbéliards qui restent à l'intérieur du zonage. Les tarifs sont stables dans les croisés laitiers ordinaires alors que les bons croisés jaunes ou Blanc bleu U de conformation sont mieux demandés face au recul de l'offre. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 29/11/2017 (suite)

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 144 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,64 €	1,95 €	1,82 €	- 0,03
		R	- 5 ans	1,58 €	1,82 €	1,80 €	=
			5 à 10 ans	1,55 €	1,80 €	1,72 €	=
			+ 10 ans	1,45 €	1,72 €	1,54 €	=
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,88 €	2,00 €	1,95 €	=
		R	24 à 36 mois	-	-	-	-

Vente difficile, cours cependant reconduits.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **04/12/2017**

Effectif total: 657 - Nombre d'invendus: (92%)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : Les cours retrouvent un niveau normal après s'être littéralement envolés lors du dernier marché.		U	de 32 à 38 kg	3,13 €	3,42 €	3,27 €	-
			de 38 à 44 kg	2,96 €	3,48 €	3,18 €	-
			de 44 à 50 kg	3,21 €	3,52 €	3,33 €	-
			> 50 kg	2,57 €	2,76 €	2,72 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,66 €	2,92 €	2,75 €	-
			de 38 à 44 kg	2,54 €	2,95 €	2,73 €	-
			de 44 à 50 kg	2,74 €	2,74 €	2,74 €	-
Effectif total: - Nombre d'invendu:				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : Les cours se tassent légèrement.	M		(M)	-	-	-	-
	F	U	< 60 kg (F)	0,89 €	1,01 €	0,96 €	-
			> 60 kg (F)	1,18 €	1,37 €	1,25 €	
		R	> 60 kg (F)	0,86 €	1,12 €	0,98 €	-
		O	< 60 kg (F)	-	-	-	-
Effectif total: - Nombre d'invendu:				CAPRINS - F - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
CAPRINS :	F	O		10 €	20 €	12 €	-
Effectif total:				AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX :		R	25-35 kg	35 €	101 €	75 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 27/11/2017*

Ovins : 320	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	99 - 105	2,81 - 2,91
Agneaux gras - 44 kg	104 - 138	2,74 - 3,21
Agneaux gras + 44 kg	134 - 145	2,55 - 3,13
Brebis	50 - 80	0,82 - 1,10

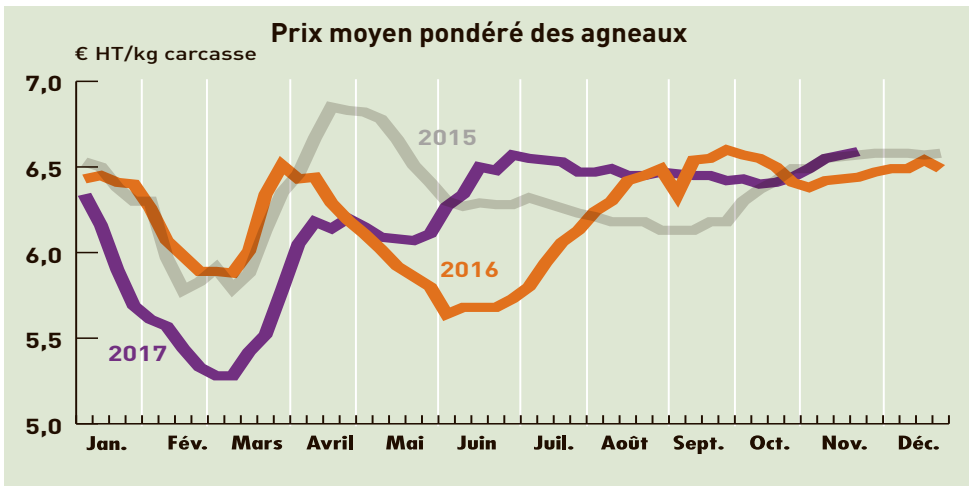
Apports plus importants en agneaux de nombreux lots non annoncés. Cours fermes en agneaux légers, tassement des tarifs en lourds avec quelques invendus. En brebis, la présentation est de qualité plus ordinaire à des cours sensiblement reconduits. Vente globale
Prochain marché le lundi 11 décembre aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 27/11 au 03/12/2017*

Poids	U	R	O
Couvert 13 -16 kg	-	6,75 €	6,26 €
Couvert 16-19 kg	-	6,74 €	6,22 €
Gras 13 -16 kg	-	-	-
Gras 16-19 kg	-	5,76 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 27/11 au 03/12/2017*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,59 €	6,51 €	2,40 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 27/11/2017 au 03/12/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,15	7,04	6,18	-	-	-	-
	Var.		0,01	-0,02	-0,08				
	R	6,87	6,88	6,87	-	6,87	6,88	-	-
	Var.	0,17	0,08	0,05		-0,02	-0,01		
	O	-	-	-	-	6,44	6,43	-	-
	Var.					-0,01	0,01		
3 (couverts)	U	6,95	7,08	7,00	6,01	-	6,61	-	-
	Var.		-0,06	-0,08	-0,32		-0,04		
	R	6,79	6,82	6,76	6,07	6,75	6,74	6,56	6,00
	Var.	0,05	-0,04	-0,01	-0,04	-0,02	0,01	0,02	0,05
	O	-	-	-	-	6,26	6,22	-	-
	Var.					-0,10	-0,03		
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,76	5,52	-
	Var.						0,11	-0,05	
	O	-	-	-	-		-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : Sorties en baisse. Le peu de disponibilité permet un facile maintien des cours. **Zone sud :** Application du réseau. Stabilité des cours et des effectifs.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 4 décembre) :
«La situation se normalise. Marché dynamique et cours facilement reconduits.»

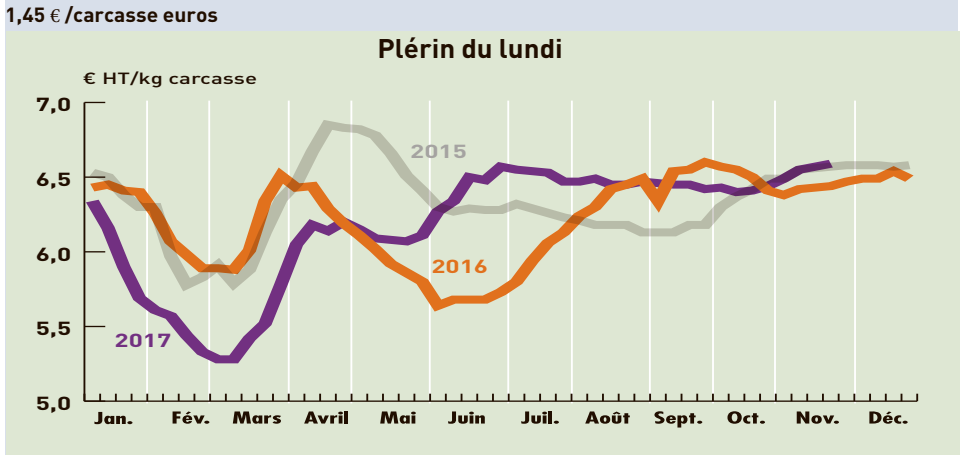
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 447 porcs présentés) *Cotations du lundi 4 décembre 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,176** €

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 17/11 au 23/11/2017*

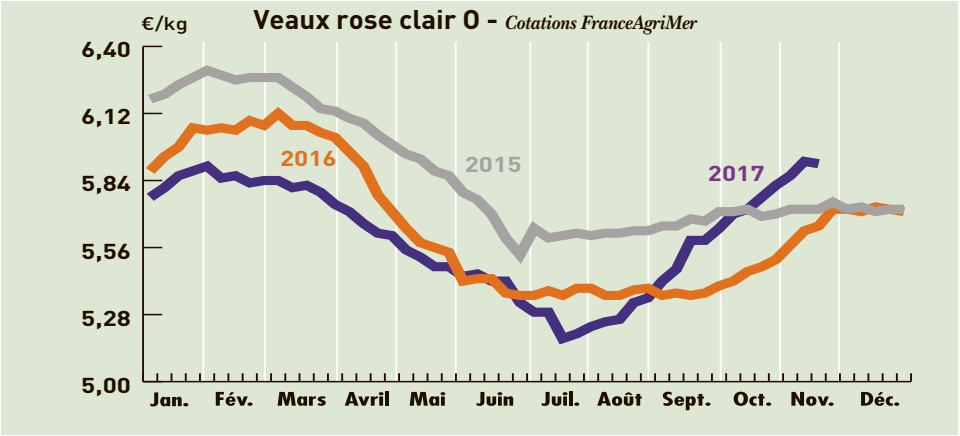
1,45 € **/carcasse euros**



Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 27/11 au 03/12/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,44 €	-	-
U	-	7,61 €	5,66 €	-
R	-	6,38 €	4,92 €	4,13 €
O	-	5,91 €	5,00 €	4,23 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *en euros/tête* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 27/11 au 03/12/2017*

Marchés	Effectifs	Tendance
Bourg-en-Bresse	683	Le debouche espagnol permet de bien valoriser les montbeliards sup. les autres categ. beneficient de cet appel d'air..
La Talaudière	560	Cours reconduits

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	195	-3
Femelles	141	1
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	101	-2,00

Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 20/11 au 26/11/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	3,50 €	2,90 €	-	-
Bons	3,30 €	2,58 €	2,60 €	

Céréales

Marché du 30 novembre 2017

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	4 de janv.	150	T	C
	fourrager	4 de janv.	145	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	4 de janv.	152	N	C
	fourrager	4 de janv.	146	N	C
Aube	meunier	janv.-mars.	147	N	C
	meunier	mars-mai	147	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	janv.-mars	142 à 143	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	déc.-janv.	140	T	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	déc.-janv.	142	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	nov.-déc.	130	N	C
Aube/Yonne	51/52 kg/hl	janv.-mai	152	T	C
SEIGLE panifiable	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or			inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Yonne			inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		janv.-juin.	147	N	C
Côte d'Or		déc.-janv.	150	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Yonne/Aube	fourrager	déc.-janv.	1475	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	5 de déc.	170	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	4 de déc.s	148	T	

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Landini 75, 3050 hrs, Case IH JXU 95, 5950 hrs - pailleuse silofarmer 280 - faneuse Kuhn 6502, 2012 - semoir engrais Sulky DPX 1500
✆ **06 08 42 82 99**

01 - Vds cause cessation 3 tracteurs Case IH 4 RM 1840 de 1994, 5140, 1996, 8500 h MXU 115, 4800 H de 2004 - dessileuse DA Lucas castor S3 Guc-trémie concentré
✆ **06 64 36 85 08**

01 - Vds tracteur New Holland T7185, 950 H - faucheuse Fella 5m, 3060TL - vis à grain diam 100 4à8 m - cornadis 10 pl. veaux - benne Maitre 10T
✆ **04 74 30 35 18**

21 - VENDS tracteur John Deere 6115 R 20 12, 2013, 1 260 heures, auto quad, éco shift, pont avant suspendu, auto trac readu,, relevage avant, pneu Michelin, cabine suspendue HCS Isibus 3 DE, TBE (réf. 490B)
✆ **06 22 09 57 01**

38 - Vds tracteur Same Silver 110 relevage avant 5100 H TBE charrue 4 socs overum état neuve.
✆ **06 87 40 25 93**

38 - Vends tracteur IH 423, 40 cv, tracteur Renault N73, 20 cv.
✆ **04 76 93 67 89**

39 - Vds tracteurs 2 roues motrices John Deere 31 30 100 cv, Ford 5610 75cv avec chargeur frontal Quicke, Ford 7000 90cv avec surélévateur AV ou AR de bottes Altec, Massey Ferguson MF 58 cv, benne 3,5 t Duchesne et 10t Filibert surélévateur, mélangeuse bol Zago 13m3 semi-bois, épandeur engrais Amazone 3000 l avec bâche 12 à 28 ME état neuf. Godet multifonction de JCB, chariot de coupe Mazeron 6m, malaxeur à béton, remorque routière charge utile 1 800 kg Mazeron, 2 conteneurs palettisables 35 q pièce 2 trappes, silo à grain sur pied
✆ **03 84 70 02 77**
le soir après 19h30

42 - vds cse retraite tracteur Mc Cormick X60.20 90 cv - 2012 - avec chargeur MP 80 godet 2 m multibenne 1.70
✆ **06 68 25 14 92**

69 - A louer à Millery Rhône vigne de gamay AOC côteaux du Lyonnais. Très belle exposition sud-est. Superficie 1 ha 05 ares 40 ca.
✆ **06 69 52 72 56**

71 - Vends tracteur Maxxum 115, bon état, 2011, 2.973 H, clim., cessation, trans 24 x 24, 2 vit. Powershift 13.6 x 28, 16.9 x 38, 26.000 euros.
✆ **06 10 21 87 93**

71 - Vends tracteur MF 5435, 4.000 H, bon état, remorque 40 MG, 6,50 m, lar. 2,10, faucheuse JF 2,40 m.
✆ **06 18 21 28 32**

88 - Vends tracteur John Deere 6150 m 4x4 800 H état neuf cause retraite.
✆ **03 29 07 94 45**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, - tracteurs Claas John Deere, NH, Fahr, Fiat, MF, Renault Fendt, Welger et autres (réf. 490A)
✆ **06 29 81 80 05**

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ **06 21 49 50 89.**

Traitement

21 - VENDS pulvé Evrard Regulor, 2 500 l., 24 m., 1986, BE, 2 500 euros, négociable dans le raisonable (réf. 4903)
✆ **03 80 81 04 31 HR**

88 - Vends pulvérisateur arboricole Nicolas Magistral Asi 1.000 L en parfait état très peu servi.
✆ **06 03 42 69 67**

Distribution

58 - VENDS cause retraite déssileuse pailleuse Euromark trainée, TBE. (réf. 490C)
✆ **06 41 15 42 52**



Irrigation

26 - Cherche enrouleurs et groupe arrosage diesel HP et couverture totale
✆ **04 75 53 64 22 HR le soir**

Agri. divers

01 - Retraité vd semoir maïs 6 rgs - herse Lely 3m - semoir Vicon 24m - vis à grains - pulvé Berthoud 600L - semoir Nodet 3m - presse JD 346 - élévateur foin MD - clôture élect. fil à barbelé - chaine à bovins - abreuvoirs auto - vêleuse - rouleau tasseur 3m - charrue Naud 4 C. - faucheuse PZ tambours
✆ **06 98 42 19 52**
ou 04 74 66 43 65 hr

01 - Vds motopompe sur remorque, en très bon état, au prix de 6 500 Ð - marque HAKA type MPE 750/10 - AK75-2 (moteur twingo) - achetée neuve en 2006 - 50 heures (aspiration immédiate - 4 x 2 longueurs aspiro avec crépine)- contacter pour toute information :
✆ **04 74 24 51 08**

18 - Cause retraite, vds tracteur Case MXU115, 6.900 h, avec chargeur, bon état - désileuse-pailleuse Agramix, 2.000 euros.
✆ **06 42 45 52 97**

18 - 18 – Recherche charrue Kverneland NS mécanique, 4 ou 5 corps - plateau fourrager semi porté, 10 m - Nodet à ergots, 3 m.
✆ **06 31 51 69 62**

18 - Cause retraite, vds tracteur Ford 8340 - bennes 8 t, 6 t - charrue Grégoire Besson, 4 corps - semoir 5 D, 4 m, dents QDC - trémie avant Agrisem - épandeur engrais Kuhn, contrôle pesée électronique - pulvé hardi, 24 m - cover crop, 36 disques, etc
✆ **06 20 82 15 85**

21 - Cause retraite VEND tracteur Valtra T 202 V, 2011, 1920 h, toutes options, - charrue Volgel-Noots, année 2012, 5 + 1 fers, XMS 950, - semoir engrais Sulky DPX, 2 800 l. avec pesée, 2007, - fauchseuse Kuhn à assiettes GMD 500, - matériels divers (réf. 490D)
✆ **06 62 32 99 18**

21 - VENDS bol Supertino 2014, 19 m3 avec paillage, TBE, - CHERCHE tracteur avec poste inversé 100 cv. environ assez récent + cornadis à brebis (réf. 49VB1)
✆ **03 80 84 36 79**
après 20 h

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24-28- 32- 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Cherche remorque plateau fourrager 8 à 10 m mini. 10 T.
✆ **06 08 32 95 59**

39 - Vds cessation presse HD Supertino 60x80x240, faucheuse conditionneuse frontale Kuhn 3m état neuf autochargeuse EMA 27 m3
✆ **06 81 94 29 10**
03 84 51 45 12

46 - Achète batteuse NH TC 56, CS 640 ou Claas, J. Deere + Bourgoin 406 à 410 dans l'état.
✆ **06 24 01 73 22**

69 - Vds dessileuse Lucas type Castor + 45 GC année 2015 + trémie TBE - Tank 4000 l. SERAP.
✆ **06 82 48 42 91**

71 - Vends machine à rigoles Dondi. rouleau disques fonte 1,60 m, bacs à eau galva. écrémeuse inox élect.
✆ **06 87 44 87 52**

89 - VENDS bétonnière Suire cuve 380 l., 3 points, cardan, couronne, pignon fonte, TBE et peu servie (réf. 4904)
✆ **03 86 96 86 51**

Elevage

38 - Vend machine à traire 2x4 décor automatiques et compteurs à lait filets brise vent neufs.
✆ **06 82 12 77 65**

39 - Vds groupe à vide complet BGM mot. 7,5 kW GR air star av. variateur chauf. eau inox 316 l 3 ans
✆ **06 85 22 28 81**

88 - Vends cause retraite salle de traite Westfalia Confort 1x10 décrochage automatique TPA ouverture hydraulique très bon état + Dac 3 aliments 2 silos 6m3 50 colliers.
✆ **06 87 51 13 91**

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds PL bétaillère Mercedes Atego 1217,285 000 km, ptac 12 T, 12/2000 caisse alu demi étage hydraulique TBE à voir + PL FRIGO Mercedes 914 - 9.2 T - 1993 - 600 000 km viande pendue 3 rails + Audi Quatro 4x4 break gris métali. - 4 pneus contact neufs - état excellent - an 2002 - 245 000 km
✆ **06 07 37 65 00**

71 - Vends Renault Master, diesel, de 1998, 148.000 km, 7 places, bon état, C.T. OK, + 2 pneus, attelage, 3.000 euros à débattre.
✆ **06 78 46 47 44**

71 - Vends bétaillère Peugeot Boxer, 110 CV, année 2007, C.T. OK, 105.000 km, TBE, 17.000 euros HT.
✆ **06 80 70 54 95**

Tourisme

VENDS
Pick-up L200 Club Cab, clim, 2012, 80 000 km
14 000 € HT
Concession **MITSUBISHI**
Garage EUROPE
Jean-Michel Pechinot
21300 Chenôve
03 80 52 99 50

70 - ELVEA FC vend son véhicule de service. Peugeot 206 + 1.4 HDI TRENDY 3p. clim/CD, Contrôle technique OK. 89 000 Kilomètres. Bon état. Prix : 3 200 Ð TTC.
✆ **06 78 08 41 70**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille blé bottes carrées 200 Btus bottes rondes
✆ **06 84 80 36 68**

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

03 - Vends foin pt raygrass trèfle en bottes carrées 2,40 90-120 500kg région Allier.
✆ **06 86 98 91 85**

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83.**

18 - Vds paille sous hangar, blé : 50 euros départ, pois : 70 euros départ, transport assuré par semi-remorque ou camion, prix selon distance.
✆ **06 07 62 17 33**
ou 02 48 74 72 66,
repas ou le soir.

21 - VENDS paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)
✆ **06 26 74 60 24**
06 36 55 35 37

70 - Agriculteur vds foin 2017 certifié AB, 1ère qualité, prix à définir.
✆ **06 82 34 19 31**

Pépinière

38 - Prod. fruit + pep. vds plants pommier, poirier, pêche de vigne de variété anciennes.. exp. grat. à + 12 scions.
✆ **06 42 90 75 43**

Bât. Pro.

18 - Recherche sur région Centre, ferme céréalière, 180 a 250 ha, avec reprise du matériel.
✆ **02 48 59 84 42.**

Propriété

71 - Vends stabulation de 600 m2, année 2000 et 6 ha de pré, 50.000 euros et maison de 150 m2 attenante au terrain, 95.000 euros.
✆ **06 23 32 04 61**

ESPACE Affaires

TRACTEURS		an	Heures	CV
JOHN DEERE	6105 R + chargeur, TBE	2013	3900	105
JOHN DEERE	5100 M + chargeur, TBE	2016	800	100
JOHN DEERE	6430 STD, TBE	2012	3350	115
NEW HOLLAND	T.6 140 + chargeur, TBE	2013	2400	115
CASE IH	FARMALL 105 U PRO, TBE	2016	1800	105
MASSEY FERGUSON	5435 + chargeur, BE	2010	4200	92
MASSEY FERGUSON	4235, BE	1998	4800	75
KUBOTA	M 108 S, TBE	2014	2445	100
RENAULT	ARES 640 RZ, TBE	1997	5650	130

MATÉRIELS		an	capacités
Presse Enrub.	CLAAS - Uniwrap 375, TBE, 16 ctx gr. auto..	2016	12 000 btts
Presse B.R.	VICON - RV 1601, ficelle	2002	15 000 btts
Presse B.R.	J. DEERE - 854 Maxicut, fic. filet AM rota.14 ctx	2010	12 000 btts
Presse B.R.	J. DEERE - 582, 1m81, ficelle	2003	6 500 btts
Presse B.R.	CLAAS - Rolant 46, ficelle filet, pick up, 2 m, BE	1998	
F. conditio.	KUHN - FC 313 TG, BE, trainée	2005	3 m
F. conditio.	KUHN - FC 243, BE	2000	2,40 m
Faneuse	CLAAS - VOLTO 770, TBE	2006	7,70 m
Faneuse	KUHN - GF 6301 MH, BE	1999	6,30 m
D. andaineur	FELLA - TS 1601, BE	1996	7,50 m
Andaineur	KUHN - GA 4101 GM, BE	1998	4,10 m
Faucheuse	KUHN - GMD 2810 FF, TBE, *révisée*	2010	2,80 m
Faucheuse	KUHN - GMD 3110 FF, TBE	2009	3,10 m
Faucheuse	KUHN - GMD 700 GII FF, BE	2010	2,80 m
Faucheuse	VICON, EXTRA 432 H, TBE	2010	3,20 m
Fauch. front.	KUHN - GMD 802 F FF, TBE	2011	3,20 m
Gyrobroyeur	GIRAX, G 4500, **Etat Neuf**, démo. 3 rotors	2016	4,50 m
Épand. à fum.	ROLLAND - V2,12, BE	2004	
Bétaillère	JOSKIN - RDS 6000, posaterre, BE	2011	6 m
Bétaillère	MASSON - B 4000, posaterre, BE	2004	4 m
Valet de ferme	WEIDEMANN - 916 D/M, croco + godet, BE	1996	3980H
Dé. Pailleuse	JEULIN - océane force 2, goulotte latérale orientable	2003	3 m³
Dé. Pailleuse	JEULIN - alizée force 2, goulotte orientable 300°+ Lat.	2004	5 m³
Pailleuse	JEULIN - breva, portée, tapis à revoir	2002	2,50 m³
Épareuse	MC CONNEL - PA 5600, rotor 1,20 m cde élec.	2010	5,60 m

Défi~Mat www.defimat.fr
UZERCHE 19 : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80 Mail : lparsoire@defimat.fr

Remorque Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
24 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

DEPUIS 30 ANS
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DECENNALE / ELEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66 - www.batiments-kit-uniservice.com





Foncier

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

26 - Vds 4 roues pneu neige Jumper Boxer Ducato usure 40% Michelin 30 euros x 4 radial
✆ **04 75 04 88 05 HR**

69 - Vds matériels anciens : 8 roues à bandage et 5 essieux - 2 herses en bois - 1 faucheuse Kuhn à sections - 1 râteau faneur Mémy à soleils - 1 fouloir à vendanges - 5 douils en bois (contenance environ 600 litres).
✆ **06 73 14 22 59**
ou vincentaudras@orange.fr

70 - Achète Presses de 4T à 9T - Presses BR 120x120 Claas - Krone KR - Deutz - Carraro - Welger - JD - Tract. Massey 168-188-690-Landini-Ford - Semoirs à céréales à disques - Andaineurs Kuhn 1 toupie.
✆ **06 83 59 05 70**

Offre

Emploi

01 - En Suisse 20 min de Lausanne cherche salarié H ou F sur une expl. laitière et élevage en (AOP Gruyère) traite et soins du troupeau ferme bien équipée nourri(e)-logé(e)
✆ **0041 79 561 08 40**

39 - Gaec constitué de 3 associés entre tiers, cherche un candidat à l'installation pour remplacer un JA sortant pour cause de maladie. Lait AOC Comté, région des lacs
✆ **06 76 86 80 80**

42 - Expl. céréales 90 ha cherche stagiaire école pour une ou plusieurs périodes 2018 - logé nourri indemni.
✆ **04 77 76 11 77**

69 - Exploitation viticole cherche chauffeur de tracteur agricole CDI.
✆ **04 78 47 93 45 ou contact@terresdorees.fr**

71 - Recherche personne pour travaux dans les vignes, tirage des bois, à la tâche. Contact :
✆ **06 23 68 26 04**

91 - Regr. Exploitation 3 sites RECHERCHE chauffeur + entretien, blé, récolte betterave, logé, permis VL. (réf. 4901)
✆ **06 07 39 26 62**

Demande

Emploi

71 - Femme sérieuse et expérimentée cherche vignes à plier à la tâche, Mâconnais-Beaujolais.
✆ **06 62 14 08 25**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 12 - 13 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - vaches pleines, vêlage février - mars. (réf. 370A)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly vd taureaux, HBC, de l'année et 18 mois, origine de taureaux utilisés sur génisses.
✆ **06 10 91 41 94**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2016 et janvier 2017, dont 7 issus IA vêlage facile, 3 de Castor, 4 d'Hiver, dont 2 sans cornes, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08**

VENDS
JEUNES TAUREAUX CHAROLAIS prêts à la monte, améliorant aptitude vêlage, lait, potentiel croissance, fils de Dandy, Bravo, Tombapik.
Elevage Charolais DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63

18 - EARL Breton vds choix de taureaux de 18 mois HBC avec qualités maternelles (mères RR4S), viandes et mixtes, bonne race, et tb pères.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend veaux 18 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 3403)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS veaux reproducteurs mâles 12 mois LIMOUSINS, TGS, TBO, IA, fils de Engy. Sébastien GROEN - Vic de Chassenay (réf. 4504)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage HBC Vends taureau adulte et veaux reproducteurs 16 mois + taureaux 2 ans CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 470F)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et vêlage facile, TGS. GAEC LECHENAULT Frères (réf. 4708)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 1 taureau adulte, - 15 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 480B)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - VENDS génisses LIMOUSINES 1 an - 2 ans et taureaux 15 mois, vêlage facile, docile. Ferme du Moulin à Vent - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4905)
✆ **06 82 69 28 68**

38 - Cause surnombre vds VL Montbéliardes en production + génisses toutes âges ttes garanties sanitaires.
✆ **06 19 79 43 78 06 80 88 90 07**

42 - vds taureaux 18 mois HBC livraison assurée Charguerauud C Mably
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vds vache en lactation Montbéliarde génisse prête cel ok cl logette cse surnombre
✆ **06 76 85 44 52**

52 - VENDS cause cessation 12 broutardes LIMOUSINES, BO, vac. FCO, TGS. (réf. 49VB2)
✆ **06 77 63 33 84 03 25 84 84 71**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année sans corne (réf. 450E)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Cause retraite VENDS vaches CHAROLAISES pleines, IBR A., vêlage février - mars (réf. 470B)
✆ **06 83 26 81 17**

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 12 mois issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 470A)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS mâles reproducteurs 17 mois Salers, IND IBR. (réf. 480A)
✆ **03 86 58 26 43 le midi**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré. GAEC Pelle G. et J. - Jailly (réf. 4902)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

69 - Achète laitonnes charolaise vaccinées FCO pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds taureaux charolais HBC 15 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Vds cause cessation 1 vache Montbéliarde terme 28/11 insémínée Charolais et 1 génisse Prim Holstein terme 27/12.
✆ **06 66 74 42 86**

69 - Vend génisse Montbélliarde de 2 mois et génisse gestante cause surnombre.
✆ **06 68 13 57 05**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 470C)
✆ **03 85 79 40 98 06 74 09 49 89**

71 - Vds veaux reproducteurs HBC 500/550 kg vif, vêl. facile Celcius sur fille d'Horace, anx très prometteurs + tx 2 ans ss corne. Devillard Jacques, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends 11 génisses gestantes charolaises HBC, terme mi-janvier, taureaux 2, 3 et 5 ans, TGS. Ducert Cl.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elev. HBCharolais vend 3 taureaux de 2 ans, 15 mâles repro. 1 an, prêts pour saillie DS DM FN.
✆ **06 88 39 36 26**

71 - Elevage limousin vend 12 jeunes vaches gestantes bio, IBR A, vêlage printemps.
✆ **03 85 54 59 77 ou 06 44 72 18 04**

71 - Vends bons taureaux charolais 18 mois, type viande, fils First-Untel-Carnot-Russ.
✆ **03 85 58 76 55**

89 - VENDS veaux reproducteurs CHAROLAIS 1 an, bon origine viande et élevage. GAEC Germain 89240 Diges (réf. 4801)
✆ **06 76 56 36 43 ou 06 76 04 88 17**

Caprin

38 - Vds chevrettes Saanen + 1 bouc.
✆ **06 19 79 43 78 06 80 88 90 07**

Porcin

42 - Vds porcelets 20/25 kg semi plein air 50 euros + verrat Pietrain 17 mois Tb repro 300 euros + verrat Gascon 4 ans tb repro 250 euros + truie Youna pure pleine de Duroc mise bas prévue 21/01/2018 portée de 16 petits - possibilité livraison
✆ **07 60 16 19 55**

Equin

38 - Vends 2 ânes mâles castrés sucés identifiés 8 et 9 ans pour 200 euros les deux.
✆ **04 76 07 53 92 HR**

Volaille-Lapin

07 - Vds poules pondeuses plein air 2,5 euros pièce - 11ème gratuite
✆ **04 75 06 80 38 ou 06 76 68 89 70**

Chien

71 - Vends 4 chiots beauceron (portée de 8), nés le 04-10-17, non Lof, n° mère : 250269802149757, siren n° 393541487.
✆ **03 85 59 61 16**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. MICHY Gérard décédé le 14/03/2016 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218009608/CM.

AL214920010

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. DEFOSSE Daniel décédé le 01/04/2016 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218009606/CM.

AL214920011

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme GORRIER Veuve GINART Marie-Thérèse décédée le 26/02/2010 à MOLINOT (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212005631/CM.

AL214920012

NOMINATION

SODIM INDUSTRIE

SASU au capital de 212585 €
Siège social :
11 route de Seurre, 21250 Pagny-le-Château
422 284 539 RCS de Dijon

L'AG du 22/11/2017 a nommé à compter du même jour en qualité de

- Commissaire Aux Comptes Titulaire : ADLV CONSULTING, SARL au capital de 800 euros, ayant son siège social 16 Grande Rue, 28120 Bailleau-le-Pin, 825 068 109 RCS de Chartres, en remplacement de ERNST ET YOUNG ET ASSOCIES

- Commissaire Aux Comptes Suppléant : ACES, SARL au capital de 2020000 euros, ayant son siège social 3 rue du Bois de Ver de Mivoye, 28360 Dammarie, 444 604 383 RCS de Chartres, en remplacement de AUDITEX

Modification du RCS de Dijon

AL214920483

RECIPHARM FONTAINE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : Rue des Prés Potets €
21121 Fontaine Les Dijon
RCS Dijon : 509 186 169

Aux termes de décisions du 24/11/2017, les associés ont :

Pris acte de la démission de M. Stéphane GUISADO de ses fonctions de Directeur général et Pharmacien Responsable Intérimaire de la société à compter du 30/11/2017.

Nommé Directeur général de la société à compter 1er/12/2017 pour une durée indéterminée, M. Pascal PRUDENT, 18 rue Jean de Loisy 21310 Arceau.

Nommé Mme Véronique RIONDY Pharmacien Responsable Intérimaire à compter du 1er/12/2017.

AL214920486

VINALIST

SAS au capital de 7.500 €
Siège social: 7 Boulevard Perpreuil,
21200 Beaune
801.396.938 RCS Dijon

L'assemblée générale du 30/06/17 a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire Gilles HERMEREL, 12 Avenue Charles Jaffelin, 21200 Beaune et de commissaire aux comptes suppléant Philippe FRANCOIS, 12 Avenue Charles Jaffelin, 21200 Beaune, en remplacement respectivement d'Alexandre MORERE et d'AARON GESTION, démissionnaires.

L'assemblée générale du 27/10/17, statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Dijon

AL214920488

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS AMLR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social
Route de Censerey, 21430 Diancey
807 873 575 RCS Dijon

Le 02/11/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de Route de Censerey, 21430 Diancey au 1, Rue de l'Ecole 21430 Diancey à compter de ce même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au RCS de Dijon.

Le Président

AL214920473

CLOUP ANTCZAK GROSPIERRE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée d'Infirmiers
au capital de 6.000 €
Siège
3 rue de Dijon 21121 Fontaine les Dijon
503684326 RCS de Dijon

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 avril 2017, les associés ont décidé de transférer le siège social du 3 Rue de Dijon, 21121 Fontaine les Dijon au 1 rue du Dauphiné 21121 Fontaine les Dijon à compter rétroactivement du 01/04/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AL214920489

VINEFOR SERVICES

SASU au capital de 50.000 €
Siège social : 6-8 rue de Bastogne
21850 Saint Apollinaire
511 633 133 RCS Dijon

Le 16/09/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au Leader Club N°106 «Le Boston» 94370 Sucy en Brie. Radiation au RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Créteil

AL214920496

GFA LES CHARMOIS

Société Civile au capital de 171 000,00 euros
La Chataigneraie
45 rue Ernest Renan
21000 Dijon 539144311 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/11/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 59 Grande Rue Aristide Briand, 89200 Avallon à compter du 01/12/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL214920497

NOVX (DEVENUE C 2 F IMPLANTS)

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Parc Valmy
51 Avenue Françoise Giroud
21000 Dijon
830 578 506 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2017, l'associée unique a décidé à compter du 1er décembre 2017 de transférer le siège social Parc Valmy, 51 Avenue Françoise Giroud, 21000 Dijon à Rue Lavoisier – Zone Industrielle, 52 800 Nogent et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 830578506 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Chaumont

AL214920503

PROCÈS VERBAL

SOCIETE BOURBON

SARL au capital de 600 000 €
40 avenue Général de Gaulle
21110 Genlis
437 320 088 RCS Dijon

PV AGO du 03/11/2017 : L'assemblée a pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes titulaire de : ROCARD AUDIT, de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de : Jérôme CLOOTENS. Ce, à compter du 31/03/2016. Mention en sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL214920386

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL NICOLOIS

SARL au capital de 1 000 € porté à 1 300 €
Siège
59 rue du Faubourg Saint-Nicolas
21200 Beaune
503 144 461 RCS Dijon

L'AGE du 30/10/17 a décidé d'augmenter le capital de 300 € par apports en numéraire,et modifié les articles 6, 7 et 8 des statuts.

AL214920476

EARL LES CLOISIOTS

Société civile au capital de 161.950 €
Siège : 4 rue du chemin neuf
21400 Nod Sur Seine
442506978 RCS de Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14 novembre 2017, le capital a été réduit pour être ramené à 80 975 euros.

Pour avis, la gérance

AL214920493

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 4 décembre 2017

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARCEAU: Terre

2 ha 30 a 95 ca - Au pommeret: ZC-2-3

BEIRE-LE-CHATEL: Terre, pré, lande, bois

33 ha 43 a 00 ca - Champs cambiot: ZE-18(J)-18(K) - Confortot: ZL-2 - Derriere le chaignoy: G-151 - Derriere le moulin: ZM-1-2 - En vesvre: ZK-42 - La garenne: ZE-12(J)-12(K) - La pierre: ZE-2(J)-2(K)-3 - Les graviers: ZO-2(A)-2(B)-3(A)-3(B)-4-33[9](J)-33[9](K)

- Les potets: ZE-40(J)-40(K) - Les vignottes: ZH-4(A)-4(B) - Pregnery: ZH-58-59-61-65-66 - Sous mace: G-5

BROGNON: Terre

2 ha 89 a 00 ca - Pre lombard: ZC-3-4

SAINT-JULIEN: Terre, pré

9 ha 58 a 10 ca - L arpin: ZO-18(J)-18(K)-20(J)-20(K)-23(J)-23(K)-24(J)-24(K)-27

SPOY: Terre

1 ha 24 a 90 ca - Les graviers: ZH-43-46-50

VIEVIGNE: Terre

2 ha 59 a 55 ca - Champs aux feves: ZB-107-108-110 - En fol: ZB-24 - En plantille: ZI-30-40

VILLEBERNY : Pré comprenant une stabulation.

2 ha 14 a 50 ca - Derriere le moulin: ZC-22(J)-22(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/12/2017** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214920507

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE DE MONT SAINT JEAN

Vu les articles L2243-1 et suivants du C.G.C.T.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22.11.2017 autorisant le Maire à lancer par un PV la procédure d'abandon manifeste d'un bien.

NOUS, soussigné, Maire de la commune de MONT SAINT JEAN, nous sommes rendus le 25 novembre 2017 à 9 heures, parcelles C 715 et E 616 - rue des Pâtis à Fleurey – commune de Mont st Jean afin de constater l'état d'abandon manifeste d'un bien sis rue des Pâtis et cadastré C 715 ET E 616.

Au vu de nos constatations, des travaux s'avèrent nécessaires et indispensables pour cesser l'état d'abandon :

Le présent procès-verbal sera notifié aux propriétaires, aux titulaires de droit réel et aux intéressés que nous aurons pu localiser. Il sera affiché en mairie et sur la parcelle en bordure de voirie pendant trois mois, sera publié dans les journaux.

A l'issue du délai de six mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les propriétaires ou l'un deux, n'ont pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation des parcelles au profit de la commune.

Fait à Mont st Jean le 25 novembre 2017

Le Maire, P. Mercuzot

AL214920499

MODIFICATION DE STATUTS

PEPINIERES MERCIER

SARL au capital de 500 000 ¤
Siège social : Route de Bellefond
21380 Asnieres Les Dijon
420 634 115 RCS Dijon

Avis

L'AGE du 22-11-2017, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente de piscines et produits associés, au commerce de tous produits alimentaires et de boissons avec ou sans alcool de 3ième catégorie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, à compter de ce jour.

Pour avis, la Gérance

AL214920495

EARL SUREAU CLERGET

Societe civile
AU capital social de 241 037.13 euros
Siège social : 21460 Courcelles Fremoy
399 385 293 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 novembre 2017, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de transformer l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun Désignation : GAEC SUREAU CLERGET Date d'agrément par le préfet de COTE D'OR : 27/09/2017 N° d'agrément : 1 326 Pour avis, la gérance

AL214920509

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

CESSION

SCP J.LAUREAU-B.MUGNERET-T. LAUREAU & M.PERON Notaires associés 23 Rue Jacques Cellerier 21000 Dijon

VENTE DE FONDS ASSOCIATIF

Liquidation Judiciaire associaltion Culturelle Sedelocienne «ACS» / SARL SOROPAR GROUP

Suivant acte reçu par Maitre MUGNERET le 23 novembre 2017, enregistré au SPFE DIJON I, le 29/11/2017, dossier 2017 51048, réf 2017 N 01308, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par L'ASSOCIATION CULTURELLE SEDELOCIENNE «ACS», siège à Saulieu (21210), 12 rue Vauban, SIREN 378 332 266, en liquidation judiciaire, représentée par la SCP VERONIQUE THIEBAUT, siège à Dijon, 5 rue du Docteur Chaussier,

Au profit de la SARL SOROPAR GROUP, au capital de 60 000,00 €, siège à Montbeliard (25200), 14 rue Frédéric Japy VALPARC - BP 15261, RCS Belfort B 428 921 662

D'un fonds associatif d'exploitation d'une radio locale connue sous le nom de Plein Cœur, dûment autorisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour deux autorisations d'émettre sur les zones de Montbard et AVvallon

Moyennant le prix de 40.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 30.000 € et aux éléments corporels pour 10.000 €

Entrée en jouissance rétroactive au 30 septembre 2017

Les oppositions seront reçues chez Maitre THIEBAUT susnommée où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis

B.MUGNERET

AL214920502

AVIS DE CESSION

Suivant acte SSP, à Dijon (21) du 27/11/2017, enregistré à la recette des impôts de Dijon 1, le 28/11/2017, Dossier 2017 50889, référence 2017 A 03544.

La société SA DE GEOMETRES EXPERTS FLEUROT MOREL VIARD, SA au capital de 53.440 €, ayant son siège social 5, boulevard Chanoine Kir – Immeuble l'Empire à Dijon (21), immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 350 216 438, a cédé sa branche d'activité constituée exclusivement de la partie de son fonds libéral de géomètres-experts exploité 5, boulevard Chanoine Kir – Immeuble l'Empire à Dijon (21), à la société M.J.S.P Géomètres-Experts, SELARL au capital de 1.842.000 €, ayant son siège social 4, avenue de la Découverte à Dijon (21000), immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 509 304 457, au prix de soixante-dix-sept mille euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 27 novembre 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière des publications prévues à l'article L.141-12 du code de commerce, au cabinet de Me Eric SEUTET, avocat au Barreau de Dijon, domicilié 35, rue Louis de Broglie, 21000 Dijon où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

AL214920504

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEV DU DOMAINE LEJEUNE

Société Civile au capital de 6.477 €
Siège : La Confrerie 21630 Pommard
402743512 RCS de Dijon

Les fonctions de gérant assurées par Monsieur JULLIEN de POMMEROL François ont cessé à la date de son décès, soit le 24/02/2017.

pour avis, la gérance

AL214920492

SCI EMMANUEL

SCI au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 7 Rue Franche
21420 Aloxe Corton
533 120 713 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/08/2017, il a été pris acte du décès du co-gérant Mme Clara ZERBIB.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de DIJON.

AL214920500

G.F.A. DOMAINE LOUIS NIE CLOS BELLEFOND

Groupement Foncier Agricole
au capital de 647 908,32 Euros
Siège social : Route de Chassagne
Santenay (21590)
327 795 571 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2017 a constaté que suite au décès de Mr François CHAPELLE survenu le 26 Mai 2014, Mme Geneviève CHAPELLE et Mr Henri NIE exercent seuls les fonctions de gérant du Groupement depuis cette date et a nommé aux fonctions de cogérant, Mr Bernard CHAPELLE, demeurant à Santenay (21590) 2 route de Chassagne à compter du 1er octobre 2017. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

AL214920505

NON DISSOLUTION

TRAITEUR FINESSE DE BOURGOGNE

SARL au capital de 20 000 €
9 B rue des Moulissard
21240 Talant
807 972 583 RCS Dijon

Décisions du 16/02/2017 : L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, la gérance.

AL214918340

JD ARCHITECTURE

JD ARCHITECTURE S.A.R.L. au capital de 50 000 € ayant son siège : 11 Rue Musette 21000 Dijon- RCS Dijon 481 921 633 : l'AGE du 30/10/2017 statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Dépôt légal RCS Dijon.

Pour avis. La gérance

AL214920031

EZ-EM SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 26, boulevard de l'Université
21000 Dijon
811 777 739 RCS Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017, l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention au RCS de Dijon.

AL214920415

DISTRI21

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000.00 €
Siège social : Prégelan
21580 Salives
810 679 670 RCS Dijon

Aux termes d'une AGE du 30/10/2017, il résulte que :

- les associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce n'ont pas décidé de dissoudre la société;

Dépôt légal au RCS de Dijon.

Pour avis,

le représentant légal.

AL214920510

DISSOLUTION LIQUIDATION

MARC THOMSON CONSULTANT PAYSAGE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 623 euros
Siège social
114 route de Dijon 21600 Longvic
Siège de liquidation
65 rue François Peissel
69320 Caluire et Cuire
378 839 963 RCS Dijon

Le 14/11/2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mr Marc THOMSON, demeurant 65 rue François Peissel 69320 CALUIRE ET CUIRE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 65 rue François Peissel 69320 CALUIRE ET CUIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Le Liquidateur

AL214920472

SCI STOCK BISCUITS EN LIQUIDATION

Au capital de 457,35 euros
Siège social et de liquidation :
11 rue de la Charme
21800 Sennecey Les Dijon
351.013.958 RCS Dijon

Clôture de liquidation

L'AG du 30/09/17 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Myriam HURTIGER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon, en annexe au RCS.

AL214920487

DOCTEUR SYLVIE JAVELAS

Société d'exercice libéral
à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Résidence des Stades
Bâtiment A – Avenue des Stades 21200 Beaune
Siège de liquidation :
4 bis Cours du Genêt 21200 Beaune
RCS Dijon 492 749 080

Aux termes d'une décision en date du 25 septembre 2017, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL214920494

CUMA DU BOIS AUX MOINES À VOULAINES-LES-TEMPLIERS 21290

N° d'agrément : 21/79/380
RCS Dijon : 950 051 821

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA DU BOIS AUX MOINES à compter du 21 novembre 2017, et désigné aux fonctions de liquidateurs :

- François TESSON demeurant à 21290 VOULAINES-LES- TEMPLIERS

- Pascal MARTENS demeurant à 21290 ESSAROIS

Lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mairie – 21290

VOULAINES-LES-TEMPLIERS, Siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

Les Liquidateurs : François TESSON, Pascal MARTENS

AL214920501

AVIS DE CONSTITUTION

SCP «J.LAUREAU-B.MUGNERET-T. LAUREAU & M.PERON» Notaires associés 23 Rue Jacques Cellerier Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte reçu par Maître PERON le 28 novembre 2017 de la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : MF PISCINES

Siège : 2 rue de la rente logerot – 21160 MARSANNAY LA COTE

Durée : 99 ans

Objet : la conception, l'entretien et la construction de piscines, hammam, sauna et spa

Capital social : 2.000 €

Gérant : Monsieur Eric WITT demeurant

à SENNECEY LES DIJON, 28 rue de l'aige aux mouches

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis
M.PERON

AL214920498

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Marsannay La Côte (21160) du 1er décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ÎLE DE LINE

Capital social : 1 000 Euros par apports en numéraire

Siège ocial : 46 Bis, Route de Beaune à 21160 Marsannay La Côte

Objet : propriété, administration, gestion,exploitation par bail, location, sous-location, mise à disposition des associés, ou autrement, mise en valeur, transformation, aménagement de tout immeuble bâti ou non bâti et de droits immobiliers, dont la société pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nue-propriétaire par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou par tout autre mode - Eventuellement et exceptionnellement, aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérants : M. Olivier MESSER et Mme Catherine ROUSSIEAU épouse MESSER demeurant ensemble 46 Bis, Route de Beaune à 21160 Marsannay La Côte - RCS Dijon.

Pour avis

AL214920506

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Chazeuil du 22/11/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL LES LONGS CHAMPS

Siège : 23 rue de Sacquenay – 21260 Chazeuil

Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée Capital : 7 600 euros

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles Durée : 99 ans

Gérant :M. Benjamin MAGNIERE, demeurant 23 rue de Sacquenay – 21260 Chazeuil pour une durée illimitée

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de Dijon.

Cession de parts sociales : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux.

Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés réuni en Assemblée Générale.

Pour avis, La gérance

AL214920508

NIÈVRE

DIVERS

Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14 rue Georges Dufaud 58000 Nevers

SIMONNEAU AUTOMOBILES

SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social : 2 rue Léonard de Vinci
ZA Les Commailles
58640 Varennes Vauzelles
523 229 268 RCS Nevers

Il résulte des décisions des associées du 29 septembre 2017, qu'en application des nouvelles dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce, il a été décidé de renouveler le mandat du seul commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE, 2 avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 Paris La Défense Cedex.

Pour avis, La Présidente,

PHILIPPE SIMONNEAU HOLDING

AL584920501

Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14 rue Georges Dufaud – 58000 Nevers

RF INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 768.000 €
Siège social : 2 rue Léonard de Vinci
ZA Les Commailles
58640 Varennes Vauzelles
394 758 239 RCS Nevers

L'assemblée du 29 septembre 2017 délibérant en application des nouvelles dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce a décidé de renouveler le mandat du seul commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE, 2 avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 Paris La Défense Cedex.

Pour avis, La Présidente,

PHILIPPE SIMONNEAU HOLDING

AL584920502

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

DÉMISSION

BATIBOIS FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège Social : 4, Impasse de la Malle
58400 Chaulgnes
811 609 015 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 22/11/2017, l'Associée Unique a pris acte de la démission de Mr Julien ROBILLARD de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour.

AL584920497

DOD ET ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 254 390 €
Siège Social : 87, Boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes Vauzelles
431 880 913 RCS Nevers

Aux termes d'un assp du 23/11/2017, les associés ont pris acte de la démission :

- du CAC Titulaire : la société SELAFA DENIS CECOTTI, THIERRY CECOTTI ET ASSOCIES
- et du CAC Suppléant : Mr Christian POUVIOT.

AL584920526

TRANSFERT DE SIÈGE

PASSION LATINE

SARL au capital social de 15 000 Euros
Siège social
5 rue de Balleray 58000 Nevers
R.C.S. Nevers 502 209 265

Décision du 29 novembre 2017

Ancienne mention :

Siège social : 5 rue de Balleray 58130 GUERIGNY

Nouvelle mention :

Siège social : 23 bld Saint Exupéry 58000 NEVERS

Pour avis

AL584920507

EURO FINANCES CONSEILS SARL

SARL au capital de 7622.45 €.
sise 1 place de la République à Nevers.

Par décision de la gérance, le siège social de la société est transféré au 512, rue Saint Just 58600 Garchizy à compter du 1er novembre 2017.

Pour avis.

AL584920509

SCI RJ MAGNE

Société Civile au capital de 300 €
Ancien siège social :
6, rue Marcel Paul - 58000 Nevers
Nouveau siège social :
7, rue de la Prairie - 58000 Challuy
522 503 648 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 25/01/2017, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 08/12/2016 :

Siège social :

- **Ancienne mention :** 6, rue Marcel Paul – 58000 Nevers
- **Nouvelle mention** : 7, rue de la Prairie – 58000 Challuy

Gérance :

- **Ancienne mention** : co-gérants : Mr Denis MAGNE et Mme Cécile CHATAIGNIER
- **Nouvelle mention :** Gérant : Mr Denis MAGNE dt à Challuy (58) - 7, rue de la Prairie

AL584920522

MODIFICATION DE CAPITAL

NIEVRE CONSTRUCTION

SASU au capital de 1.000€.
Siège social : 92 Rte du Chateau de Mimont
58320 Parigny Les Vaux.
RCS 824 090 187 Nevers.

L'AGE du 28/09/2017 a décidé de modifier le capital social pour le porter à 8 000€.

Mention au RCS de Nevers.

AL584920517

SARL AUTO BILAN CORBIGEOIS

Au capital de 37.500,00 euros,
Siège social est à : Route de Saint Saulge
58800 Corbigny
RCS de Nevers - SIREN n°812 575 447

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2017 a augmenté le capital de la société par incorporation de réserves d'un montant de 30.000,00 € portant ainsi le capital social de 7.500,00 € à 37.500,00 €.

L'assemblée générale a mis à jour les statuts. L'article « CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES » est dorénavant ainsi rédigé :

CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES

Le capital social, composé des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de **TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500,00 €).**

Il est divisé en 75 parts de **CINQ CENTS EUROS (500,00 €)** chacune, numérotées de 1 à 75 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.

L'ancien libellé était ainsi rédigé :

CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES

Le capital social, composé des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de **SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7.500,00 €).**

Il est divisé en 75 parts de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 75 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.

Par avis

Le gérant

AL584920521

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

POUSSEAUX BATIMENT RENOVATION

SARL au capital de 56 068 euros
Siège social : 2 Route Blanche
58500 Pousseaux
RCS Nevers 344 037 098

Réduction de capital

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 29/09/2017, et d'un PV de constatation établi le 21/11/2017 par le Gérant, le capital social a été réduit de 24 182 euros par rachat et annulation de 226 parts sociales et par voie de remboursement à concurrence d'une somme de 309,73 euros sur chaque part de 107 euros de nominal, annulée.

Le capital social a donc été ramené de 80 250 euros à 56 068 euros. Cette réduction est devenue définitive.

Pour avis,

Le gérant

AL584920509

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy office notarial n° 58001, le 27 novembre 2017, Monsieur Jacques Lucien LASNE, né à Budelière (Creuse) le 30 octobre 1938 et Madame Solange Jacqueline Renée FORT son épouse, née à Saint Michel (Charente) le 14 octobre 1946, tous deux de nationalité française, demeurant ensemble à Marzy (Nièvre) 34 route de Saint Baudière, mariés sous l'ancien régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Saint Angeau (Charente) le 8 août 1964, ont décidé de maintenir pour l'avenir le régime actuel avec adjonction d'une clause de préciput en faveur du survivant des époux.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marie CHERAMY où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation des aménagements apportés au régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

AL584920489

SCP Francis LHERITIER
Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just - 58000 Nevers

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Francis LHERITIER et Nicolas CIRON, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (Nièvre), 6 avenue Saint-Just office notarial n° 58003, le VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT Monsieur Michel, Jean, Nicolas GOZZI et Madame Myriam, Christine, Claudette BERTHELOT son épouse demeurant ensemble à VARENNES VAUZELLES (58640 Nièvre) 22 rue des Quatre Cheminées mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de NEVERS (58000 Nièvre) le 15 juillet 1978, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Francis LHERITIER notaire associé à Nevers, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

Le notaire.

AL584920499

MODIFICATION DE STATUTS

SCEA FERME DES DESRUES

Domaine des Desrues - 58390 Dornes
RCS Nevers – 529 503 195

Par acte sous seing privé en date du 6 novembre 2017, a été transformée la SCEA Ferme des Desrues

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Dénomination sociale : GAEC de la Ferme des Desrues

Siège social : Domaine des Desrues – 58390 Dornes

Gérants : CHAMPAGNE Lucile et SIMON Anthony, demeurant 3 Les Desrues – 58390 Dornes

Capital social : 181 600 € divisé en 1 816 parts de 100 € représentatives de biens mobiliers et numéraires

Durée : 99 ans

Immatriculation : Il sera procédé à une inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé par la CDOA GAEC le 13 juin 2017

Pour avis, La gérance

AL584920514

CESSION

CESSION

Suivant acte SSP du 16 novembre 2017 enregistré le 22 novembre 2017 au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement Nevers 1, Dossier 2017 24553, réf 2017 A 01446, la SAS SFR DISTRIBUTION

au capital de 53.600.000,80 euros sise 124 boulevard de Verdun 92400 Courbevoie, (410 358 865 RCS Nanterre) a vendu à la SAS FOX POINT SERVICE - F.P.S.

au capital de 65.000 euros 21 rue de l'Europe 89100 Maillot, (794 740 530 RCS Sens)

Son fonds de commerce de vente au détail de matériel de télécommunication et d'accessoires sis et exploité Centre Commercial Carrefour 58180 Marzy.

Cette vente a été consentie au prix de 170.000 Euros, avec entrée en jouissance au 1er décembre 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance chez Me Estelle ALEXANDRE, Avocat au Barreau de Paris, 8 rue Auber 75009 Paris.

AL584920492

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à Nevers (58) du 27 novembre 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Nevers le 30/11/2017, Dossier 2017 25233 référence 2017 A 01477, Mme Sylvie BAZOT dt à Cercy La Tour (58) - 1, rue Chétifs Champs a cédé à la société NEVERS MAREE, SAS au capital de 5 000 € ayant son siège social à Nevers (58) – 10, rue du Fer, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 814 064 010, un fonds de commerce non sédentaire de poissonnerie, préparation de poissons, crustacés, mollusques sur éventaires connu sous l'enseigne « LORIENT MAREE » sis et exploité à Cercy La Tour (58) – 1, rue Chétifs Champs, moyennant le prix de 25 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 14/11/2017.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à Nevers (58) – 3, rue Vauban.

AL584920527

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LE CARNOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 9.100 euros
Siège social : 12 Place Carnot
58000 Nevers
RCS Nevers 750.900.813

Aux termes d'une assemblée générale en date du 1er juillet 2017 Monsieur Nicolas PROUTEAU, demeurant 11 rue Saint Didier – 58000 Nevers, a été nommé, en qualité de co-gérant de la société, pour une durée illimitée, à compter de ce même jour, aux côtés de Monsieur Jean-Luc GEORGES.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis,

AL584920495

BLEND YOUR OWN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social
42 Bis Avenue de la Tuilerie
58150 Pouilly sur Loire
RCS Nevers n° 828 704 379

Aux termes de la cession de part en date du 30 septembre 2017, il résulte que M. Antoine MINET- GOUFFIER a démissionné de ses fonctions de co-gérant de la société.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers

Pour avis

AL584920496

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SCI LE CHATEAU DES GEAIS

Société Civile Immobilière
au capital de 55 000 euros
Siège social : Lavault
58270 Saint Benin d' Azy
449 735 950 RCS Nevers

Melle Geneviève MICHEL, décédée, a cessé ses fonctions de co-gérante.

AL584920500

RESILIATION CONVENTIONNELLE DE LOCATION-GERANCE

En date du 8 Novembre 2017 à MAGNY COURS (58470) avec effet au 7 Décembre 2017, il a été convenu de la fin du contrat de location-gérance consenti aux termes d'un acte sous seings privés en date à MAGNY COURS (58470) du 12 Juin 2017 par la SAS THEVENIN & DUCROT AUTOROUTES – SAS au capital de 25 000 020 euros dont le siège est à PONTARLIER (25300), 67 rue de BESANCON, RCS BESANCON 433.887.759 – au profit de la SAS BAUCHOT FRANCK – SAS au capital de 8 000 € dont le siège social est à : MAGNY COURS (58470) – RN 7 – Pré de la Fontaine - AIRE de MAGNY COURS, RCS de NEVERS sous le numéro : 830 296 208, pour une durée déterminée à compter du 12 Juin 2017, et portant sur le fonds de commerce de station-service autoroutière sis à :

MAGNY COURS (58470) – RN 7 – Pré de la Fontaine – Aire de MAGNY COURS.

Pour avis,

AL584920510

LOCATION-GERANCE

Par acte sous-seings privés en date à MAGNY COURS (58470) du 27 Novembre 2017, la société THEVENIN & DUCROT AUTOROUTES – SAS au capital de 25 000 020 euros dont le siège est à PONTARLIER (25300), 67 rue de BESANCON, RCS BESANCON 433.887.759 – a donné en gérance libre, pour une durée déterminée du 8 Décembre 2017 au 7 Mars 2018, à la SARL SO'GERSUD – SARL au capital de 10 000 € dont le siège est à BRON (69500) – 6 et 8 rue du 35ème Régiment d'Aviation, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 819 808 452, le fonds de commerce de la station-service autoroutière sis et exploité à MAGNY COURS (58470) – RN 7 – Pré de la Fontaine – Aire de MAGNY COURS , à l'exclusion de la vente de carburants confiée à la SARL en gérance mandat.

Le gérant libre exploitera la partie du fonds donnée en location-gérance sous sa seule et entière responsabilité, sous réserve de l'article 8 de la loi du 20/03/1956.

Pour insertion unique.

AL584920511

NON DISSOLUTION

ESPACE AVENTURES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 31 000 €
Siège social : 13, rue des Grands Prés
58000 Nevers
817 705 486 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE du 28/11/2017, en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis

Le Président

AL584920493

Société d'Avocat GILBERT MARTIN 14 rue Georges Dufaud – 58000 Nevers

SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS LOISEAU

SARL au capital de 20.000 euros
Siège social : Les Grands Prés
Rue Francis Garnier58000 Nevers
315 906 966 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2017, statuant en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Pour avis, le gérant

AL584920528

DISSOLUTION LIQUIDATION

JAB

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège Social : 13 Rue Saint Genest
58000 Nevers
RCS de Nevers 830966495

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M Adrien BOURON demeurant 6 Rue des Abbés 58130 Guérigny a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 6 Rue des Abbés 58130 Guérigny.

Pour avis.

AL584920494

AUTOMOBILES SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siège social : 6 & 8 Avenue de la République
58260 La Machine
Siège de liquidation : Rue du Mas de la Grêle
58 Résidence Bastides de la Mer - Villa 58
66420 Le Barcarès
408 431 807 RCS Nevers

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2017,l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

AL584920503

NJL INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 €
Siège social : 2 route de Cosne
58310 St Amand-en-Puisaye
Siren : 509 009 244 00018 – RCS : Nevers

Au terme d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 novembre 2017, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé Mr JL Normand demeurant à St Amand-en-Puisaye (58) en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Nevers

Pour avis

AL584920504

JEAN-MICHEL CORNU SARL

SARL en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège social : Hameau de Fétigny
58230 Alligny en Morvan
491 082 897 RCS Nevers

Dissolution

L'Assemblée Générale du 10/11/2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au Liquidateur et prononcé la clôture définitive des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de Nevers

AL584920505

JEAN-MICHEL CORNU SARL

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : Hameau de Fétigny
58230 Alligny en Morvan
491 082 897 RCS Nevers

Clôture de liquidation

L'AGE du 30/10/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de Liquidateur M. Jean-Michel CORNU demeurant Hameau de Fétigny 58230 Alligny en Morvan, mis fin aux fonctions de gérant M. Denis VAN RIET, et fixé le siège de liquidation à l'adresse de l'actuel siège social.

Modification au RCS de Nevers.

AL584920506

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

MULTI MOTORS SAS

Au capital de 10 000 €
4 Rue Blaise Pascal 58000 Nevers
RCS Nevers828 732 792

Décision du 15/11/2017 : L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Vachagan GAREYAN, dt 4 Rue Blaise Pascal 58000 Nevers, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Neversen annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL584920512

EDITIONS LOIRE ET NIEVRE

Sarl en liquidation au capital de 9.100 euros
21, Rue Jean Gautherin - 58000 Nevers
TCS Nevers 450 426 408 00024 ape 221e

L'assemblée générale des associés, en date du 30 novembre 2017, a approuvé les

comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion, déchargé du mandat de liquidateur monsieur François Laballery et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 novembre 2017.

Les comptes du liquidateur sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

François LABALLERY

Liquidateur

AL584920519

SARL DU PONT DES PELLES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital social de 6 000 Euros
Siège social : 1 Chemin de L'isle
58240 Mars-Sur-Allier
RCS Nevers - 790 178 966

Suivant acte sous seing privé du 16 novembre 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Les liquidateurs

AL584920520

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LAETITIA

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue Du
Flottage la Forêt 58500 Surgy
439 917 451 RCS Nevers.

L' AGE du 06/06/2016, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 06/06/2016, nommé en qualité de liquidateur M. Charriot Jean Maurice, demeurant 5 rue du Flottage 58500 Surgy, et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

Dépôt au RCS de Nevers.

AL584920525

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LAETITIA

SCI en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue Du Flottage la Forêt
58500 Surgy
439 917 451 RCS Nevers.

L'AGO du 01/12/2017 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/12/2017.

Dépôt au RCS de Nevers.

AL584920524

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE M. L.

Société Civile en liquidation
au capital de 15.244,90 €
Siège de liquidation : 1 rue François Charrier
58000 Nevers
382 763 167 RCS Nevers

Côture de liquidation

L'assemblée générale, réunie le 30 novembre 2017 au siège de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation de la société et donné quitus de son mandat au liquidateur, M. Jean-Claude LOISEAU, dt 1 rue François Charrier - 58000 Nevers.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, J.-C. LOISEAU

AL584920529

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/11/2017 il a été créé une SASU dénommée INNOVIMMO

Capital 100€.

Siège 4 Rue de Bizy 58130 Guérigny.

Objet marchand de biens.

Président M.Midrouillet Jean-Philippe demeurant Midrouillet.

Durée 99ans,immatriculation RCS Nevers

AL584920411

SA ORECA

Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 Moulins

Avis

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Marzy du 31 octobre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : L&B

Siège social : 10 Impasse de Busserolles, 58180 Marzy

Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, - La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ou dont elle aura la jouissance,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Franck BARTHELEMY, demeurant 10 Impasse de Busserolles, 58180 MARZY et Bernard FOUGEYROLLAS, demeurant 2 Route de Lyon, 58000 Sermoise Sur Loire

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales, requis dans tous les cas,

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis, La Gérance

AL584920490

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 27.11.2017, il a été constitué une SC dénommée : SOCIÉTÉ CIVILE DE PATRIMOINE «SAINT SULPICE».

Capital : 20 000€.

Siège : Saint Sulpice, 58470 Saincaize Meauce.

Objet : Acquisition, détention, gestion, administration de tout actif mobilier, valeurs mobilières, dépôts, livrets, comptes de liquidités et comptes de titres.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr COMMAILLE Jean Paul, Saint Sulpice, 58470 Saincaize Meauce. Mme COMMAILLE Catherine, Saint Sulpice, 58470 Saincaize Meauce.

Cession de parts sociales : Les cessions de parts, sauf entre associés, sont soumises à agrément de la société selon les modalités définies à l'article 13 des statuts. Immatriculation au RCS de Nevers

AL584920508

KLS NUMERIQUE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : KLS NUMERIQUE

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : Avenue du Paquebot France – 58130 GUERIGNY

Objet social : Développement d'outils numériques professionnels de gestion des contrôles des équipements et de réalisation des vérifications générales périodiques - Conseil et formation dans le domaine du contrôle périodique - Conseil, conception et réalisation de dispositifs numériques - Prestations de conseil et de formation dans le domaine des systèmes d'information

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Présidente : Mme Laurence LAGOUTTE dt à GUERIGNY (58) – 11, Impasse de la Tuilerie

Directeur Général Délégué : Mr Sébastien KREMER dt à POUGUES LES EAUX (58) – 5, Rue de la Mignarderie

Commissaire aux Comptes Titulaire : la société CPB AUDIT sise à VILLAPOURCON (58) - Dragne

Commissaire aux Comptes Suppléant : Mr Philippe BOUVEAU ayant sa résidence professionnelle à BOURGES (18) – Rue Mickael Faraday

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL584920513

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 29 novembre 2017 constitution de la

SAS : LA FERME INTENTION

Capital social : 20 000 euros.

Siège social : Route de Fertot - Domaine de Fertot - 58470 Gimouille

Objet : Exploitation de tout fonds d'hôtel, auberge, hébergement de toute nature, restaurant, hôtel, plats à emporter, traiteur, bar, de toute activité touristique, de divertissements et de loisirs, y compris tout parc d'attractions, de loisirs et thèmes, la promotion et l'organisation de toute manifestation évènementielle (spectacles, exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature...), y compris la location de salle ou autre

lieu réceptif.

Présidente : CLEAONE HOLDING 10 rue Pergolèse 75116 Paris - RCS PARIS 799 785 969

Commissaire aux comptes :

Titulaire : SASU JEY & LENKEL Expertise et Conseil 71 bld Malesherbes 75008 Paris - RCS Paris 790 340 076

Suppléant : SARL LEX & ASSOCIES 21 rue Viète 75017 Paris - RCS PARIS 521 410 720

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositons légale, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL584920515

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 8 novembre 2017, il a été constitué une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : C.T.H.T.

Enseigne : Le Clos Saint Victor

Objet social : A titre principal, l'activité de restauration traditionnelle et bar, et à titre secondaire, l'activité de traiteur et vente de plats sur place et à emporter. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et artisanales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet

social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Siège social : 42, Route de Genève 58300 Devay

Capital : 15 000 euros

Gérance : Monsieur Thierry CANOT, demeurant 2, Route de Decize 58300 Cossaye

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL584920518

YONNE

➜ NOMINATION

HEDEN GROUPE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 900 000.00 euros
Siège social : 6 rue Marcel Brault
89110 Aillant sur Tholon
520 748 252 RCS Sens

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2017, il résulte que :la société A.A.A.C. MONTALBAN, domiciliée à Ales (Gard) 7 bis rue de Saint-Exupéry, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Claude LABARIERRE, démissionnaire. - Monsieur Laurent BENEDICT Domicilié 7 rue Chateaubriand, 75 008 Paris a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la société A.A.A.C. MONTALBAN, nommée commissaire aux comptes titulaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le représentant légal.

AL894920607

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ADHOC RH

SASU au capital de 800 €
Siège : 21 rue de villenauxe
89140 Plessis St Jean
822377578 RCS de Sens

Le 31/10/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 202 Quai de Clichy 92110 Clichy à compter du 16/10/2017.

Radiation au RCS de Sens, inscription au RCS de Nanterre

AL894920399

CIGREATS

SASU au capital de 10000 €
Siège social :
18 rue de la Gare,
77970 Bannost-Villegagnon
797 854 502 RCS de Melun

L'AGE du 27/11/2017 a décidé de transférer le siège social de la société Le Pré Aubert, Centre Commercial E.Leclerc, 89100 Saint-Denis-lès-Sens, à compter du 27/11/2017

Président : M. CLAESSEN ERIC, demeurant 18 rue de la Gare, 77970 Bannost-Villegagnon

Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de Sens

AL894920566

SCI DES SOURCES

SCI au capital de 183.000 €
2 rue de la Rucherie,
77164 Ferrières-en-Brie
384790085 RCS Meaux

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 18/11/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 4 ruelle du Plenoy, 89740 Villon, à compter du 18/11/2017.

Objet : Acquisition immobilière administration et exploitation y compris aliénation,

Durée : 99 ans

Radiation du RCS de Meaux et immatriculation au RCS de Auxerre

AL894920577

GFA LES CHARMOIS

SC au capital de 171.000 €
Siège social
La Chataigneraie 45 Rue Ernest Renan
21000 Dijon
539 144 311 RCS Dijon

En date du 17/11/2017, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 59 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon, à compter du 01/12/2017.

Objet : La Propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur par la conclusion de baux ruraux à long terme de tous les biens et droits immobiliers à usage agricole et/ou viticole dont le Groupement aura la propriété.

Durée : 99 ans. Radiation au RCS de Dijon et ré-immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL894920584

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 AUXERRE CEDEX

MD COUVERTURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 050 euros
Siège social
rue du Lavoir - Commissey
89430 Tanlay
RCS Auxerre 493 360 630

Aux termes d'une décision en date du 29 novembre 2017, la gérance de la société à responsabilité limitée MD COUVERTURE a décidé de transférer le siège social de la rue du Lavoir - Commissey, 89430 TANLAY au 41 rue du Pont 89700 Tonnerre à compter du 1er décembre 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL894920589

FINADUC

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 800 000 euros
Siège social : Carrefour Sainte Colombe
89100 St Denis Les Sens
821 118 023 RCS Sens

Par décision du 30/10/2017, le Président de la société par actions simplifiée FINADUC, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Carrefour Sainte Colombe, 89100 St Denis Les Sens au 34 avenue du Général Leclerc 89140 Pont Sur Yonne, à compter du 1er novembre 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification RCS Sens

AL894920614

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL ROBIN PERE ET FILS

Aux termes d'une délibération en date du 7 novembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ROBIN PERE ET FILS, au capital de 7622.45 euros dont le siège est 2 Route d'Avallon 89800 Chichée, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 394911432, a décidé d'augmenter le capital social de 152 377.55 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7 622,45 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160 000 euros)

Pour avis

La Gérance

AL894920426

SCI LA VALLEE 2

SCI au capital de 1.600 €
« Le Pré Aubert »
89100 Saint Denis les Sens
RCS SENS 438 494 551

Aux termes de décisions du 27/10/2017, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 8.400 € pour le porter à la somme de 10.000 € au moyen d'apports en numéraire. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. **Ancienne mention :** le capital social est fixé à la somme de 1.600 €.

Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de 10.000 €.

AL894920582

SCI LA VALLEE

SCI au capital de 1.524,49 €
Lieudit « Pré Aubert »
89100 Saint Denis les Sens
RCS Sens 381 003 425

Aux termes de décisions du 27/10/2017, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 8.475,51 € pour le porter à la somme de 10.000 € au moyen d'apports en numéraire. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. **Ancienne mention :** le capital social est fixé à la somme de 1.524,49 €.

Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de 10.000 €.

AL894920583

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cédex

CYNDREY

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
réduit à 3 811,23 euros
Siège social : 40 Grande Rue
89420 Saint André en Terre Plaine
RCS Auxerre 389 985 169

Par assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 14 septembre 2017, les associés ont décidé de réduire le capital d'une somme de 3 811,23 euros par voie de rachat et annulation de 250 parts.

De ce fait, les mentions antérieurement publiées, relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros quarante-cinq cents (7 622,45 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois mille huit cent onze euros vingt-trois cents (3 811,23 euros).

Pour avis

La Gérance.

AL894920595

➜ RECTIFICATIF

BAYO R&D

Rectificatif à l'annonce n°894820548 parue dans Terres de Bourgogne le 1er Décembre 2017 Il fallait lire : **Le Bois de la Biche, commune de Branches, 89380 Appoigny** et non Le Bois de la Biche, 89380 Appoigny.

Pour avis

AL894920585

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AUTO CF

Dénomination sociale : AUTO CF
Forme : SAS
Siège social : 18 rue des Grahuches
89 100 Sens
Capital social : 1000 euros
Numéro SIREN : 812 808 749 RCS Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/11/2017, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société au commerce de pièces détachées. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis et mention.

AL894920569

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES TANNERIES

Au capital de 232.500,00 €
Siège social Ligny le Châtel
2 chemin de Méré
R.C.S : Auxerre SIREN 343 120 473

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2016, les associés du groupement ont décidé de transférer le siège social de la société à Ligny le Châtel, 2 chemin de Méré à compter de ce jour et de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminée Madame Agnès Isabelle CHEREST épouse de Monsieur CHAMILLARD, née à Ligny le Châtel le 27 octobre 1963.

Les articles 4 et 17 des statuts ont été modifiés.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis et mention.

La Gérante

AL894920580

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Sixte BERTHIER, Notaire de la SCP « Lendais &**

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

PREGILBERT – location par bail SAFER d'une durée de 6 ans – terre et pré

13 ha 92 a 01 - 'Au chemin de l eglise': ZB- 40 - 'Bas de la cote des mireaux': ZA- 162- 165- 166- 168- 171- 175- 176- 177- 245 - 'Entre les deux chemins': ZA- 18- 27 - 'La cote des mireaux': ZA- 85- 86- 102- 103(A)- 104(A) - 'Le champ des limes': A- 28- 34- 37- 38- 40 - 'Le fond de vau renard': C- 203- 204- 487 - 'Les chaumes rouges': ZA- 63(J)- 63(K) - 'Les hates': ZA- 54(J)- 54(K) - 'Les traces': ZA- 202(J)- 202(K)- 203 - 'Sous les obues': ZB- 72- 77

SAINTE-PALLAYE - location par bail SAFER d'une durée de 6 ans – terre et pré

34 ha 05 a 36 ca - - 'Beauregard': ZD- 97(A) - 'Champ des vernes': ZB- 24- 25- 26 - 'Champ du couvent': ZB- 18 - 'Champs guot': ZA- 101- 104- 105- 108 - 'Dessous des grandes vignes': ZC- 94 - 'Dessus des teureaux': ZD- 103 - 'Dessus du chemin de vermen': ZC- 72- 73 - 'Dessus le paradis': ZD- 90- 91 - 'La cordonniere': ZC- 21 - 'La croixotte': ZD- 163- 164 - 'La maison cottin': ZB- 36 - 'Le bacoin': ZC- 81 - 'Le champ du buisson': C- 76- 78 - 'Le dessus du paradis': B- 159- 203[159] - 'Le fourneau': ZB- 60(J)- 60(K)- 65(J)- 65(K)- 102(AJ)- 102(AK) - 'Le paradis': ZD- 41(A) - 'Le sentier': ZB- 72- 73- 74- 75- 76- 134- 135 - 'Le vallon': ZC- 61- 69- 70 - 'Les courgelliers': ZD- 52- 53 - 'Les fosses': ZB- 4 - 'Les graines': ZD- 21(A) - 'Les petits ponts': ZA- 4- 5 - 'Les terreuses': ZB- 44- 45- 46- 47- 48- 49- 50- 56

- 'Les teureaux': ZD- 75(A)- 75(C)- 85- 86 - 'Montloup': ZC- 32- 37 - 'Poirier au pretre': ZC- 141 - 'Pre bureaux': ZB- 2 - 'Sous la cordonniere': ZA- 80- 81 - 'Sous le cotat': ZC- 5 - 'Sous le vallon': ZC- 82- 91

APPOIGNY – bois-taillis

1 ha 00 a 97 ca - Les brueres: BO-239

ASQUINS - bois

26 a 15 ca - Champ more: D-379-384

FOISSY-LES-VEZELAY – terre et bois

50 a 59 ca - Grandes vignes: B-1919-1920-1921 - Le clos: A-563 - bois La montee: A-255

MONTILLOT - bois

79 a 90 ca - Bois des magnes vathaires: F-294

NOYERS – terre et bois

19 ha 25 a 40 ca - La maison dieu: YD-15[F1]-15[F2] - Le champ de l etang: YD-16[F1]-16[F2]

SAINT-PERE - bois

95 a 08 ca - Vaux flot: J-981 - Vignes neuves le haut: J-813-823-849 - La clouas: J-1118 - Les chopinettes: C-846 - Les robines: ZB-99-108-122 - Sous saint christophe: A-485 - Vignes de la garenne: B-704 - Vignes neuves le haut: J-837

VEZELAY – terre et bois

3 ha 28 a 39 ca - Champs du petit bois: A-229-230-234 - La cote cornue: C-544-548- Les treilles: A-460-461 - Terres des ferriers: F-28 - Terres du buisson grele: A-404 - La cote cornue: C-77-138-147-540

VIGNES - friches

39 a 92 ca - La vigne seule: AI-4(A)-4(Z)-5(A)-5(Z)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26 décembre 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894920618

Associés », sise à Villeneuve sur Yonne (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 7 novembre 2017, enregistré à Auxerre le 24 novembre 2017 bordereau 2017N280, a été cédé par :

La Société dénommée **CHEZ JOELLE,** Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1500 €, dont le siège est à Saint-Martin-du-Tertre (89100), 3 Place du 19 mars 1962, identifiée au SIREN sous le numéro 814815460 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

A :

La Société dénommée **LA TABLE DU MARTIN BEL AIR**, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 €, dont le siège est à Saint-Martin-du-Tertre (89100), 3 place du 19 mars 1962, identifiée au SIREN sous le numéro 831137310 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Un fonds de commerce de Restaurant, plats préparés, à emporter, dépôt de pain, petite épicerie exploité à Saint-Martin-du-Tertre (89100), 3 Place du 19 mars 1962, lui appartenant, connu sous le nom commercial CHEZ JOELLE, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Sens, sous le numéro 814815460.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée 7 septembre 2017

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SIX MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (6.925,00 EUR),

- au matériel pour HUIT MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (8.075,00 EUR).

Concernant les oppositions, domicile est élu au siège du Mandataire-Judiciaire : Société Archibald, prise en la personne de Maître Virginie LAURE, mandataire-judiciaire, à Sens (89100), 1 rue de l'Epée.

AL894920574

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me MILLARD Julien, Notaire Associé, à Saint-Florentin (Yonne), 26, rue Dilo, le 16 novembre 2017, enregistré au SPFE Auxerre, le 20/11/2017, Dossier 2017 25067 référence 2017N 271, a été cédé par :

La Société MENIGOT PERE ET FILS, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège est à Saint-Florentin (89600), 19 place Dilo, identifiée au SIREN sous le n° 524032935 et immatriculée au RCS de Auxerre.

A :

La Société C.P.M.P, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à Saint-Florentin (89600), 19 place Dilo, identifiée au SIREN sous le n° 831747936 et immatriculée au RCS de Auxerre.

Un fonds de commerce de café, restaurant tabletterie, loterie et jeux divers, exploité à Saint-Florentin , 19 place Dilo, connu sous le nom commercial LE DILO, immatriculé au RCS d'Auxerre, sous le n° 524032935.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 17 novembre 2017

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65.000,00 EUR),

- au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par

la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL894920578

SCP «J.LAUREAU-B.MUGNERET-T. LAUREAU & M.PERON»
Notaires associés
23 Rue Jacques Cellerier
21000 Dijon

VENTE DE FONDS ASSOCIATIF

LIQUIDATION JUDICIAIRE ASSOCIATION CULTURELLE SEDELOCIENNE « ACS » / SARL SOROPAR GROUP

Suivant acte reçu par Maitre MUGNERET le 23 novembre 2017, enregistré au SPFE DIJON I, le 29/11/2017, dossier 2017 51048, réf 2017 N 01308, contenant :
CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Par L'ASSOCIATION CULTURELLE SEDELOCIENNE «ACS», siège à Saulieu (21210), 12 rue vauban, SIREN 378 332 266, en liquidation judiciaire, représentée par la SCP VERONIQUE THIEBAUT, siège à Dijon, 5 rue du Docteur Chaussier,
Au profit de la SARL SOROPAR GROUP, au capital de 60 000,00 €, siège à Montbeliard (25200), 14 rue Frédéric Japy VALPARC - BP 15261, RCS Belfort B 428 921 662
D'un fonds associatif d'exploitation d'une radio locale connue sous le nom de Plein Cœur, dûment autorisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour deux autorisations d'émettre sur les zones de Mintbard et Avallon
Moyennant le prix de 40.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 30.000 € et aux éléments corporels pour 10.000 €
Entrée en jouissance rétroactive au 30 septembre 2017
Les oppositions seront reçues chez Maitre THIEBAUT susnommée où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis
B.MUGNERET

AL894920598

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL STOP PRESSING

Le 15.11.2017, l'associé unique de la SARL STOP PRESSING capital de 7.622,45 €, siège social à Sens (89) 13, place des Héros, 410 931 919 RCS Sens, a constaté la démission de Mme E. LECLERC de ses fonctions de gérant. Ancienne Mention Publiée : Gérants : M. S. SATURNIN – 5, ch. des Sablons 89410 Béon – Mme E. LECLERC 16, rue des Ouches 89400 Epineau Les Voves. Nouvelle Mention : Gérant : M. S. SATURNIN – 5, ch. des Sablons 89410 Béon

AL894920563

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

CHANGEMENT DE GERANT

STATION DE L'ARMANCE, société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 € ayant son siège social à Courson les Carrières (89560) 151 route Nationale, identifiée sous le numéro SIREN 390 027 332 RCS Auxerre
Suivant décision collective des associés en date du 28 novembre 2017, il résulte que :
Mme Angélique Simone FRICHOT, demeurant à Crain (89480) 11 route de Coulanges, a été nommée Gérant à compter du 28 novembre 2017, en remplacement de Madame Anne-Marie BONO, demeurant à Hyères (83400) 4 rue du Soldat Bellon, Centre Olbia, démissionnaire.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre
Pour avis.

AL894920573

GAEC MOIRON

Groupement agricole d'exploitation en commun
au capital de 495.100 €
Siège : 3 Grande rue Courterolles
89420 Guillon
481023141 RCS de Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 novembre 2017, la collectivité des associés a nommé M. Raphaël Moiron domicilié à Guillon (Yonne), 20 rue de la Brèche, et Mme Marie-Laure Monard domiciliée à Guillon (Yonne), Courterolles, 28 Grande rue, aux fonctions de gérants à compter de cette date.
Pour avis, la gérance.

AL894920599

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

PHARMACIE D'ETAIS LA SAUVIN

SELARL au capital de 80.000 euros
Siège social : 22 bis, Grande Rue
89480 Etais La Sauvin
820 628 774 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2017 a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre GUILLARD de son mandat de cogérant. La société sera désormais gérée et administrée par la seule Mme Julie LEFEBVRE, gérante demeurant en fonction 22 bis Grande Rue – 89480 Etais La Sauvin.
Pour avis la gérante, J. LEFEBVRE

AL894920616

NON DISSOLUTION

SOFFAL
Société Juridique et Fiscale Franco-Allemande
Société d'Avocats inscrite au Barreau de Paris
153 boulevard Haussmann
75008 Paris

TUBAUTO DISTRIBUTION SAS

SAS au capital de 100 Euros
Siège social : Rue des Salcys
Zone Industrielle- 89100 Gron
824 583 470 RCS Sens

Aux termes des décisions en date du 30/06/2017, l'Associé Unique, en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL894920592

DISSOLUTION LIQUIDATION

E-BOUTIK

Société par actions simplifiée
en cours de liquidation au capital de 8.000 €
Siège : 16 Rue Albert Camus
89300 Joigny
799853130 RCS de Sens

Clôture de liquidation
Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2017, la collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Le liquidateur.

AL894920572

YONNE - NEGOCE - VALORISATION ET SERVICES

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social
11 Rue Du Stade 89150 Vallery
812 961 902 RCS Sens

L' AGE du 30/11/2017 , a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2017, nommé en qualité de liquidateur M. Fuzellier Dominique, demeurant 11 rue du stade 89150 Vallery, et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Sens.

AL894920586

DOLIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 €
Siège : 9 Grande rue, Chevigny le Désert
89420 Bierry les Belles Fontaine
508920311 RCS de Auxerre

Avis de dissolution et de nomination des liquidateurs
Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : M. Thierry Dolin, demeurant 9 Grande rue, Chevigny le Désert, 89420 Bierry les Belles Fontaines.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 9 Grande rue, Chevigny le Désert, 89420 Bierry les Belles Fontaines.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur.

AL894920588

FRANCIS BIDAULT-ELECTRICITE GENERALE-PLOMBERIE

Société à responsabilité limitée
à associé unique au capital de 4.000 €
Siège : 63 Grande Rue 89530 Chitry
509694626 RCS de Auxerre

Suivant décision de l'associé unique du 15 novembre 2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30 novembre 2017. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Francis BIDAULT demeurant 63 Grande Rue - 89530 Chitry. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 63 Grande Rue - 89530 Chitry. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur.

AL894920591

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SCI D.D.M.A

SCI au capital de 1000,00 euros
47 route de Véron
89100 Rosoy
529648677 R.C.S. Sens

Par décision en date du 02/11/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 02/11/2017, nommé en qualité de liquidateur Madame Dominique Henrot, 47 route de Véron, 89100 Rosoy et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.
Mention en sera faite au RCS de Sens

AL894920593

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 AUXERRE CEDEX

SCI A.B.C.

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : MALAY LE GRAND
89100 9 rue Henri Collinet
Siège de liquidation : 9 rue Henri Collinet
89100 MALAY LE GRAND
814415493 RCS SENS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 octobre 2017 a décidé la dissolution
anticipée de la Société à compter du 27 octobre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bastien CESARI, demeurant 9 rue Henri Collinet 89100 MALAY LE GRAND, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 9 rue Henri Collinet 89100 MALAY LE GRAND.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL894920594

EARL DE L'ETANG

Exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 114.500 €
Siège : 2 L'Étang 89116 Sepeaux
482882990 RCS de Sens

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2017, l'associé unique de l'Earl de l'Étang a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er décembre 2017, et sa mise en liquidation amiable.
Bernard Rebesche demeurant à Sépeaux (Yonne), 2 l'Étang, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 2 l'Étang – 89116 Sépeaux.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL894920604

ARN COM CONSEILS

SASU au capital de 2.000 euros
La Chapelle Saint Marc
(89560) Ouanne
RCS Auxerre 818 987 554

L'actionnaire unique a, le 20/11/2017, décidé la dissolution anticipée de la société.
Mme Alice RIVES, présidente, demeurant à La Chapelle Saint MAarc (89560) Ouanne, exercera les fonctions de liquidatrice.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Pour avis.

AL894920606

SAVMO

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 12 Rue Colette, 89290 Vincelles
394 592 588 RCS Auxerre

Avis de dissolution
Aux termes d'une délibération en date du 29 septembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Daniel LAVOINE, demeurant 12 Rue Colette - 89290 Vincelles, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Rue Colette – 89290 Vincelles.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'Auxerre, en annexe au RCS.
Pour avis, le liquidateur

AL894920615

AVIS DE CONSTITUTION

SCI LES TROIS VALLET

Par ASSP du 02/11/17, il a été constitué la SCI dénommée SCI les trois vallet.
Siège social : 6 rue des grenouilles 89140 Serbonnes.
Capital : 100 euros
Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.
Gérance : M. Quentin Vallet, 6 rue des grenouilles 89140 Serbonnes.
Cessions soumises à agrément.
Durée: 99 ans.
Immatriculation au RCS de Sens.

AL894920405

SARL ADAM

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée ADAM, au capital de 5.000 €, ayant son siège social à Ligny le Chatel (89) 22, Grande Rue, ayant pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure mixte, la vente d'articles de parfumerie, de bijoux fantaisie et accessoires. Le gérant est Mme Cindy ADAM, 1, rue St Pierre 89360 DYE. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL894920550

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI MADOUCOR au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Auxerre (89) 5, rue Gérot, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. Mme Corinne PAQUOT demeurant Auxerre (89) 5, rue Gérot, a été nommée gérante. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 3/4 des parts. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL894920579

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 novembre 2017 à Charny-Orée-de-Puisaye il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Doin-Gonsard
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : - l'exercice de l'activité de caviste, vente de vin en vrac et en bouteilles, vente de spiritueux, vente de bière au détail,- la vente d'articles de caves (bouchons, tire-bouchons),- la vente de produits alimentaires (café, thé,...) et de tous accessoires liés à l'alimentation (vaisselle,...),- la vente de boissons à consommer sur place, dégustations (sauf boissons appartenant au groupe 4) et à emporter,- la location de matériels de cuisine et d'animation (crêpières, tireuses à bière,...).- et la torréfaction de café.
Capital social : 10.000 euros.
Siège social : 2 route de Saint Martin 89120 Charny-Orée-de-Puisaye.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Mme Aline Gonsard épouse Doin, demeurant 15 route de Cornillat, Saint-Martin-Sur-Ouanne, 89120 Charny-Orée-de-Puisaye
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL894920581

SNACK LEZZET

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SNACK LEZZET
Capital : 500 euros
Siège social : 101 avenue de l'Europe 89100 Sens.
Objet : Restauration de type rapide.
Durée : 99 ans.
Gérant : M. Yunus Denden demeurant 24 rue des Celliers 89100 Saint-Martin-du-Tertre. RCS : Sens.

AL894920590

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à La Ferté Loupière du 09/11/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ATELIER MAJEUR
Siège : 16 rue du Chateau, 89110 La Feré Loupière
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 4 000 euros
Objet : La production audiovisuelle de films publicitaires, institutionnels et artistiques, clips d'entreprises, cinématographiques sous toutes ses formes et par tous moyens
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jérémie DURIEZ, demeurant 28 rue Cesbron 75017 Paris.
La Société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis
Le Président.

AL894920597

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2017, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: EXTRA LAVAGE
Capital: 1000 euros
Siège: 37 Avenue Marie Noëlle 89380 Appoigny.
Objet: Lavage auto et vente de produits entretien auto.
Durée: 99 ans.
Président: Mme ROCHE Catherine 37 Avenue Marie Noëlle 89380 Appoigny. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. RCS: Auxerre.

AL894920600

S.C.P.Véronique LAGE-WERNER,
François PENY
François GUILLERMET
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me François GUILLERMET le 29 novembre 2017 enregistré au SIE Dijon NORD le 30 novembre 2017 référence 2017 N 01328, a été constitué pour 99 ans, qui sera immatriculée au RCS de Auxerre, la société par action simplifiée, dénommée «SL SERVICES», ayant son siège 26 rue du Tartre à Hery (89550), au capital de 1.000,00 € constitué d'apports en numéraire libérés, ayant pour objet l'exploitation et la gestion d'une station de lavage de véhicules en libre-service, la prestation de services de nettoyage de véhicules avec enlèvement et retour du véhicule chez le client particulier ou professionnel, petit entretien de véhicules, le transport de personnes ou marchandises légères et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
Le président est M. Laurent DELCROIX, gérant de société, domicilié 26 Rue du Tartre à Hery (89550). Né à Auxerre (89000) le 6 août 1963.
Pour avis et mention.
Me GUILLERMET.

AL894920605

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 novembre 2017 à Saint Fargeau, il a été constitué une société en nom collectif.
Dénomination sociale : SNC ETA TERRIER
Forme : Société en nom collectif.
Objet : La réalisation de travaux agricoles, et accessoirement la location de matériels et le terrassement.
Capital social : 5.000 euros.
Siège social : 14 rue des vignes, 89170 Saint Fargeau
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérants associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales : - M. Vincent Terrier demeurant Les Fossés Barreaux - 89170 Saint Martin des Champs. - M. Florent Terrier demeurant Les Phélissons - 89170 Saint Fargeau.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.

AL894920608

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à B Brienon sur Armançon (Yonne) du 1er décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale : SCI DE LA PLANTE JACQUES
Siège social : Ferme de Bouy Neuf - 89210 Brienon sur Armançon
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Thierry JUNOT, demeurant Bouy Neuf - 89210 Brienon sur Armançon et Monsieur Franck BORY, demeurant 10 E Route de Vaudupuits, 89210 Brienon sur Armançon,
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour les cessions entre associés ; Dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de Sens.
Pour avis, la Gérance

AL894920612

Etude de Maître
Anthony VACCARO,
notaire à Villeneuve la Guyard
(Yonne),
52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire à Villeneuve la Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 28 novembre 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Le capital social est fixé à la somme de : CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE EUROS (135.240,00 EUR).
Les apports sont : Monsieur Jean-Claude GOLEBIESKI apporte la somme de SOIXANTE-SEPT MILLE SIX CENT VINGT EUROS (67.620,00 EUR)
Madame Jocelyne MASSON, son épouse, apporte la somme de SOIXANTE-SEPT MILLE SIX CENT VINGT EUROS (67.620,00 EUR).
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Jean-Claude GOLEBIESKI et Madame Jocelyne GOLEBIESKI demeurant ensemble à Livry-Gargan (93190) 7 allée Etienne Dolet
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
Le notaire.

AL894920613

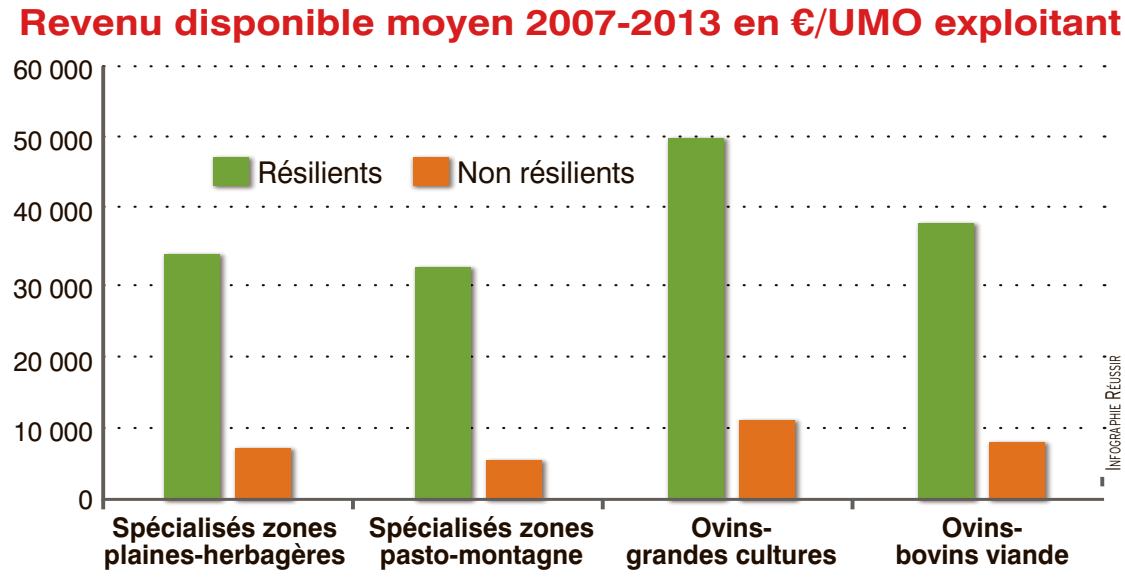
POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !
Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?
✓ Paiement par carte bancaire
✓ Attestation de parution par fax ou mail
✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
✓ Modèles d'annonces à votre disposition
✓ Devis sur simple demande
Terres de Bourgogne
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

Exploitations d'élevage ovins

Quels facteurs de résilience en élevages ovins viande ?

Les éleveurs ovins viande plus résilients se caractérisent par des structures souvent plus favorables et des conduites techniques plus efficientes.

L'Institut de l'élevage a conduit une étude afin de recenser des trajectoires et de caractériser les facteurs de résilience d'élevages ovins viande face à la volatilité des prix des matières premières à laquelle s'ajoutent différents aléas, climatiques, sanitaires... *«La résilience correspond à la capacité à absorber les chocs, les crises pour retrouver son état ou sa trajectoire initiale, voire bâtir un nouvel équilibre. Les exploitations de la base de données Inosys-réseaux d'élevages ont été classées en quatre systèmes : les spécialisés des zones de plaines ou herbagères (PH), les spécialisés des zones pastorales ou de montagnes (PM), les ovins-grandes-cultures, les ovins-bovins viande. Les élevages résilients ont été définis en fonction du revenu disponible moyen, par UMO exploitant, sur la période 2007-2013. Le tiers supérieur a été considéré comme résilient, le tiers inférieur comme non résilient»*, explique Vincent Bellet, de l'Institut de l'élevage.



Source : Idele.

Le revenu disponible sur la période 2007-2013 des éleveurs résilients est supérieur à 30 000 EUR/UMO exploitant.

Des structures plus grandes

Globalement, des différences de structures et de conduites sont à noter entre les exploitations résilientes et les non résilientes. Rapportées à l'Umo, les exploitations résilientes bénéficient de structures plus grandes. On compte 13 % de brebis en plus, en moyenne, par Umo sur les sept années pour les exploitations résilientes du groupe spécialisés des zones de montagnes, 35 % de plus pour celles des zones pastorales ou de montagnes et 24 % de plus pour celles des ovins-bovins viande. Les exploitations ovins-grandes cultures bénéficient par ailleurs d'un avantage localisation. Elles sont plus représentées en zones à bon potentiel. Dans ces structures résilientes le taux d'endettement est inférieur, alors que leur niveau d'investissement est plus élevé, ce qui laisse supposer de meilleures capacités d'autofinancement.

«Leur conduite technique fait preuve également de plus d'efficience avec moins de mortalité chez les agneaux et moins de concentré par kilo produit (hors ovins-grandes cultures). La sécheresse de 2011 a globalement moins affecté les élevages résilients des différents systèmes, avec des achats de fourrages plus faibles ou plus limités dans le temps».

Caractérisation des enquêtés

Les formations de l'enseignement supérieur sont très bien représentées et les installations familiales sont prédominantes dans les élevages résilients. Pour les techniciens qui suivent ces exploitations, le point commun à ces éleveurs se trouve dans leur attrait pour l'élevage ovin. *«Ils passent du temps dans leur bergerie tout en se ménageant de bonnes conditions de travail, par des investissements bien ciblés dans les bâtiments et leurs équipements. Les situations dans lesquelles l'exploitant se fait plaisir avec les tracteurs sont marginales par rapport aux pratiques de gestions très rationnelles du matériel».*

Les élevages spécialisés en zone de plaines ou herbagères sont majoritairement axés sur la valorisation de l'herbe par le pâturage. Tous ces élevages cherchent à trouver un équilibre entre autonomie alimentaire et charge de travail.

«Leur ouverture d'esprit et leur capacité d'anticipation leur permettent de s'adapter et de mieux affronter les différents aléas en actionnant des leviers divers, comme la baisse du chargement, la diversification des ressources alimentaires et la constitution de stocks de report (herbagers et les pastoraux), ou le recours aux divers coproduits et à l'ajustement de la taille du cheptel (Ovins-Grandes cultures). Par contre, ces éleveurs restent comme tous démunis face à la prédation et au vol».

Cyrielle Delisle

Chronique ovine

Ce qui favorise la coccidose

Les coccidioses sont liées au développement de plusieurs espèces de coccidies dans l'intestin des jeunes agneaux. Douze espèces sont connues chez les ovins dont seulement trois sont pathogènes. Les agneaux peuvent commencer à présenter des symptômes (diarrhée nauséabonde noirâtre, laine piquée) vers l'âde d'un mois. Cependant, la coccidiose est le plus souvent sans symptôme particulier, avec toutefois des retards de croissance importants. Tout stress peut être un facteur déclenchant (sevrage, vaccination, transport, changement de régime alimentaire...). Mais la gravité de cette maladie est aussi liée aux conditions de milieu. L'hygiène de la bergerie, sa ventilation et la densité animale restent des critères qui ont toute leur importance. Ainsi, il faut compter 700 g à 1 kg de paille par brebis en paillage quotidien pendant le premier mois de lactation.



La densité animale et l'hygiène de la bergerie sont des facteurs favorisants la coccidiose.

Les matières actives utilisées

Toute fuite d'eau (abreuvoir par exemple) est un facteur de risque supplémentaire. Enfin, il est conseillé d'offrir 1,5 m² d'aire paillée pour une brebis allaitant un seul agneau et 2 m² pour une brebis avec deux agneaux.

Laurent Saboureau, vétérinaire à l'Alliance Pastorale indique que *«les trois matières actives les plus utilisées en préventif et en curatif pour lutter contre ce parasite sont la sulfadiméthoxine ou sulfadimérazine (pendant 3 à 5 jours), le diclazuril et le toltrazuril. Elles sont réalisées en administration orale. Le decoquinate peut également être utilisé en supplémentation médicamenteuse dans l'aliment».* Contactez votre vétérinaire pour en savoir plus.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)

La nature de l'aliment influence peu l'état d'engraissement des agneaux

Les aliments de type *«basse énergie»*, c'est-à-dire affichant moins de 0,9 UFV au kg brut, n'entrainent pas de modification de l'état d'engraissement des agneaux par rapport à un aliment à 0,92 UFV par exemple pour un même poids d'abattage et une valeur azotée identique.

Avec des aliments dosant moins de 0,8 UFV par kg brut, il est même illusoire de finir des agneaux.

La nature de la source de protéines n'a pas d'influence non plus sur les quantités de gras déposées.

Les essais réalisés avec différents protéagineux, pois, lupin n'ont pas montré de différence d'état d'engraissement des agneaux pour un même poids de carcasse.

Aucune influence de la source d'azote

Il en est de même pour les tourteaux d'oléagineux, tourteaux de colza ou de soja. La valeur énergétique du tourteau de tournesol est trop faible et ce dernier doit obligatoirement être associé à une autre source de protéines, par exemple un autre tourteau.

Enfin, la nature du fourrage (foin, paille, enrubannage de légumineuses) n'entraine pas de modification non plus. Par contre, rationner le concentré en finition entraîne une réduction des vitesses de croissance et par conséquent de la formation de gras.

Le rationnement permet alors de détecter plus facilement le moment où l'agneau présente un état d'engraissement optimum à condition de les trier tous les quinze jours.

Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)

Éducation

Une nouvelle plateforme d'orientation pour les lycéens

Parce que les bacheliers sont toujours plus nombreux à vouloir entrer dans l'enseignement supérieur et que le système actuel est à bout de souffle, le gouvernement vient de rendre sa copie sur les nouveaux dispositifs.

De plus en plus d'étudiants accèdent à l'enseignement supérieur puisque les inscriptions ont été multipliées par 8 en 50 ans. En 2018, on estime que 28 000 bacheliers supplémentaires par rapport à 2017 poursuivront des études. Passé cette hausse due au baby-boom des années 2000, le nombre annuel de bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur devrait se stabiliser à près de 510 000 jusqu'en 2022. Jusqu'à cette année, les filières en tension ont eu recours au tirage au sort pour choisir les élèves. Avec le nouveau Plan étudiants, cette pratique n'aura désormais plus cours et le système APB (Admission post-bac) tant critiqué est remanié.
Dorénavant, l'accent est mis sur l'accompagnement de l'orientation au lycée, selon un calendrier bien établi. Fin novembre-début décembre, les élèves de terminale vont s'informer sur leur orientation, notamment en ligne, lors de la première semaine de l'orientation. Début décembre, le conseil de classe du premier trimestre prendra connaissance des intentions d'orientation des élèves et émettra des conseils et recommandations d'orientation. Tout au long du deuxième trimestre, les élèves poursuivront leur travail de recherche et d'orientation : ils dialogueront avec leurs professeurs, ils assisteront à des journées portes ouvertes et participeront à la deuxième semaine de l'orientation. La plateforme qui permettra aux lycéens de formuler leur choix après le baccalauréat sera ouverte à partir du 15 janvier 2018, selon une nouvelle formule. Elle donnera aux élèves des informations sur les attendus, les taux de réussite, les débouchés et contenus, la capacité d'accueil des établissements. Elle permettra un accompagnement personnalisé et formulera des propositions personnalisées adaptées au profil du lycéen.


J.-C. Gutner

Avec le nouveau système, les lycéens n'auront plus l'appréhension de dépendre d'un tirage au sort pour poursuivre leurs études universitaires.

Contribution *«vie étudiante»*

Les lycéens auront la possibilité de faire moins de dix voeux, pour éviter l'orientation par défaut. Les voeux ne seront pas classés, chacun d'entre eux devra donc être souhaité et motivé. Les formations sélectives conserveront leur capacité à refuser un candidat. Les candidats sélectionnés se verront proposer une place qu'ils devront confirmer, ou seront placés en attente d'un désistement. Les formations non-sélectives n'auront pas la possibilité de refuser un bachelier si des places restent vacantes.

Si pour des raisons de capacités d'accueil, l'université ne peut admettre tous les candidats, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation souhaitée. En mars, les voeux seront clôturés sur cette plateforme d'affectation. Le conseil de classe du deuxième trimestre examinera les vœux des lycéens et le chef d'établissement émettra un avis pour chaque voeu. En mai, seront publiées les propositions sur la plateforme à la suite de l'analyse des dossiers. Les élèves pourront alors, dans un temps limité, répondre et accepter les propositions. À la mi-juin, la procédure sera interrompue le temps des épreuves du baccalauréat. Dès les résultats connus, s'ouvrira une procédure complémentaire. Des commissions rectorales d'accès au supérieur se réuniront chaque semaine pour proposer des affectations aux candidats qui n'ont obtenu aucun de leurs voeux. C'est en septembre qu'aura lieu la fin de l'affectation et de l'inscription pédagogique de tous les étudiants.
Il faut enfin savoir que la cotisation de sécurité sociale étudiante - de 217 euros pour l'année 2017/2018 - sera supprimée dès la rentrée 2018. Elle sera remplacée par une contribution unique *«vie étudiante»*, dont le prix inclura notamment la santé, mais également les activités sportives et culturelles. À l'exception des boursiers qui en seront exonérés, les étudiants devront s'acquitter de cette cotisation auprès des Crous (Centres régionaux des œuvres universitaires et sociales).

Valérie Godement

Coin cuisine

Queue de bœuf braisée et dahl épicé aux lentilles (pour 4 personnes)

Préparation : 20 minutes
Cuisson : 3 h environ.

Ingrédients

1,2 kg de queue de boeuf coupée en tronçons,- 200 g de lardons,- 4 carottes,- 2 oignons nouveaux,- 1 bouquet garni (thym, laurier),- 1 pincée de noix de muscade en poudre,- 30 cl de vin blanc sec,- 2 c. à soupe d'huile d'olive,- 40 g de beurre,- Sel et poivre.
Pour le dahl :
- 375 g de lentilles corail,- 1 oignon,- 2 gousses d'ail,- 1 morceau de 2 cm de gingembre frais,- Quelques branches de coriandre,- 1 c. à soupe de curcuma moulu,- 1 c. à soupe de garam masala,- 1 c. à café de cumin moulu,- 1 c. à café de piment en poudre,- 1 l de bouillon de légumes,- 1 filet d'huile d'olive,- Sel et poivre.

Réalisation

Peler les carottes et les oignons. Couper les oignons en lanières et les carottes en rondelles.
Chauffer une cocotte avec l'huile d'olive et le beurre, colorer les morceaux de queue de boeuf à feu vif, sur toutes les faces. Ajouter les lardons, les oignons et les carottes. Verser le vin blanc et faire réduire de moitié. Verser 1 litre d'eau, ajouter le bouquet garni, la muscade, saler et poivrer. Couvrir et cuire environ 3 heures à feu très doux en retournant la queue de boeuf régulièrement.
Pendant ce temps, préparer le dahl de lentilles épicé. Peler l'ail, l'oignon et le gingembre. Ciseler finement l'oignon, presser l'ail et râper le gingembre. Chauffer une casserole avec l'huile d'olive, colorer l'oignon à feu vif, saler, poivrer, ajouter les épices et cuire 1 à 2 min en mélangeant. Verser le bouillon, ajouter les lentilles et porter à ébullition. Laisser mijoter environ 20 minutes à feu doux en remuant régulièrement jusqu'à ce que les lentilles soient très tendres et les égoutter. Les parsemer de coriandre ciselée juste avant de servir.
Servir la queue de boeuf braisée accompagnée du dahl épicé aux lentilles.

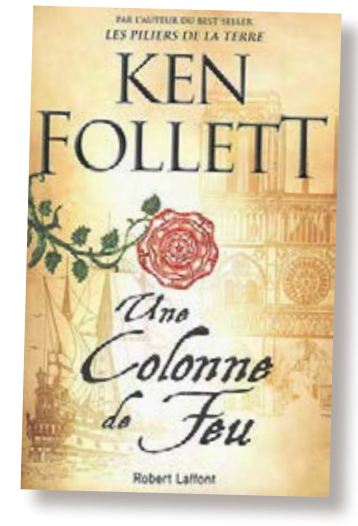


INTERBEV/Produits Tripiers/A. Roche

Vient de paraître

Une colonne de feu

«*Une colonne de feu*» est un roman de Ken Follett paru aux éditions Robert Laffont.



24,50 euros

Tout démarre en 1558, année du couronnement d'Élisabeth 1ère en Angleterre, et se termine en 1606, année de la mort de la reine en passant par la vaine tentative de la célèbre invincible armada espagnole à débarquer outre-Manche en 1588. Ce sont donc 48 ans d'histoire que Ken Follett raconte en 922 pages, un pavé. Mais en maître d'écriture qu'il est, l'auteur réunit et mélange tous les ingrédients nécessaires à tenir son lecteur en haleine : grande et petite histoire, meurtres et massacres (Saint Barthélemy notamment), histoires d'amour et une immense visite du monde : de l'Angleterre et de Londres à Paris en passant par Rouen mais aussi Séville, Anvers, l'Italie, Genève ou encore les nouvelles colonies espagnoles du côté de l'Amérique... C'est aussi, et ceci résonne avec l'actualité, l'histoire d'un conflit religieux entre catholiques et protestants qui est conté ici avec des États qui cherchent à asseoir leur puissance et leur autorité. Passionnant !

Thierry Michel

www.laffont.fr

LEADER

OPÉRATION



JUSQU'AU 22 DÉCEMBRE 2017

UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE

SUR 3 GAMMES DE TRACTEURS ET 1 TÉLESCOPIQUE CONÇUS À VOTRE AVANTAGE

- **FARMALL A 55 - 55 ch 4 RM**
- **FARMALL A 65 - 65 ch 4 RM**
- **FARMALL A 75 - 75 ch 4 RM**

Modèle de base avec:

- pneumatiques 420/70R30 et 360/70R2
- garde-boues
- transmission 8x8 inverseur mécanique
- cabine Deluxe, climatisation, siège pneumatique
- 2 distributeurs mécaniques
- pompe hydraulique 48 l/min
- masse avant 300 KG

Votre prix net HT* LEADER
A55 • 26500 €
A65 • 29500 €
A75 • 32500 €



- **PUMA 140 X - 140 ch 4 RM**
- **PUMA 150 X - 150 ch 4 RM**
- **PUMA 165 X - 165 ch 4 RM**

Modèle de base avec:

- pneumatiques 20.8 R38 et 16.9 R28
- garde-boues pivotants
- transmission 19x6 ECO semi-powershift
- cabine Deluxe suspendue, climatisation, siège pneumatique
- pont avant suspendu
- relevage avant
- 4 distributeurs mécaniques
- pompe hydraulique 110 l/min, circuit fermé

Votre prix net HT* LEADER
140X • 64500 €
150X • 68500 €
165X • 72500 €



- **FARMALL A 85 - 85 ch 4 RM**
- **FARMALL A 95 - 95 ch 4 RM**
- **FARMALL A 105 - 105 ch 4 RM**

Modèle de base avec:

- pneumatiques 16.9 R34 et 13.6 R24
- garde-boues
- transmission 12x12 inverseur hydraulique
- cabine Deluxe, climatisation, siège pneumatique
- 2 distributeurs mécaniques
- pompe hydraulique 63,5 l/min + 36,5 l/min
- masse avant 380 KG

Votre prix net HT* LEADER
A85 • 34500 €
A95 • 37500 €
A105 • 40500 €



- **FARMLIFT 735 - 121 ch**

Modèle de base avec:

- pneumatiques 460/70R24
- flèche 7 mètres avec suspension
- transmission powershift 6x3
- cabine Deluxe, climatisation, siège pneumatique
- graissage centralisé
- pompe hydraulique 120 l/min
- godet multibenne ou vrac 2,30 mètres
- fourche palette 1,60 m.
- crochet arrière + freinage remorque

Votre prix net HT* LEADER
F735 • 68000 €



DAFP MATERIEL AGRICOLE

www.dafp-agri.com

TOUCY - Route de Joigny **03 86 44 00 77**
VENOY - Sortie A6 Sud **03 86 44 00 19**

AGENTS

Ets Jerusalem	Ancy-le-Franc	**03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel	Bray-sur-Seine	**01 60 67 14 16**

CASE AGRICULTURE